

24/06/2025

Pour le compte du :



FACILITATEUR  
**URE**

# La Stratégie Immobilière Globale à Long Terme, un outil du SPW pour vous mettre sur les rails des ambitions climatiques européennes !

Par François Priels



**ICEDD**  
INSTITUT DE CONSEIL ET D'ÉTUDES  
EN DÉVELOPPEMENT DURABLE





# Programme

Horaire	Sujet	Intervenants
8h30-9h	Accueil café	
9h-9h30 – 30min	La rénovation énergétique des bâtiments non résidentiels : Contexte et enjeux	Benoit Fourez (SPW)
9h30-10h30 – 1h	La Stratégie Immobilière Globale Long Terme – partie 1 : <ul style="list-style-type: none"><li>• Définitions et objectifs</li><li>• Obligations en Région Wallonne</li><li>• Organismes concernés</li><li>• Bâtiments concernés</li><li>• La méthodologie : principes généraux</li><li>• Outils associés</li><li>• Acteurs impliqués</li></ul>	François Priels (ICEDD)
10h30-10h50 20min	Pause-café	



# Programme

Horaire	Sujet	Intervenants
10h50-12h10 1h20	La Stratégie Immobilière Globale Long Terme – partie 2 : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les étapes dans le détail</li><li>• Les livrables de chaque étape</li><li>• Liens avec les outils associés</li><li>• Exemples d'encodage dans l'outil WEB</li><li>• Une SIGLT terminée ?</li><li>• Conclusion</li></ul>	François Priels (ICEDD)
12h10-12h40 30min	Séance de questions réponses	
12h40-13h30	Lunch	



# Le facilitateur URE



☎ 081/25 04 98

✉ [facilitateur.ure.batiment@icedd.be](mailto:facilitateur.ure.batiment@icedd.be)

## Facilitateur URE Bâtiments non résidentiels pour la Wallonie :

- ◈ URE = Utilisation Rationnelle de l'Énergie
- ◈ **Bâtiments non résidentiels** = secteur tertiaire (bureaux, halls sportifs, piscines, autres grands bâtiments)
- ◈ **Pour** pouvoirs publics, architectes, bureaux études, responsables énergie, etc...
- ◈ **Comment ?**
  - Aide méthodologique
  - Relecture de projets et CSC
  - Préchecks énergétiques
  - Aides/primes
  - Réglementation
  - Techniques et technologies



# Mise en contexte

# La rénovation énergétique des bâtiments non résidentiels

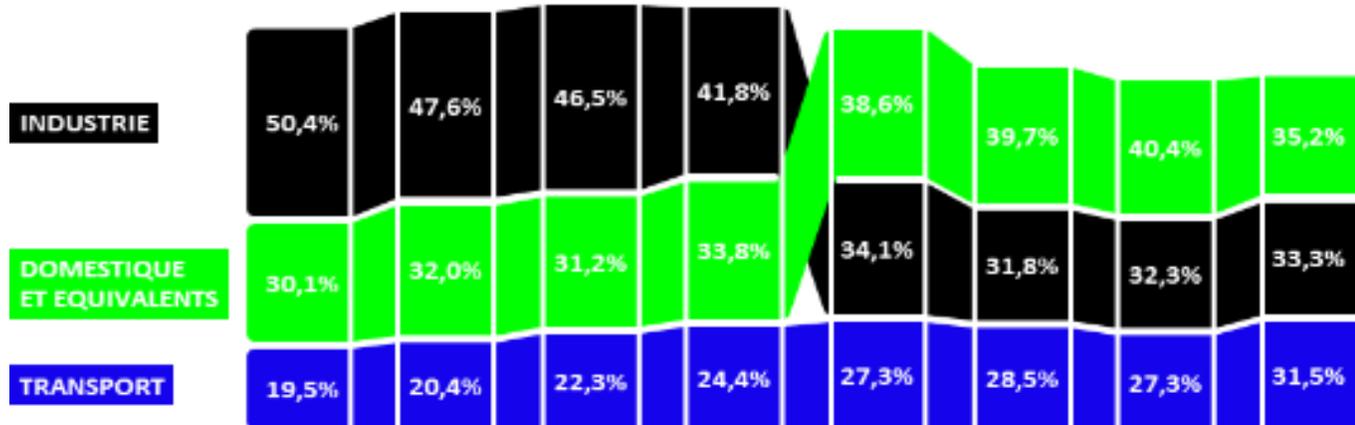
## Contexte et enjeux



Beez 24 juin 2025

## Evolution de la répartition de la consommation finale totale de la Wallonie par secteur d'activité

1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2022
140 TWh	147 TWh	150 TWh	149 TWh	140 TWh	124 TWh	119 TWh	121 TWh
Indice 100	105	107	106	100	89	85	86
			Indice 100	94	84	80	81
				Indice 100	89	85	86



Secteur domestique  
(logements, tertiaire, agriculture)

= 1<sup>er</sup> consommateur d'énergie

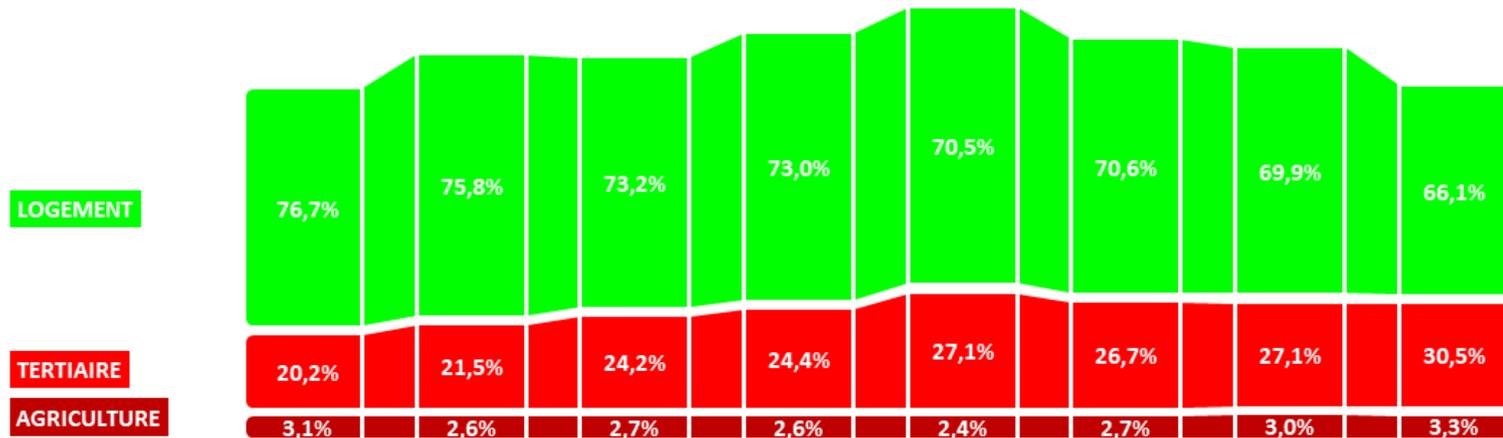
→ 2022: 42,5 TWh  
35,2% conso totale

Source: Bilan énergétique global 2022

<https://energie.wallonie.be/fr/bilan-energetique-global-2022.html?IDC=6288&IDD=181952>

## Evolution de la répartition de la consommation finale totale de la Wallonie par secteur d'activité

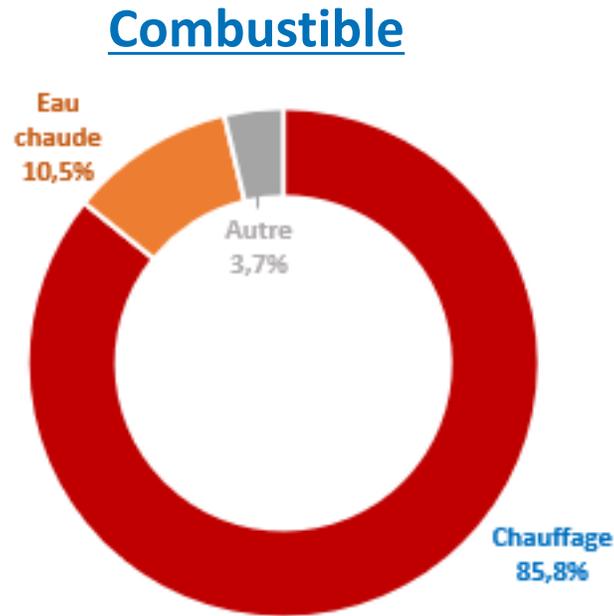
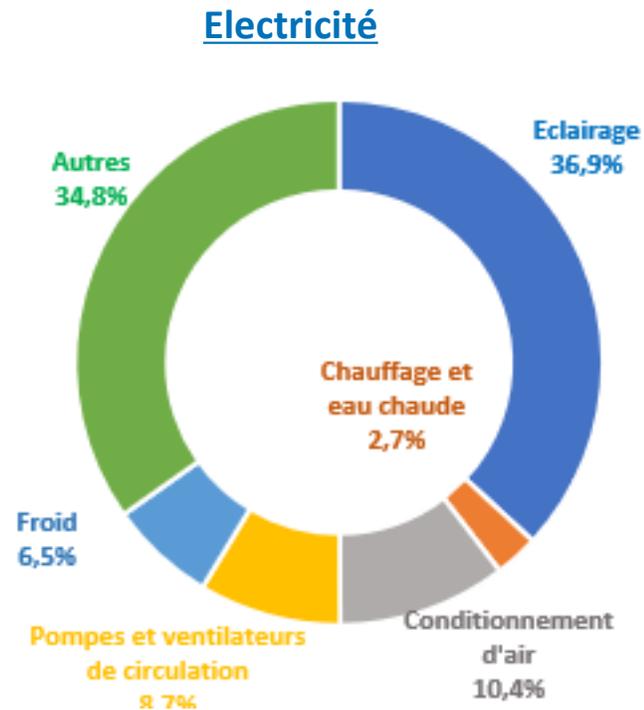
1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2022
42,2 TWh	47,0 TWh	46,7 TWh	50,2 TWh	53,9 TWh	49,4 TWh	48,1 TWh	42,5 TWh
Indice 100	111	111	119	128	117	114	101
			Indice 100	107	98	96	85
				Indice 100	92	89	79
						TCA	-11,6%



**Secteur tertiaire**  
 → 2022: +/- 13 TWh  
 30,5% conso domestique  
 10,7% conso totale

Source: Bilan énergétique global 2022

## Répartition des consommations d'électricité et des combustibles par usage en 2022 dans le secteur tertiaire



Grand potentiel d'économie d'énergie dans les bâtiments

Source: Bilan énergétique global 2022

# Enjeux – Directives PEB et EE

## 2 nouvelles Directives européennes



**DIRECTIVE (UE) 2024/1275** du 24/04/24 sur la Performance Énergétique des Bâtiments  
Directive PEB ([https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L\\_202401275](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401275) )

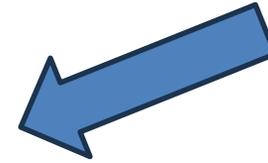
**DIRECTIVE (UE) 2023/1791** du 13/09/23 relative à l'Éfficacité Énergétique (art 5 et 6)  
Directive EE (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32023L1791>)

- ➔ Renforcement d'obligations existantes et nouvelles obligations
- ➔ Rôle d'exemplarité pour les organismes publics

## Calendrier de transposition

- Entrée en vigueur de la Directive PEB: 29/05/2024
- Transposition (2 ans) : **29/05/2026**
  - Nécessité d'adopter :
    - un nouveau **Décret PEB**
    - Au moins un nouvel **Arrêté d'exécution** (AGW)
- Points d'attention : Certaines échéances devront être respectées avant cette date
- Stade actuel : 1ère version du Décret

Articles 5 et 6  
de la  
Directive EE



## Objectif

→ Avoir un parc immobilier (privé/public, résidentiel et non résidentiel) à haute efficacité énergétique et décarboné d'ici à 2050, en vue de transformer les bâtiments existants en bâtiments à émissions nulles (Zéro Emission – ZE).

### ❖ Bâtiment à émissions nulles (ZE) :

- Très haute performance énergétique
- Pas moins performant que le cost-optimum 2028
- Aucune énergie ou très faible quantité d'énergie
- Ne générant sur site **aucune émission de carbone**

## Renforcement des exigences PEB

### → Bâtiments neufs non résidentiels (NR) privés

- ❖ Juin 2026: Exigence qZEN 2.0 + Exigence électromobilité pour bât NR avec 5 places de stationnements (1 point de recharge pour 5 places ; précâblage pour 50% ; 15% places vélos)
- ❖ Janvier 2030: Exigence ZE
- ❖ Janvier 2027: Obligation placement d'installations solaires pour bât NR > 250 m<sup>2</sup>
- ❖ ...

### → Rénovation des bâtiments NR privés

- ❖ Juin 2026: Renforcement exigences des parties rénovées + Exigence électromobilité pour bât NR avec 5 places de stationnements (idem)
- ❖ Janvier 2028: Obligation placement d'installations solaires pour bât NR > 500 m<sup>2</sup>

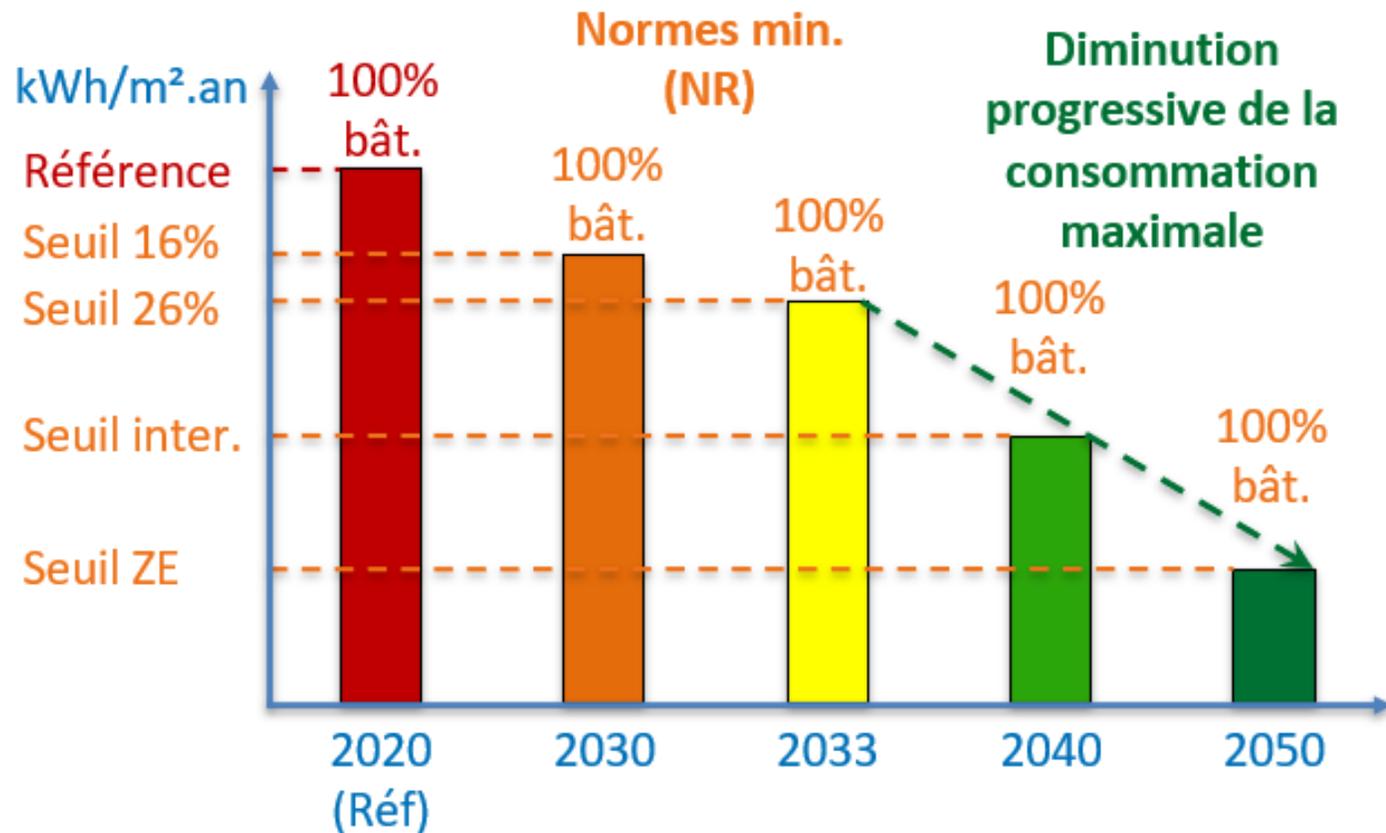
# Enjeux - Directive PEB

## Renforcement des exigences: Exemplarité des bâtiments publics



<b>Certification</b>	Existant (NR+R)	Dispo.	-	-	-	-	-	
<b>Consommation</b>	Constr. (NR+R)	qZEN 2.0	-	Z.E.	-	-	-	
<b>Solaire PV/ST</b>	Constr. (NR+R)	-	Surface >250 m <sup>2</sup>	-	-	-	-	
	Existant (NR)	-	-	Surface >2.000 m <sup>2</sup>	Surface >750 m <sup>2</sup>	Surface >250 m <sup>2</sup>	-	
<b>Wallonie Énergie SPW</b>	Existant (NR)	Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie					50%	16

## Normes minimales pour bâtiments non résidentiels



### Nouveau concept:

**Imposer** aux bâtiments existants de satisfaire à une exigence de performance énergétique à un **moment clé** ou à une **date spécifique**, pour déclencher une **rénovation**

Seuil maximal pour **TOUS** les bâtiments

Exemptions possibles (critères stricts)

=> **Obligations de rénovation**

Webinaire Présentation de l'ensemble de la  
Directive PEB : <https://energie.wallonie.be/fr/20-06-2024-nouvelle-directive-peb-ue-2024-1275.html?IDC=8230&IDD=177380>



## Nouvelle exigence pour le secteur public (Art. 5 de la Dir. EE)

Les États membres veillent à ce que la *consommation d'énergie finale totale de tous les organismes publics cumulés* soit réduite d'au moins **1,9 %** chaque année, par rapport à 2021

### Consommation d'énergie finale totale:

#### Consommations d'énergie:

- ❖ dans les bâtiments (en propriété ou en location)
- ❖ des procédés (éclairage public, gestion des déchets, ...)
- ❖ Des services de mobilité (parc de véhicules)

#### Vecteurs d'énergie:

- ❖ électricité (y compris la quantité d'électricité produite (PV, ...) et autoconsommée)
- ❖ Combustibles: gaz, mazout, biomasse ...
- ❖ Carburant

## Exigence pour le secteur public (Art. 6 de la Dir. EE)

### Obligation de rénovation

Chaque État membre veille à ce qu'*au moins 3 % de la surface au sol totale des bâtiments chauffés et/ou refroidis appartenant à des organismes publics soient rénovés chaque année* de manière à être transformés au moins en bâtiments qZEN ou ZE.

Adaptation d'un art. de la préc. Directive EE → **Elargissement de l'obligation aux pouvoirs locaux**

**Méthodologie alternative:** Réaliser, chaque année, un **volume d'économies d'énergie** au moins équivalent à l'obligation de rénovation

⇒ On peut comptabiliser chaque économie d'énergie

⇒ Exemptions possibles de l'obligation de rénovation (critères stricts)

## Exigence pour le secteur public (Art. 6 de la Dir. EE)

### Obligation de rénovation

La méthode alternative implique 2 autres obligations:

- Chaque année, un passeport de rénovation doit être introduit, pour des bâtiments représentant au moins 3 % de la surface des bâtiments  
Pour ces bâtiments, la rénovation visant à les transformer en bâtiments qZEN doit être achevée au plus tard en 2040.
- Estimer les économies d'énergie de cette méthode alternative, avant et après travaux vers qZEN

**Passeport de rénovation:** Audit énergétique avec une feuille de routes en qqs étapes pour amener le bâtiment vers les standards qZEN ou ZE

## Plan de rénovation des bâtiments

- La Wallonie va devoir élaborer un **Plan de rénovation des bâtiments** (= successeur de la stratégie de rénovation à long terme (SRLT) de 2020)
  - ❖ **31/12/2025** : 1er projet de Plan national de rénovation
  - ❖ Évaluation par la [CE] au plus tard dans les 6 mois
  - ❖ **31/12/2026** : 1er Plan national de rénovation
  - ❖ Tous les 5 ans : révision/mise à jour du Plan national de rénovation

# Outil : Réno des bâtiments

## Stratégie immobilière globale à long terme (SIGLT)

Rénovation profonde de mon parc de bâtiments !

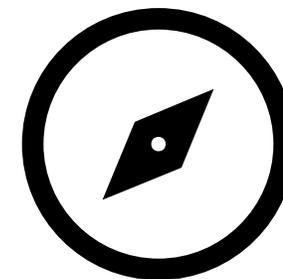


Directives européennes (PEB, EE)



MAIS

- Quels types de travaux ?
- Sur quels bâtiments ?
- Dans quel ordre ?
- Quand ?
- A quel coûts ?



Outil clé identifié par la SRLT pour le secteur non résidentiel = SIGLT

La SIGLT vise à fournir à l'organisme qui l'élabore :

un **outil de pilotage et de décision** pour **décarboner** son parc de bâtiments, en accord avec les **objectifs de la SRLT et des directives européennes**

## Stratégie immobilière globale à long terme (SIGLT)

### Action SRLT:

**Inciter puis imposer** à tout gestionnaire de bâtiments non résidentiels publics ou privés d'élaborer une **stratégie immobilière globale et à long terme (SIGLT)** incluant un **plan d'actions pour la gestion et la performance énergétique des bâtiments**.

### **Stratégie immobilière globale (SIG...) => doit inclure d'autres aspects que l'énergie**

- l'état et l'utilisation de l'ensemble des bâtiments
- la localisation
- les services qu'ils doivent rendre, ...

### **Et à long terme (...LT)**

- en tenant compte de l'évolution future possible de l'utilisation des bâtiments
- d'un objectif à long-terme
- et d'une priorisation des interventions

## Stratégie immobilière globale à long terme (SIGLT)

### Phase d'incitation

- **POLLEC 2021: Subside pour la réalisation d'une SIGLT « complète »**
  
- **UREBA classique (2022):**
  - Subside pour réaliser une SIGLT « complète »
  - Condition préalable à l'octroi de subsides pour la réalisation d'audits et de travaux:  
→ avoir une SIGLT « partielle » répondant à l'article 6 de l'AGW UREBA 2022
  
- **Ecetia Intercommunale (PRW 59):** Subside pour la réalisation de certaines étapes pour accompagner les pouvoirs locaux dans l'élaboration de leur SIGLT (Cadastre immobilier, faisabilité de télérelève, études, priorisation et plan d'actions)



# Enjeux: Réno des bâtiments

## SIGLT - POLLEC

### La Convention des Maires

Initiative européenne lancée en 2008 par la Commission (DG énergie) pour soutenir les efforts déployés par les autorités locales dans la mise en œuvre des politiques en faveur des énergies durables.

La convention compte actuellement **11 971** signataires.



**Covenant of Mayors**  
for Climate & Energy



# Enjeux: Réno des bâtiments

> Les signataires s'engagent à :

## Pilier Atténuation

Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 55% d'ici 2030 et s'engager sur des objectifs de neutralité carbone en 2050

## Pilier Adaptation

Augmenter leur **résilience** en **s'adaptant** aux impacts du changement climatique

## Pilier Précarité

Lutter contre la **précarité énergétique**, action clé pour assurer une transition juste

→ Traduire leur engagement politique en résultats par l'élaboration de Plans d'Actions pour l'Énergie durable et le Climat **[PAEDC]** locaux et de rapports sur leur **mise en œuvre**





# Enjeux: Réno des bâtiments

Soutien des communes engagées dans la Convention des Maires  
→ POLLEC: Politique locale Énergie Climat

3 appels POLLEC en 20-21-22



Objectif: Financer la mise en œuvre et la coordination des PAEDC



Deux volets financés: Volet « Projets » et Volet « RH »

**Appel 2021: Subs. pour élaborer une SIGLT« complète » (23 dossiers retenus)**

Subsides pour l'installation de comptabilité énergétique, frais d'études (formulation des besoins, audits, étude de pré-faisabilité, définition de la stratégie)

## SIGLT – UREBA 2022

### Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments

- ➔ **BUT** : soutenir certains organismes souhaitant réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments
- ➔ **Organismes éligibles** :
  - les **personnes de droit public** : communes, provinces, CPAS et zones de police et de secours, RCA, ...
  - les **organismes non commerciaux** : écoles, hôpitaux, piscines
  - **autres organismes non commerciaux** : critères de but (philanthropique, scientifique, technique ou pédagogique et de domaine (énergie, protection de l'environnement ou de la lutte contre l'exclusion sociale)

## SIGLT – UREBA 2022

### Conditions d'éligibilité

#### Le demandeur :

- a un droit réel sur le bâtiment ou droit personnel de jouissance  $\geq 9$  ans
- est propriétaire des éléments insérés ou rénovés

#### Le bâtiment :

- fait l'objet d'une demande de permis relative à la construction ou reconstruction antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- est affecté à la réalisation de la mission de service public non commerciale du demandeur (ou à l'issue des travaux) pour une durée minimale de trois ans à compter de la réception provisoire des travaux.

# Enjeux: Réno des bâtiments

Travaux et études éligibles	Montant du subside	Conditions préalables
Audit énergétique	75% des coûts éligibles	<b>SIGLT « partielle »</b>
Etude de pré faisabilité	75% des coûts éligibles	/
<b>SIGLT « complète »</b>	75% des coûts éligibles	/
Installation comptabilité énergétique	75% des coûts éligibles	/
Mise en conformité installation électrique en vue de l'installation de PV	40 % des coûts éligibles	/
Travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment	Systèmes: 40 % des coûts éligibles Enveloppe: montants forfaitaires (€/m <sup>2</sup> )	Audit énergétique <b>SIGLT « partielle »</b>

## SIGLT – UREBA 2022

Principe général de la SIGLT « partielle »: Complétion progressive de la SIGLT

- ➔ Liste exhaustive des bâtiments du parc concerné
- ➔ Limitée au seul bâtiment faisant l'objet d'une demande de subside
  - ❖ Excepté pour l'analyse des besoins qui est demandé pour l'ensemble des bâtiments de même type
- ➔ A chaque demande ultérieure : ajout du nouveau bâtiment et mise à jour des données
- ➔ Période transitoire:
  - Pour les demandes de subsides travaux antérieurs au 30/06/25, la SIGLT partielle pourra être envoyée au moment de la liquidation du subside.

A partir du 01/07/25, la SIGLT partielle devra être fournie à l'introduction du dossier.

## Outils

- **2025** : Nouvelle version des outils établis par le Facilitateur URE tertiaire (POLLEC et UREBA) **avec focus sur POLLEC et UREBA, y compris les livrables**
  - ❖ Mise à jour de la méthodologie, Masterplan, outil Web

## Liens

- **Lien AGW UREBA** : <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2022/10/13/2022206273/2022/11/01>
- **Lien site Energie UREBA** : <https://energie.wallonie.be/fr/reforme-ureba-classique-a-partir-d-octobre-2022.html?IDC=10381&IDD=166256>
- **Lien site Energie POLLEC**: <https://energie.wallonie.be/fr/pollec.html?IDC=9178>



**Merci pour  
votre  
attention**



# La Stratégie Immobilière Globale à Long Terme

## Partie 1



# Définition et objectifs



# Définition et objectifs

## ◊ Résumé du contexte et des enjeux :



Directives  
européennes  
(PEB, EE)

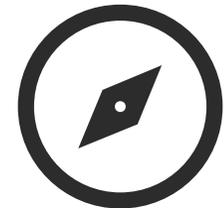


Rénovation profonde de  
mon parc de bâtiments !



MAIS

- Quels types de travaux ?
- Sur quels bâtiments ?
- Dans quel ordre ?
- Quand ?
- A quels coûts ?



Outil clé identifié  
par la SRLT

=

**Stratégie immobilière**



## Définition et objectifs

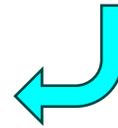
- On parle de **S**tratégie **I**mmobilière **G**lobale à **L**ong **T**erme = SIGLT



# Définition et objectifs

On parle de **Stratégie Immobilière Globale à Long Terme = SIGLT**

Globale car elle inclue d'autres aspects que ceux énergétiques tels que l'état et l'utilisation des bâtiments, leur localisation, les services qu'ils doivent rendre, etc....



Long Terme car elle est construite, en tenant compte de l'évolution future possible de l'utilisation des bâtiments, d'un objectif à long-terme et d'une priorisation des interventions. Cela permet également d'assurer un plan de rénovation cohérent avec l'objectif de la stratégie de rénovation régionale.



## Définition et objectifs

- On parle de **S**tratégie **I**mmobilière **G**lobale à **L**ong **T**erme = SIGLT
- La SIGLT vise à fournir à l'organisme qui l'élabore :

un **outil de pilotage et de décision**

pour

**décarboner** son parc de bâtiments, en accord avec les **objectifs de la Stratégie wallonne de Rénovation énergétique à Long-Terme du bâtiment (SRLT) et des directives européennes**



# Définition et objectifs

Les objectifs de la SRLT pour les parcs de bâtiments non résidentiels sont :

- **L'efficacité énergétique** (= viser 80 kWh/m<sup>2</sup>.an en énergie finale à l'échelle du parc)
- **La neutralité carbone** (= bilan énergétique annuel nul à l'échelle du parc, avec un besoin d'énergie assuré par une production d'énergie de sources renouvelables)

Cela passe par :

- La **compression des besoins** (chauffage, ECS, refroidissement, ventilation, éclairage) au niveau d'un bâtiment neuf équivalent
- Le **maintien des autres consommations électriques** au niveau actuel (hors chauffage) ;
- La couverture de ces besoins par une **production renouvelable**, qu'elle soit autoproduite ou achetée

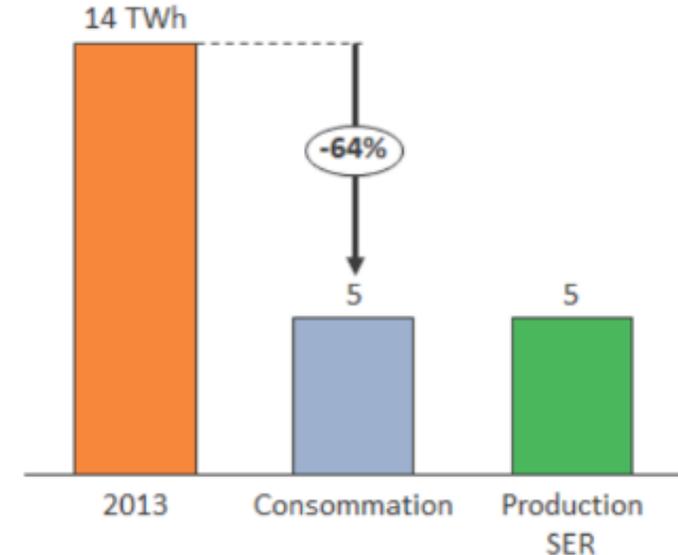


Figure 15. Objectifs à long terme pour les bâtiments non résidentiels : efficace en énergie et bilan énergétique annuel nul.



# Obligations de SIGLT en Région wallonne



# Obligations actuelles en Région wallonne

[AGW UREBA 2022 :](https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2022/10/13/2022206273/2022/11/01)

<https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2022/10/13/2022206273/2022/11/01>

## ❖ La SIGLT peut être obligatoire

- Pour l'instant uniquement si demande de subvention UREBA 2022 audit ou travaux d'amélioration de la PEB (Art. 15 AGW UREBA 2022)
- Il faut au minimum respecter l'article 6 du même AGW stipulant que :

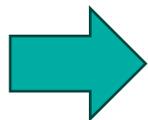
*« la stratégie immobilière comprend au minimum :*

*- 1) un recensement des bâtiments du demandeur ;*

*- 2) la description des besoins du demandeur, en termes d'occupation, de localisation et de services à proposer ;*

*- 3) un monitoring des consommations des bâtiments ;*

*- 4) un descriptif du plan d'action relatif à la gestion du parc et à ses évolutions. »*



Donne naissance à la notion de SIGLT partielle et complète dans la méthodologie proposée (voir slide 64)



# Obligations actuelles en Région wallonne

## ◊ La SIGLT peut être libre

- Tout organisme est libre de se baser sur la méthodologie et ses outils pour mettre en place sa SIGLT, qu'elle soit partielle ou complète

Toutefois,

- Si un organisme réalise librement une SIGLT et bénéficie d'une subvention **UREBA 2022** relative à l'élaboration d'une stratégie immobilière ou de la **fiche 15 POLLEC 21** « Soutien à la mise en place d'une stratégie immobilière », il doit alors réaliser une SIGLT complète

Réforme UREBA classique à partir d'octobre 2022 : <https://energie.wallonie.be/fr/reforme-ureba-classique-a-partir-d-octobre-2022.html?IDC=10381&IDD=166256>

POLLEC : <https://energie.wallonie.be/fr/pollec.html?IDC=9178>



# Obligations actuelles en Région wallonne

- ◆ Les aspects obligatoires/libres sont pour l'instant uniquement liés à

L'UREBA 2022 et la fiche 15 POLLEC

Ces aspects ont servi de base à la construction de la nouvelle méthodologie d'élaboration de la SIGLT présentée lors de ce séminaire



# Organismes concernés



# Organismes concernés

- La SIGLT est un outil clé identifié par la SRLT et conçu pour le non résidentiel



Exception pour les logements sociaux



p4 du Guide pour l'élaboration d'une Stratégie Immobilière Globale Long Terme :

« Dans le cadre de la gestion des bâtiments tertiaires situés en Région Wallonne, ce document s'adresse à **tout organisme, public ou privé**, souhaitant mettre en place une Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT). »

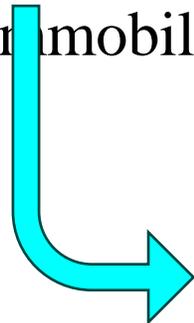


## Organismes concernés

- ◊ La SIGLT est un outil clé identifié par la SRLT et conçu pour le non résidentiel

p4 du Guide pour l'élaboration d'une Stratégie Immobilière Globale Long Terme :

« Dans le cadre de la gestion des bâtiments tertiaires situés en Région Wallonne, ce document s'adresse à **tout organisme, public ou privé**, souhaitant mettre en place une Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT). »



Rappel : sur base obligatoire ou libre



# Bâtiments concernés



# Bâtiments concernés

- ◉ Périmètre du parc de bâtiments selon la méthodologie (p18 du Guide)
  - La réglementation PEB définit un bâtiment comme : « toute construction dotée d'un toit et de parois dans laquelle de l'énergie est utilisée pour réguler le climat intérieur »  
Voir Décret PEB 28/11/2013 article 2 2° - <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2013/11/28/2013207272/2024/07/16>



# Bâtiments concernés

- ◊ Périmètre du parc de bâtiments selon la méthodologie (p18 du Guide)
  - La réglementation PEB définit un bâtiment comme : « toute construction dotée d'un toit et de parois dans laquelle de l'énergie est utilisée pour réguler le climat intérieur »  
Voir Décret PEB 28/11/2013 article 2 2° - <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2013/11/28/2013207272/2024/07/16>

**Règle n°1** : Les bâtiments à intégrer obligatoirement dans la SIGLT sont les bâtiments abritant partiellement ou totalement une activité du secteur tertiaire et sur lesquels l'organisme dispose :

- Soit d'un droit personnel de jouissance (bail, ...) d'une durée supérieure ou égale à neuf ans ;
- Soit d'un droit réel principal (propriété, usufruit, ...).



# Bâtiments concernés

- ◊ Périmètre du parc de bâtiments selon la méthodologie (p18 du Guide)
  - La réglementation PEB définit un bâtiment comme : « toute construction dotée d'un toit et de parois dans laquelle de l'énergie est utilisée pour réguler le climat intérieur »  
Voir Décret PEB 28/11/2013 article 2 2° - <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2013/11/28/2013207272/2024/07/16>

**Règle n°1** : Les bâtiments à intégrer obligatoirement dans la SIGLT sont les bâtiments abritant partiellement ou totalement une activité du secteur tertiaire et sur lesquels l'organisme dispose :

- Soit d'un droit personnel de jouissance (bail, ...) d'une durée supérieure ou égale à neuf ans ;
- Soit d'un droit réel principal (propriété, usufruit, ...).



Double encodage possible



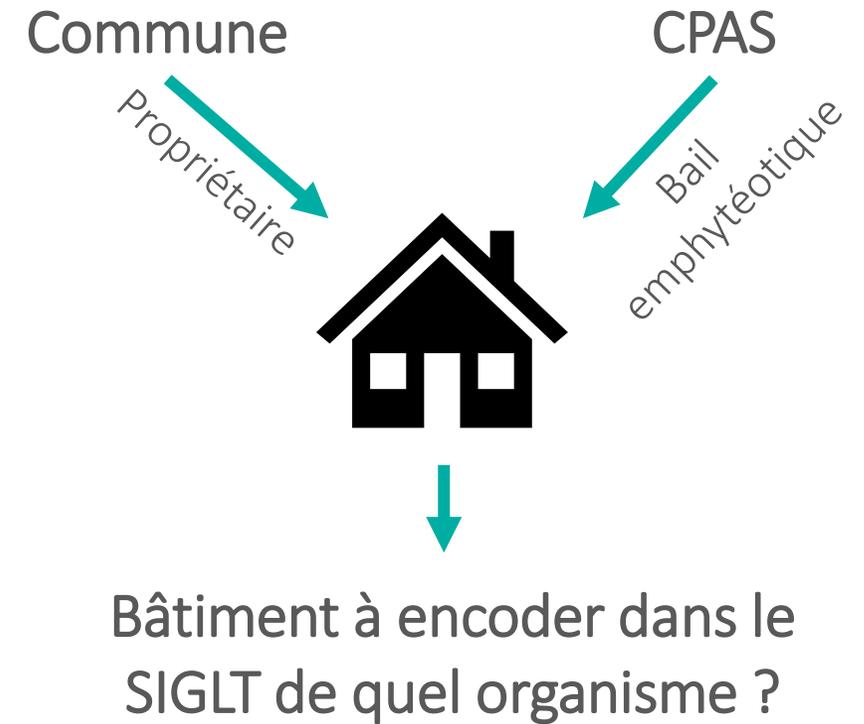
# Bâtiments concernés

## ◊ Double encodage (p19 du Guide)

- Exemple :

- La commune est propriétaire réel
- Le CPAS occupe le bâtiment via un bail emphytéotique (bail > 9 ans)

⇒ Selon la règle n°1 : les deux devraient mettre le bâtiment dans leur SIGLT = double encodage





# Bâtiments concernés

## ◊ Double encodage (p19 du Guide)

- Exemple :

- La commune est propriétaire réel
- Le CPAS occupe le bâtiment via un bail emphytéotique (bail > 9 ans)

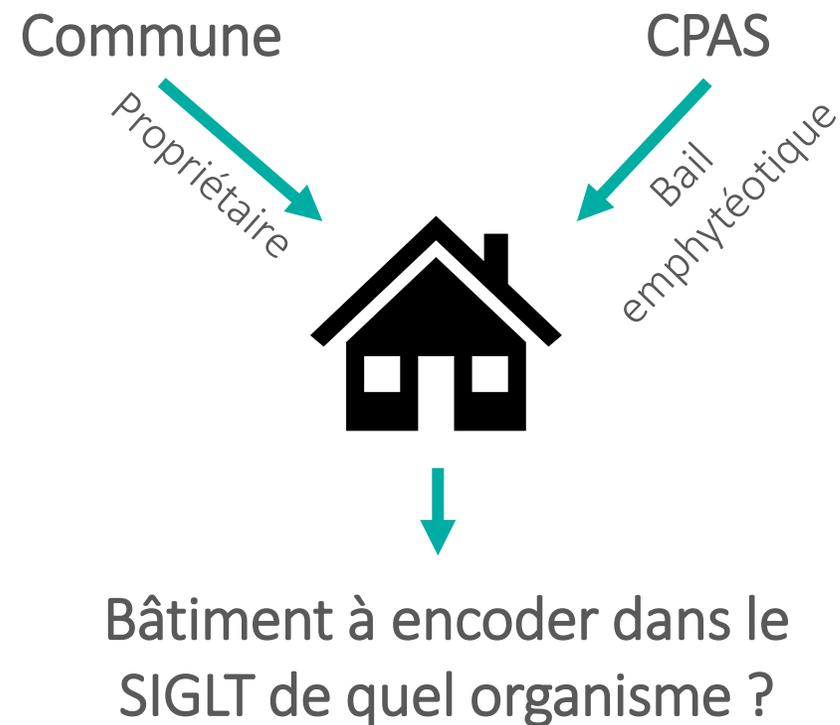
⇒ Selon la règle n°1 : les deux devraient mettre le bâtiment dans leur SIGLT = double encodage



Recommandation = éviter les doubles encodages

- ⇒ Encodage obligatoire pour le preneur du bail (le CPAS ici)
- ⇒ Encodage libre pour le propriétaire réel (la commune ici)

+ Invitation à collaborer pour récolter des informations sur le bâtiment et définir la stratégie le concernant !





# Bâtiments concernés

- ◊ Périmètre du parc de bâtiments selon la méthodologie (p18 du Guide)
  - La réglementation PEB définit un bâtiment comme : « toute construction dotée d'un toit et de parois dans laquelle de l'énergie est utilisée pour réguler le climat intérieur »  
Voir Décret PEB 28/11/2013 article 2 2° - <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2013/11/28/2013207272/2024/07/16>

**Règles n°2** : Les bâtiments résidentiels pour lesquels un organisme éligible aux subventions UREBA possède un droit réel ou emphytéotique doivent également être intégrés dans la SIGLT, que l'organisme en assure ou non la gestion



# Bâtiments concernés

- ◊ Périmètre du parc de bâtiments selon la méthodologie (p18 du Guide)
  - La réglementation PEB définit un bâtiment comme : « toute construction dotée d'un toit et de parois dans laquelle de l'énergie est utilisée pour réguler le climat intérieur »  
Voir Décret PEB 28/11/2013 article 2 2° - <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2013/11/28/2013207272/2024/07/16>

**Dérogation** : Les bâtiments dérogeant à la réglementation PEB et les bâtiments pris en location (bail < 9ans) ou mis en location peuvent être ajoutés à la liste si l'organisme le souhaite.



# Bâtiments concernés

Voir Décret PEB 28/11/2013 article 10 - <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2013/11/28/2013207272/2024/07/16>

- ◉ Bâtiments dérogeant à la réglementation PEB (Annexe 3 p72 du Guide)
  - *1° aux unités PEB servant de lieu de culte et utilisées pour des activités religieuses ainsi qu'aux unités PEB servant à offrir une assistance morale selon (...)*
  - *2° dans la mesure où l'application de certaines exigences minimales en matière de performance énergétique est de nature à modifier leur caractère ou leur apparence de manière incompatible avec les objectifs poursuivis par les mesures de protection visée (...) => biens classés, repris à l'inventaire du patrimoine, ...*
  - *3° aux unités industrielles, aux ateliers et aux unités agricoles non résidentielles, faibles consommateurs d'énergie dans des conditions normales d'exploitation ;*
  - *4° aux constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation de deux ans ou moins ;*
  - *5° aux bâtiments à construire d'une superficie utile totale inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;*
  - *6° aux unités agricoles non résidentielles utilisées par des entreprises qui adhèrent à une convention environnementale sectorielle au sens des articles D.82 et suivants du Code de l'Environnement en matière de performance énergétique.*



# Bâtiments concernés

Voir Décret PEB 28/11/2013 article 10 - <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2013/11/28/2013207272/2024/07/16>

◈ Bâtiments dérogeant à la réglementation PEB (Annexe 3 du Guide p72)



- 3° aux unités industrielles, aux ateliers et aux unités agricoles non résidentielles, faibles consommateurs d'énergie dans des conditions normales d'exploitation ;

La notion de « faibles consommateurs » figurant au 3° dans la liste ci-dessus est définie par l'art. 9 de l'AGW PEB du 15 mai 2014 :

*« sont des unités faibles consommatrices d'énergie dans des conditions normales d'exploitation, les unités industrielles, ateliers ou unités agricoles non résidentielles qui :*

- *Ne sont pas chauffées ou climatisées pour les besoins de l'homme ou ;*
- *Dont la puissance totale des émetteurs thermiques destinés au chauffage ou à la climatisation des locaux pour assurer le confort thermique des personnes, divisée par le volume chauffé ou climatisé, est inférieure à 15W/m<sup>3</sup>; la puissance totale est calculée séparément pour le chauffage et la climatisation. ».*



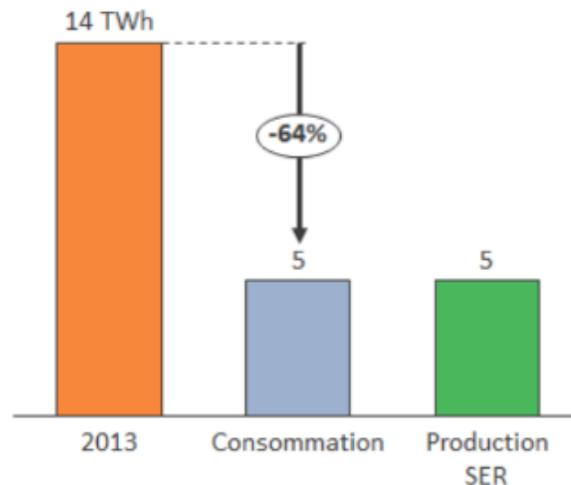
# La méthodologie : principes généraux

**Organisme**  
**Neutralité carbone**  
**Complète**  
**SIGLT**  
**Partielle** **Guide** **Périmètre**



# La méthodologie : principes généraux

- La SIGLT est un outil mis à disposition des organismes du tertiaire pour les aider à gérer leur parc adéquatement afin d'atteindre les objectifs de la SRLT, c'ad :
  - **L'efficacité énergétique** (= viser 80 kWh/m<sup>2</sup>.an en énergie finale à l'échelle du parc)
  - **La neutralité carbone** (= bilan énergétique annuel nul à l'échelle du parc, avec un besoin d'énergie assuré par une production d'énergie de sources renouvelables)





# La méthodologie : principes généraux

## Historique

2022 : 1 <sup>ère</sup> méthodologie	2025 : nouvelle méthodologie
<ul style="list-style-type: none"><li>- Se base sur la fiche 15 POLLEC de l'AP 21</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Se base sur la méthodologie 2022 et l'AGW UREBA 2022</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Document explicatif : « Balises à destination des communes pour l'élaboration d'une stratégie de rénovation globale et à long terme du parc de bâtiments tertiaire »</li><li>- Outil Excel Cadastre ++</li><li>- Outil Excel Fiches synthèses bâtiments</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Document explicatif : « Guide pour l'élaboration d'une SIGLT »</li><li>- Outil Excel MasterPlan</li><li>- Outil WEB SIGLT</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pas publié officiellement mais accessible à tous</li><li>- Usage libre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Disponible sur le portail du SPW <a href="https://energie.wallonie.be/fr/strategie-immobiliere-globale-a-long-terme.html?IDC=10723">https://energie.wallonie.be/fr/strategie-immobiliere-globale-a-long-terme.html?IDC=10723</a></li><li>- Usage obligatoire ou libre selon les cas</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- A destination des bénéficiaires de la fiche 15</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- A destination de tous</li><li>- Remplace et annule la première méthodologie de 2022</li></ul>





# La méthodologie : principes généraux

- ◊ La nouvelle méthodologie propose deux déclinaisons de SIGLT

## Cas n°1 : élaboration d'une **SIGLT partielle**

S'applique à tout organisme demandant une subvention UREBA après octobre 2022 :

- Pour des travaux améliorant la performance énergétique ;
- Ou pour la réalisation d'un audit.

→ Le contenu minimum est le contenu des cases orange.



## Cas n°2 : élaboration d'une **SIGLT complète**

S'applique à tout organisme :

- Bénéficiaire d'une subvention UREBA visant l'élaboration d'une SIGLT ;
- Ou bénéficiaire de la fiche 15 dans le cadre de POLLEC.

→ Le contenu minimum est le contenu des cases vertes, en plus de celui des cases orange.



Seule la **SIGLT complète** (cas n°2) permet une approche globale à l'échelle du parc de bâtiments !



# La méthodologie : principes généraux

◉ La nouvelle méthodologie propose deux déclinaisons de SIGLT (partielle et complète)

- Exemple avec les subventions UREBA

- Je suis une commune qui souhaite isoler la toiture d'une école et veut bénéficier d'une subvention UREBA 2022 travaux



- Je suis une commune souhaitant mettre en place librement un plan d'actions détaillé dans mon parc de bâtiments tertiaire pour viser la neutralité carbone d'ici 2040-2050. Je souhaite bénéficier d'une subvention UREBA 2022 pour la réalisation d'une SIGLT





# La méthodologie : principes généraux

## ◉ La nouvelle méthodologie propose deux déclinaisons de SIGLT (partielle et complète)

- Exemple avec les subventions UREBA

- Je suis une commune qui souhaite isoler la toiture d'une école et veux bénéficier d'une subvention UREBA 2022 travaux

⇒ Je dois fournir au minimum une copie d'une SIGLT partielle dans mon dossier de demande de subvention ET je suis encouragé à faire évoluer ma SIGLT partielle vers une SIGLT complète

- Je suis une commune souhaitant mettre en place librement un plan d'actions détaillé dans mon parc de bâtiments tertiaire pour viser la neutralité carbone d'ici 2040-2050. Je souhaite bénéficier d'une subvention UREBA 2022 pour la réalisation d'une SIGLT



# La méthodologie : principes généraux

## ◉ La nouvelle méthodologie propose deux déclinaisons de SIGLT (partielle et complète)

- Exemple avec les subventions UREBA

- Je suis une commune qui souhaite isoler la toiture d'une école et veux bénéficier d'une subvention UREBA 2022 travaux

⇒ Je dois fournir au minimum une copie d'une SIGLT partielle dans mon dossier de demande de subvention ET je suis encouragé à faire évoluer ma SIGLT partielle vers une SIGLT complète

- Je suis une commune souhaitant mettre en place librement un plan d'actions détaillé dans mon parc de bâtiments tertiaire pour viser la neutralité carbone d'ici 2040-2050. Je souhaite bénéficier d'une subvention UREBA 2022 pour la réalisation d'une SIGLT

⇒ Je dois fournir une copie d'une SIGLT complète car une SIGLT partielle ne suffit pas.



# La méthodologie : principes généraux

- La nouvelle méthodologie propose deux déclinaisons de SIGLT (partielle et complète)
  - Je réalise une SIGLT mais j'ai besoin d'audits UREBA pour compléter cette stratégie. Je souhaite obtenir des subsides UREBA 2022 pour la réalisation de mes audits mais je dois fournir une copie de ma SIGLT au préalable pour obtenir ces subsides..?





# La méthodologie : principes généraux

- ❖ La nouvelle méthodologie propose deux déclinaisons de SIGLT (partielle et complète)
  - Je réalise une SIGLT mais j'ai besoin d'audits UREBA pour compléter cette stratégie. Je souhaite obtenir des subsides UREBA 2022 pour la réalisation de mes audits mais je dois fournir une copie de ma SIGLT au préalable pour obtenir ces subsides..?

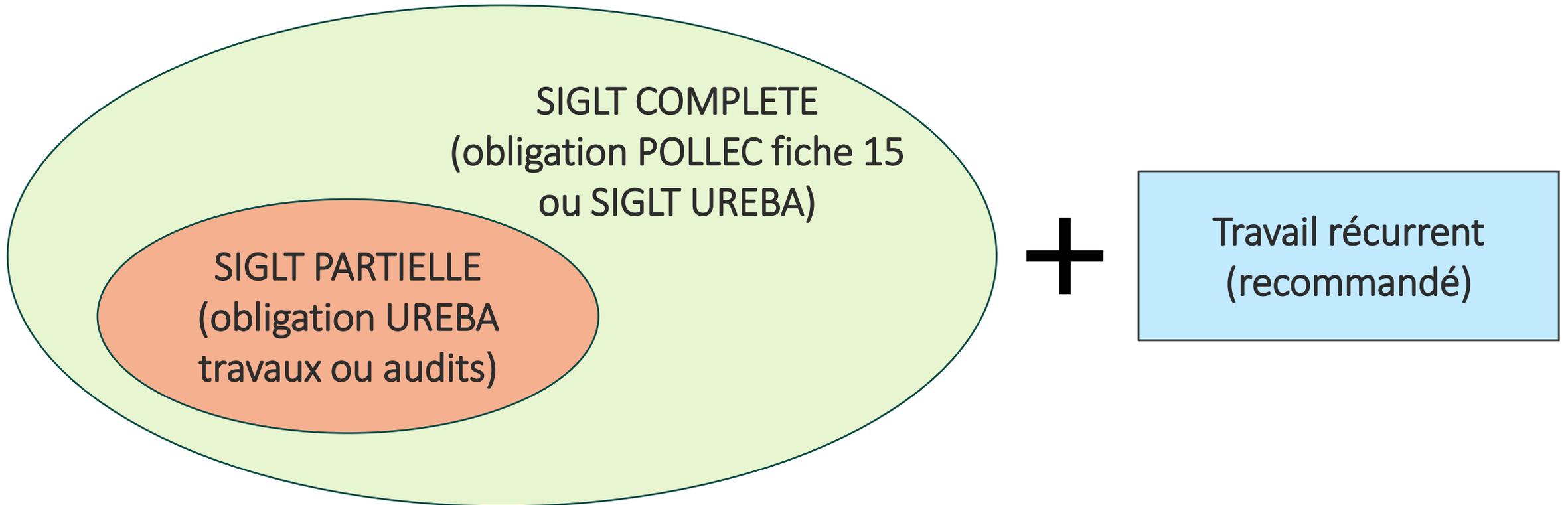


⇒ Je réalise d'abord une SIGLT partielle que je mets en copie de mon dossier de demande de subvention UREBA pour mes audits. J'utilise ensuite le contenu des audits pour faire évoluer ma SIGLT partielle en SIGLT complète. J'obtiens au final une SIGLT complète.



# La méthodologie : principes généraux

- La nouvelle méthodologie propose un code couleur dans les outils afin de connaître facilement le contenu minimum à respecter selon le cas dans lequel on se trouve





# La méthodologie : principes généraux

## ◊ Règle spéciale \* en SIGLT partielle

*(\*) Concerne au minimum les bâtiments qui font et ont fait l'objet d'une subvention UREBA introduite après octobre 2022. Les données et informations relatives à ces derniers sont mises à jour à chaque nouvelle demande de subvention UREBA (même si la demande concerne d'autres bâtiments)*



SIGLT

PARTIELLE V1



SIGLT

PARTIELLE V2



SIGLT

PARTIELLE V3

SIGLT  
COMPLETE



# La méthodologie : principes généraux

## ◆ Règle spéciale \*\*\* en SIGLT partielle

*(\*\*\*) Concerne au minimum l'ensemble des bâtiments du parc ayant la même affectation que les bâtiments faisant l'objet d'une demande de subvention UREBA introduite après octobre 2022*

*A chaque nouvelle demande de subvention UREBA, seuls les bâtiments ayant la même affectation que les bâtiments de la nouvelle demande de subvention ont leurs données mises à jour*

<b>Affectation</b>
Bibliothèque et médiathèque
Bureau
Centre culturel (théâtre, cinéma, salle de spectacle, etc...)
Centre de détention
Commerce
Complexe sportif
Crèche
Enseignement
Halls de stockage et ateliers (grands espaces)
Hôpital et soins de santé
Hôtel, maison de repos et hébergement
Musée
Piscine
Restaurant et café
Autres (gares, abri de parc et de cimetière, religieux...)



# La méthodologie : principes généraux

## ◊ Règle spéciale \*\* en SIGLT partielle

*(\*\*) Ce livrable peut être remis différemment pour POLLEC (voir Annexe 2 p68 du Guide)*

- La nouvelle méthodologie a été conçue pour englober le travail potentiellement déjà presté par les coordinateurs POLLEC participant à la fiche 15 de l'appel à projet POLLEC 2021 et qui se sont basés sur la méthodologie de 2022 pour réaliser ce travail
  - Possibilités d'imports de livrables déjà réalisés par les coordinateurs concernés avant la sortie de la méthodologie 2025
  - Possibilités d'encodages manuels de scores s'ils ont déjà été calculés avec les anciens outils Excel
  - Annexe 2 du Guide p68 met en évidence les équivalences de livrables entre la méthodologie 2022 et 2025





# La méthodologie : principes généraux

## ❖ Règle spéciale \*\* en SIGLT partielle

(\*\*) Ce livrable peut être remis différemment pour POLLEC (voir Annexe 2 p68 du Guide)

### 2. Annexe 2 : équivalences livrables

**Si déjà réalisé par POLLEC** = si un agent POLLEC bénéficiant de la fiche 15 a déjà réalisé le livrable avant la publication de cette nouvelle méthodologie d'élaboration de la SIGLT (= ce guide + le Master Plan + l'outil WEB).

NA = Non Applicable

ETAPE SIGLT	N° phase	Cas 1 SIGLT partielle (UREBA travaux ou audit)		Cas 2 SIGLT complète (UREBA SIGLT ou fiche 15 SIGLT POLLEC)	
		Encodage	Dépôt dans "Mes documents"	Encodage	Dépôt dans "Mes documents"
Etape 1 : Ressources en personnel (§7 fiche 15 POLLEC)	1.1	Coordonnées du coordinateur	NA	Coordonnées du coordinateur	NA
	1.2	NA	NA	Rôles du coordinateur	NA
	1.3	NA	NA	NA	Liste des membres de l'équipe SIGLT + rôle (ex : organigramme)
	2.1	NA	Signature de l'acte d'engagement	NA	Signature de l'acte d'engagement (déjà transmis pour POLLEC)
	2.2	NA	NA	NA	(Facultatif) Liste des



# La méthodologie : principes généraux

- ◊ La nouvelle méthodologie pour les coordinateurs POLLEC
  - Je suis un coordinateur POLLEC ne bénéficiant pas du subside lié à la fiche 15 de l'AP 21 et souhaite réaliser une SIGLT
  - ⇒ Je peux suivre la méthodologie d'élaboration de SIGLT pour atteindre cet objectif. Si je souhaite bénéficier d'un subside UREBA 2022 pour la réalisation d'une SIGLT, je devrai réaliser une SIGLT complète



# La méthodologie : principes généraux

## ◊ La nouvelle méthodologie pour les coordinateurs POLLEC

- Je suis un coordinateur POLLEC ne bénéficiant pas du subside lié à la fiche 15 de l'AP 21 et souhaite réaliser une SIGLT

⇒ Je peux suivre la méthodologie d'élaboration de SIGLT pour atteindre cet objectif.

- Je suis un coordinateur POLLEC bénéficiant du subside lié à la fiche 15 de l'AP POLLEC 2021

⇒ Je dois réaliser une SIGLT complète en suivant la méthodologie et en utilisant l'outil WEB





# La méthodologie : principes généraux

- ◊ La nouvelle méthodologie propose un accompagnement par un phasage d'étapes
  - Déjà plusieurs étapes dans la méthodologie de 2022. Nous nous sommes basés sur cette dernière pour élaborer la nouvelle

## Contenu d'une SIGLT

1. **Cadastre des bâtiments incluant des aspects énergétiques et non énergétiques**
2. **Monitoring (électricité, combustible, qualité de l'air)**
3. **Formulation des besoins actuels et à venir**
4. **Priorisation / Identification des bâtiments les plus intéressants à rénover**
5. **Audits et études sur bâtiments prioritaires**
6. **Evaluation des coûts et stratégie d'investissement**
7. **Plan d'actions (vente bâtiment, priorité des travaux par bâtiment ou groupe de bâtiments, ...)**
8. **Ressources de personnel**
9. **Plan de mesure et suivi des impacts**



# La méthodologie : principes généraux

◊ La nouvelle méthodologie propose un accompagnement par un phasage d'étapes

- 10 étapes pour élaborer une SIGLT (1 étape en plus par rapport à la méthodologie de 2022)
- NEW : chaque étape est scindée en différentes phases (nombre variable)
- Les phases servent de guide

⇒ Le respect de celles-ci garantit une élaboration **structurée et cohérente** de sa SIGLT

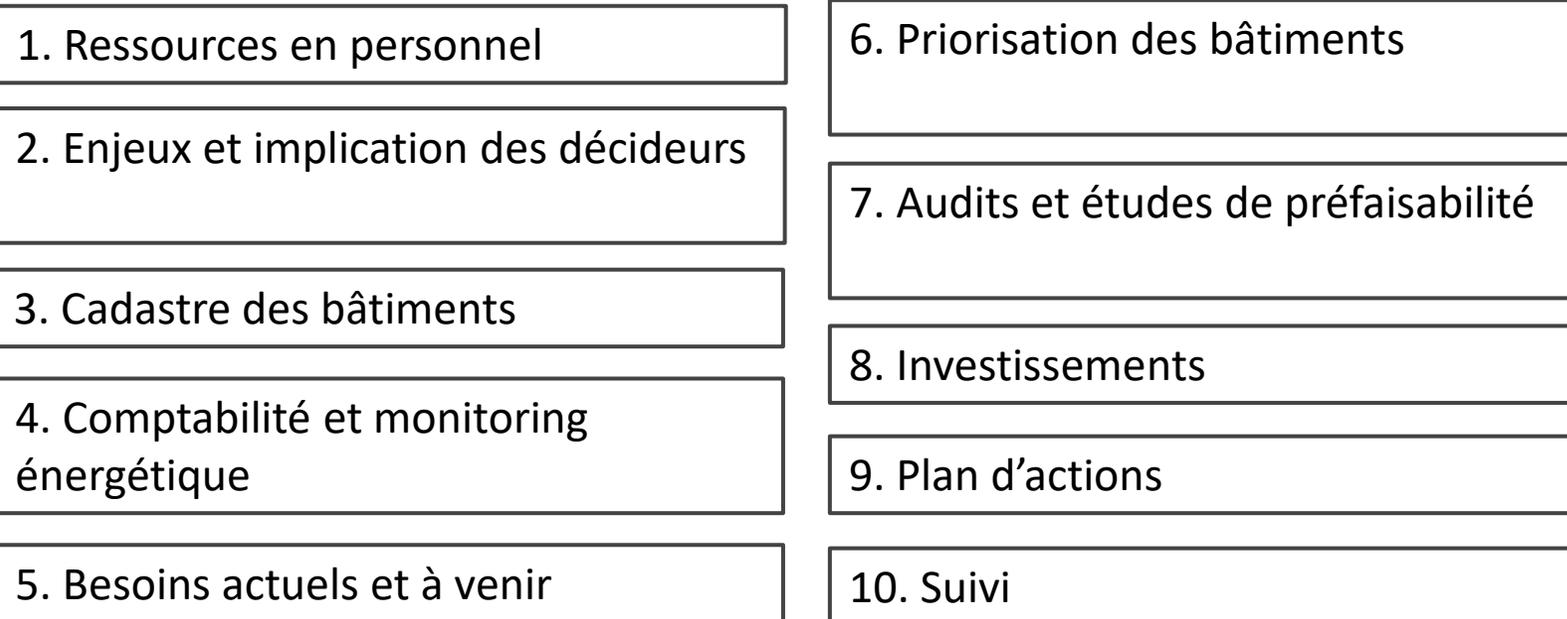


C'est pourquoi, suivre la méthodologie dans le cas libre est fortement recommandé et les outils sont accessibles à tous !



# La méthodologie : principes généraux

- Concrètement, le phasage d'étapes pour vous accompagner



10 étapes



# La méthodologie : principes généraux

- Concrètement, le phasage d'étapes pour vous accompagner

1. Ressources en personnel (4 phases)

2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

7. Audits et études de pré faisabilité (9 phases)

8. Investissements (6 phases)

9. Plan d'actions (3 phases)

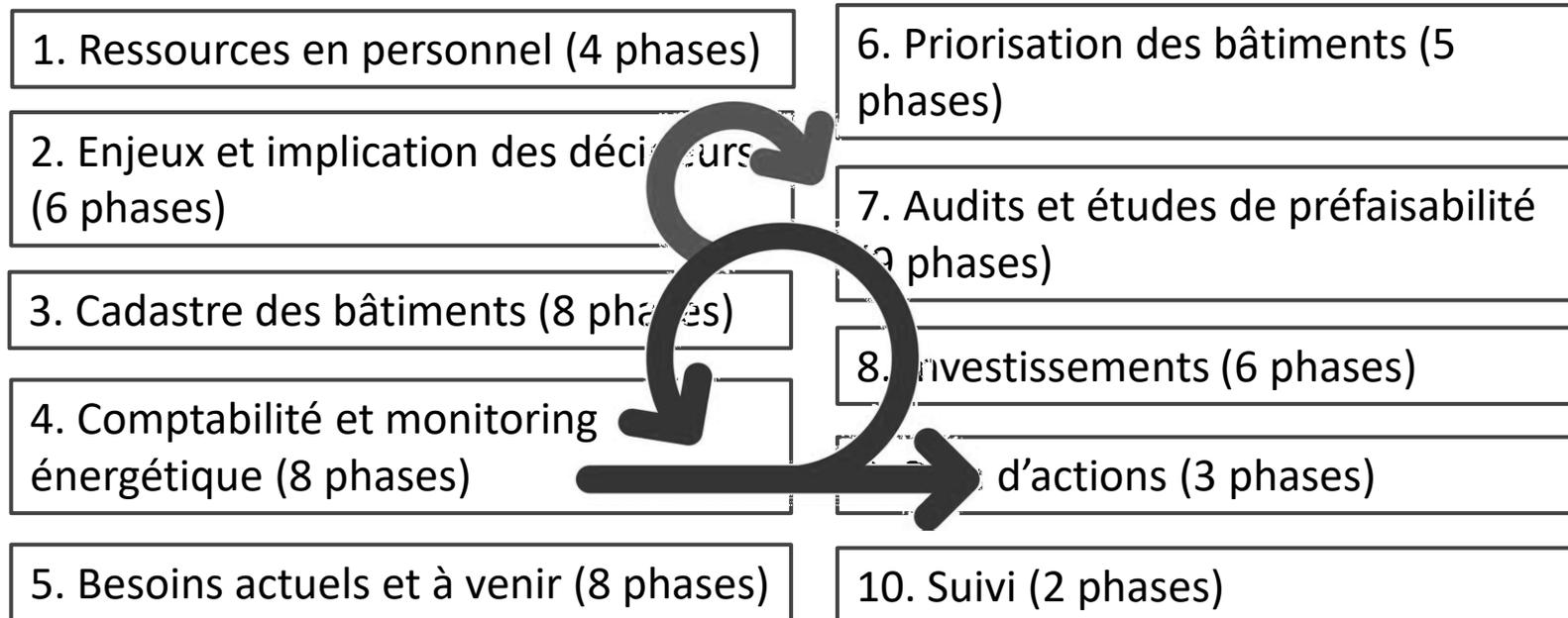
10. Suivi (2 phases)

Nombre de phases par étape variable



# La méthodologie : principes généraux

- Concrètement, le phasage d'étapes pour vous accompagner



Règle 1 : Le sens de progression est non-linéaire. On travaille en même temps sur plusieurs phases (d'une même étape ou non)



# La méthodologie : principes généraux

- Concrètement, le phasage d'étapes pour vous accompagner

1. Ressources en personnel (4 phases)

2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

7. Audits et études de préféabilité (9 phases)

8. Investissements (6 phases)

9. Plan d'actions (3 phases)

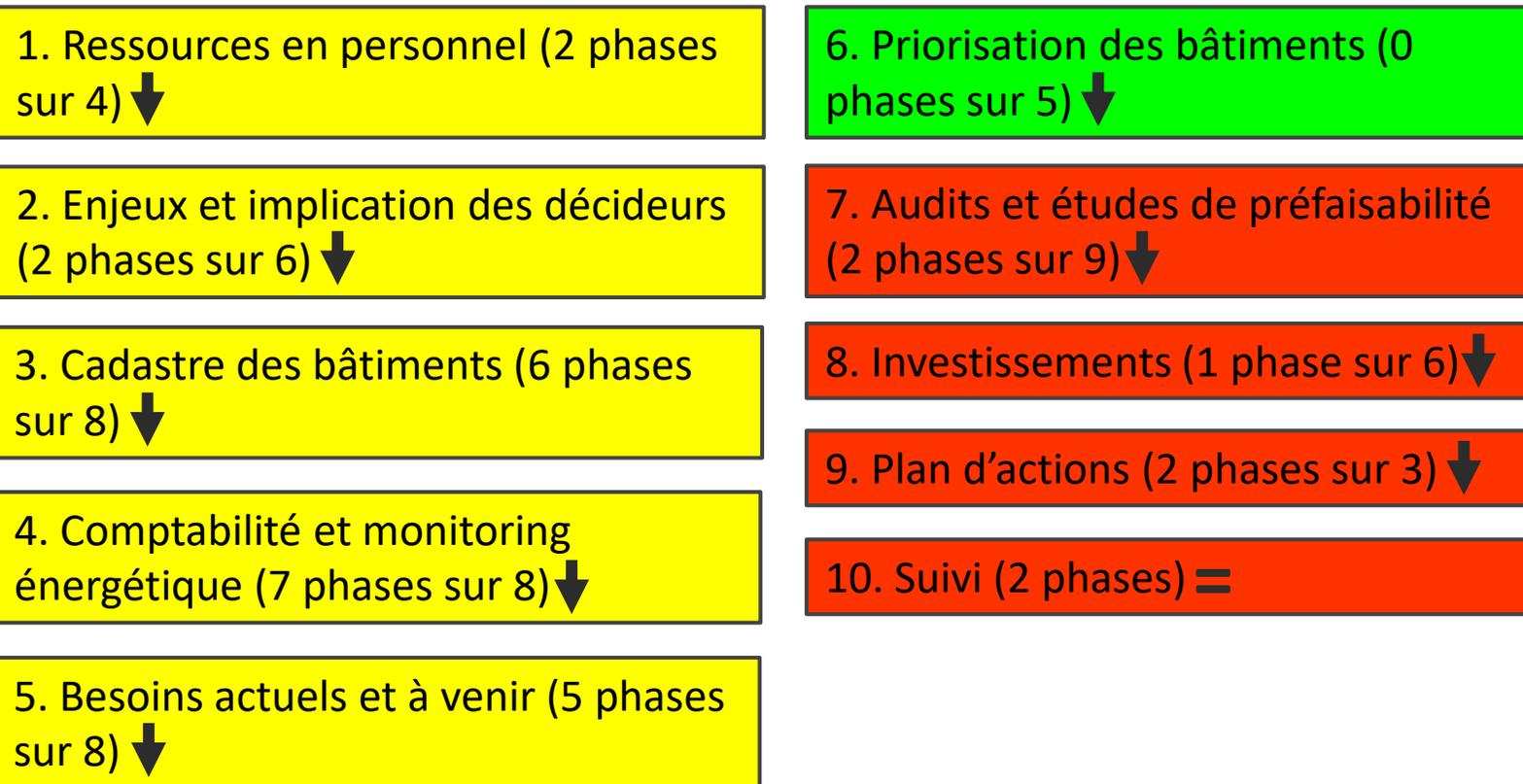
10. Suivi (2 phases)

Règle 2 : Cependant, lors du démarrage de ce travail, une certaine logique de progression est à respecter. En effet, le travail des étapes 7 à 10 est dépendant des résultats de l'étape 6 qui dépend du travail des étapes 1 à 5



# La méthodologie : principes généraux

- Concrètement, le phasage d'étapes pour vous accompagner



Règles 3 : nombre minimum de phases et étapes à respecter dépend du cas dans lequel l'organisme se trouve. Travail allégé en SIGLT partielle ↓



# La méthodologie : principes généraux

- ◆ Une SIGLT n'est jamais réellement finalisée

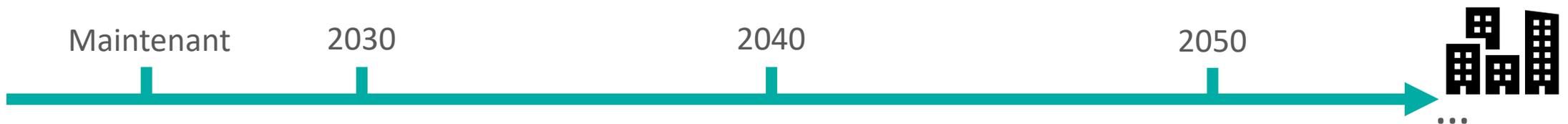


En effet, un parc de bâtiment évolue dans le temps. Certains bâtiments seront dès lors rénovés, ajoutés ou enlevés

De plus, la connaissance des bâtiments s'acquiert également au fil du temps et certaines informations dans la SIGLT devront être revues, précisées ou adaptées



Il est important de garder en mémoire que la SIGLT est un **outil évolutif** conçu pour gérer un parc sur le **long-terme**





# La méthodologie : principes généraux

◊ Si je dois valider ma SIGLT, quid des livrables à fournir ?

- Un livrable permet de valider une phase de la méthodologie
- Toutes les phases ne demandent pas de livrables
- Deux types de livrables existent
- Un outil WEB a été créé pour centraliser les livrables = ma SIGLT
- Présentation des livrables en partie 2 de ce séminaire



Données



Documents  
(pdf, xlsx, word,...)



# Outils associés à la méthodologie



# Outils associés

## Concrètement,

**Cas n°1 : mise en place d'une SIGLT partielle**  
Concerne au minimum les bâtiments qui font et ont fait l'objet d'une subvention UREBA introduite après octobre 2022.  
Les données et informations relatives à ces derniers doivent être mises à jour à chaque nouvelle demande de subvention UREBA (même si la demande concerne d'autres bâtiments).

**Cas n°2 : supplément pour une SIGLT complète**  
Concerne l'ensemble des bâtiments du parc (voir périmètre en phase 3.1).

L'objectif de cette phase est de commencer à remplir le Cadastre Immo avec des informations énergétiques, ce qui donne un cadastre énergétique (état intermédiaire du Cadastre Immo). Le cadastre énergétique inventorie les consommations des différents bâtiments du parc et met en évidence un ordre de priorité énergétique entre ces bâtiments (Figure 8).



Figure 8 : Partie du Cadastre Immo présentant les informations énergétiques (= cadastre énergétique).

**Encoder les informations nécessaires à la partie cadastre énergétique<sup>1</sup>, c-à-d :**

- La surface chauffée totale [m<sup>2</sup>] (à encoder dans la fiche bâtiment « Général » ou lors de l'ajout de chaque bâtiment) ;
- Les consommations de combustible normalisées en énergie finale [kWh] pour les trois dernières années minimum (à encoder dans la rubrique « Consommations énergétiques » de chaque bâtiment) (Figure 9) ;
- La consommation d'électricité en énergie finale [kWh] pour les trois dernières années minimum (à encoder dans la rubrique « Consommations énergétiques » de chaque bâtiment) (Figure 9) ;

<sup>1</sup> Ce livrable peut être remis différemment pour POLLEC (voir Annexe 2).

20



## Mode d'emploi de la SIGLT

- Document pdf de 75 pages
- Reprend le code couleur partielle/complète
- Décrit dans le détail les enjeux et objectifs liés à chaque étapes et phases
- Décrit les livrables à fournir pour valider chaque phase
- Reprend les équivalences de livrables pour les POLLEC fiche 15 (Annexe 2)
- Reprend la liste des bâtiments pouvant déroger à la SIGLT (Annexe 3)
- Illustre des encodages dans l'outil WEB



# Outils associés

## Concrètement,

**Cas n°1 : mise en place d'une SIGLT partielle**  
 Concerne au minimum les bâtiments qui font et ont fait l'objet d'une subvention UREBA introduite après octobre 2022.  
 Les données et informations relatives à ces derniers doivent être mises à jour à chaque nouvelle demande de subvention UREBA (même si la demande concerne d'autres bâtiments).

**Cas n°2 : supplément pour une SIGLT complète**  
 Concerne l'ensemble des bâtiments du parc (voir périmètre en phase 3.1).

L'objectif de cette phase est de commencer à remplir le Cadastre Immo avec des informations énergétiques, ce qui donne un cadastre énergétique (état intermédiaire du Cadastre Immo). Le cadastre énergétique inventorie les consommations des différents bâtiments du parc et met en évidence un ordre de priorité énergétique entre ces bâtiments (Figure 8).

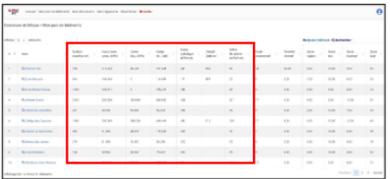


Figure 8 : Partie du Cadastre Immo présentant les informations énergétiques (= cadastre énergétique).

Encoder les informations nécessaires à la partie cadastre énergétique<sup>1</sup>, c-à-d :

- La surface chauffée totale [m<sup>2</sup>] (à encoder dans la fiche bâtiment « Général » ou lors de l'ajout de chaque bâtiment) ;
- Les consommations de combustible normalisées en énergie finale [kWh] pour les trois dernières années minimum (à encoder dans la rubrique « Consommations énergétiques » de chaque bâtiment) (Figure 9) ;
- La consommation d'électricité en énergie finale [kWh] pour les trois dernières années minimum (à encoder dans la rubrique « Consommations énergétiques » de chaque bâtiment) (Figure 9) ;

<sup>1</sup> Ce livrable peut être remis différemment pour POLLEC (voir Annexe 2).



## Synthétise le Guide de la SIGLT

- Reprend le code couleur partielle/complète
- Peut tenir confortablement en deux A3
- Permet une vision globale du travail à réaliser
- Indique clairement les livrables à fournir pour compléter chaque phase



Stratégie Immobilière - Phasage des 10 étapes - Master Plan v1.1 - 2025-01-24							
<p><b>Cas 1: SIGLT partielle</b> à insérer au dossier de demande de subvention UREBA introduit après octobre 2022 pour la réalisation de travaux améliorant la performance énergétique ou pour la réalisation d'un audit énergétique, quel que soit le type d'opération et le cas : 1) fiches recensement à réaliser pour maintenir à jour sa SIGLT.</p> <p><b>Cas 2: SIGLT complète</b> indicative d'une subvention UREBA visant l'opération d'une SIGLT ou réalisée dans le cadre de POLLEC (fiches et TD). Le cas 2 implique aussi la réalisation des étapes et phases du cas 1.</p> <p><b>[1]</b> Ce logo apparaît à chaque fois que le dossier d'information dans l'outil WEB est nécessaire. Cet encodage se fait majoritairement via l'onglet « Mon parc de bâtiments ».</p> <p><b>[2]</b> Ce logo apparaît à chaque fois que le dossier d'un livrable dans l'outil WEB est nécessaire (rapport, tableau, synthèse). Cet encodage se fait via l'onglet « Mes documents ».</p> <p><b>[3]</b> Concerne au minimum les bâtiments qui font et ont fait l'objet d'une subvention UREBA introduite après octobre 2022. Les données et informations relatives à ces derniers sont mises à jour à chaque nouvelle demande de subvention UREBA.</p> <p><b>[4]</b> Ce livrable peut être remis différemment pour POLLEC (voir Annexe 2 du Guide).</p> <p><b>[5]</b> Concerne au minimum l'ensemble des bâtiments du parc, ayant la même affectation que les bâtiments faisant l'objet d'une demande de subvention UREBA introduite après octobre 2022. À chaque nouvelle demande de subvention UREBA, seuls les bâtiments ayant la même affectation que les bâtiments de la nouvelle demande de subvention ont leurs données mises à jour.</p> <p><b>[6]</b> Se limite aux aspects du bâtiment suivants : occupation, localisation, et fonctionnel.</p>							
Étape	Phase 11	Phase 12	Phase 13	Phase 14	Phase 15	Phase 16	Phase 17
Étape 1: Ressources de personnes (17 fiches)	Designation du coordinateur SIGLT	Description des rôles du coordinateur	Création d'une équipe opérationnelle	Planifications recourantes			
Livrables	[1] [2] Coordonnées du coordinateur	[3] [4] Rôles du coordinateur	[5] [6] Liste des membres de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs rôles	[7] [8] Liste des participants + PV ou compte rendu			
Étape 2: Étape et implication des décideurs (19 fiches)	Réaliser l'information sur la SIGLT	Planification de lancement	Communication sur le lancement	Communication sur le résultat	Planifier avec l'opérationnel SIGLT et les gestionnaires du bâtiment.	Communication sur l'avancement et rapport après des décisions.	
Livrables	[9] [10] Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'une SIGLT	[11] [12] [13] [14] [15] [16] [17] [18] [19] Liste des participants + PV ou compte rendu	[20] [21] [22] [23] [24] [25] [26] [27] [28] [29] [30] [31] [32] [33] [34] [35] [36] [37] [38] [39] [40] [41] [42] [43] [44] [45] [46] [47] [48] [49] [50] [51] [52] [53] [54] [55] [56] [57] [58] [59] [60] [61] [62] [63] [64] [65] [66] [67] [68] [69] [70] [71] [72] [73] [74] [75] [76] [77] [78] [79] [80] [81] [82] [83] [84] [85] [86] [87] [88] [89] [90] [91] [92] [93] [94] [95] [96] [97] [98] [99] [100] [101] [102] [103] [104] [105] [106] [107] [108] [109] [110] [111] [112] [113] [114] [115] [116] [117] [118] [119] [120] [121] [122] [123] [124] [125] [126] [127] [128] [129] [130] [131] [132] [133] [134] [135] [136] [137] [138] [139] [140] [141] [142] [143] [144] [145] [146] [147] [148] [149] [150] [151] [152] [153] [154] [155] [156] [157] [158] [159] [160] [161] [162] [163] [164] [165] [166] [167] [168] [169] [170] [171] [172] [173] [174] [175] [176] [177] [178] [179] [180] [181] [182] [183] [184] [185] [186] [187] [188] [189] [190] [191] [192] [193] [194] [195] [196] [197] [198] [199] [200] [201] [202] [203] [204] [205] [206] [207] [208] [209] [210] [211] [212] [213] [214] [215] [216] [217] [218] [219] [220] [221] [222] [223] [224] [225] [226] [227] [228] [229] [230] [231] [232] [233] [234] [235] [236] [237] [238] [239] [240] [241] [242] [243] [244] [245] [246] [247] [248] [249] [250] [251] [252] [253] [254] [255] [256] [257] [258] [259] [260] [261] [262] [263] [264] [265] [266] [267] [268] [269] [270] [271] [272] [273] [274] [275] [276] [277] [278] [279] [280] [281] [282] [283] [284] [285] [286] [287] [288] [289] [290] [291] [292] [293] [294] [295] [296] [297] [298] [299] [300] [301] [302] [303] [304] [305] [306] [307] [308] [309] [310] [311] [312] [313] [314] [315] [316] [317] [318] [319] [320] [321] [322] [323] [324] [325] [326] [327] [328] [329] [330] [331] [332] [333] [334] [335] [336] [337] [338] [339] [340] [341] [342] [343] [344] [345] [346] [347] [348] [349] [350] [351] [352] [353] [354] [355] [356] [357] [358] [359] [360] [361] [362] [363] [364] [365] [366] [367] [368] [369] [370] [371] [372] [373] [374] [375] [376] [377] [378] [379] [380] [381] [382] [383] [384] [385] [386] [387] [388] [389] [390] [391] [392] [393] [394] [395] [396] [397] [398] [399] [400] [401] [402] [403] [404] [405] [406] [407] [408] [409] [410] [411] [412] [413] [414] [415] [416] [417] [418] [419] [420] [421] [422] [423] [424] [425] [426] [427] [428] [429] [430] [431] [432] [433] [434] [435] [436] [437] [438] [439] [440] [441] [442] [443] [444] [445] [446] [447] [448] [449] [450] [451] [452] [453] [454] [455] [456] [457] [458] [459] [460] [461] [462] [463] [464] [465] [466] [467] [468] [469] [470] [471] [472] [473] [474] [475] [476] [477] [478] [479] [480] [481] [482] [483] [484] [485] [486] [487] [488] [489] [490] [491] [492] [493] [494] [495] [496] [497] [498] [499] [500] [501] [502] [503] [504] [505] [506] [507] [508] [509] [510] [511] [512] [513] [514] [515] [516] [517] [518] [519] [520] [521] [522] [523] [524] [525] [526] [527] [528] [529] [530] [531] [532] [533] [534] [535] [536] [537] [538] [539] [540] [541] [542] [543] [544] [545] [546] [547] [548] [549] [550] [551] [552] [553] [554] [555] [556] [557] [558] [559] [560] [561] [562] [563] [564] [565] [566] [567] [568] [569] [570] [571] [572] [573] [574] [575] [576] [577] [578] [579] [580] [581] [582] [583] [584] [585] [586] [587] [588] [589] [590] [591] [592] [593] [594] [595] [596] [597] [598] [599] [600] [601] [602] [603] [604] [605] [606] [607] [608] [609] [610] [611] [612] [613] [614] [615] [616] [617] [618] [619] [620] [621] [622] [623] [624] [625] [626] [627] [628] [629] [630] [631] [632] [633] [634] [635] [636] [637] [638] [639] [640] [641] [642] [643] [644] [645] [646] [647] [648] [649] [650] [651] [652] [653] [654] [655] [656] [657] [658] [659] [660] [661] [662] [663] [664] [665] [666] [667] [668] [669] [670] [671] [672] [673] [674] [675] [676] [677] [678] [679] [680] [681] [682] [683] [684] [685] [686] [687] [688] [689] [690] [691] [692] [693] [694] [695] [696] [697] [698] [699] [700] [701] [702] [703] [704] [705] [706] [707] [708] [709] [710] [711] [712] [713] [714] [715] [716] [717] [718] [719] [720] [721] [722] [723] [724] [725] [726] [727] [728] [729] [730] [731] [732] [733] [734] [735] [736] [737] [738] [739] [740] [741] [742] [743] [744] [745] [746] [747] [748] [749] [750] [751] [752] [753] [754] [755] [756] [757] [758] [759] [760] [761] [762] [763] [764] [765] [766] [767] [768] [769] [770] [771] [772] [773] [774] [775] [776] [777] [778] [779] [780] [781] [782] [783] [784] [785] [786] [787] [788] [789] [790] [791] [792] [793] [794] [795] [796] [797] [798] [799] [800] [801] [802] [803] [804] [805] [806] [807] [808] [809] [810] [811] [812] [813] [814] [815] [816] [817] [818] [819] [820] [821] [822] [823] [824] [825] [826] [827] [828] [829] [830] [831] [832] [833] [834] [835] [836] [837] [838] [839] [840] [841] [842] [843] [844] [845] [846] [847] [848] [849] [850] [851] [852] [853] [854] [855] [856] [857] [858] [859] [860] [861] [862] [863] [864] [865] [866] [867] [868] [869] [870] [871] [872] [873] [874] [875] [876] [877] [878] [879] [880] [881] [882] [883] [884] [885] [886] [887] [888] [889] [890] [891] [892] [893] [894] [895] [896] [897] [898] [899] [900] [901] [902] [903] [904] [905] [906] [907] [908] [909] [910] [911] [912] [913] [914] [915] [916] [917] [918] [919] [920] [921] [922] [923] [924] [925] [926] [927] [928] [929] [930] [931] [932] [933] [934] [935] [936] [937] [938] [939] [940] [941] [942] [943] [944] [945] [946] [947] [948] [949] [950] [951] [952] [953] [954] [955] [956] [957] [958] [959] [960] [961] [962] [963] [964] [965] [966] [967] [968] [969] [970] [971] [972] [973] [974] [975] [976] [977] [978] [979] [980] [981] [982] [983] [984] [985] [986] [987] [988] [989] [990] [991] [992] [993] [994] [995] [996] [997] [998] [999] [1000]				
Étape 3: Cadastre	Phase 31	Phase 32	Phase 33	Phase 34	Phase 35	Phase 36	Phase 37
Livrables	[101] [102] [103] [104] [105] [106] [107] [108] [109] [110] [111] [112] [113] [114] [115] [116] [117] [118] [119] [120] [121] [122] [123] [124] [125] [126] [127] [128] [129] [130] [131] [132] [133] [134] [135] [136] [137] [138] [139] [140] [141] [142] [143] [144] [145] [146] [147] [148] [149] [150] [151] [152] [153] [154] [155] [156] [157] [158] [159] [160] [161] [162] [163] [164] [165] [166] [167] [168] [169] [170] [171] [172] [173] [174] [175] [176] [177] [178] [179] [180] [181] [182] [183] [184] [185] [186] [187] [188] [189] [190] [191] [192] [193] [194] [195] [196] [197] [198] [199] [200] [201] [202] [203] [204] [205] [206] [207] [208] [209] [210] [211] [212] [213] [214] [215] [216] [217] [218] [219] [220] [221] [222] [223] [224] [225] [226] [227] [228] [229] [230] [231] [232] [233] [234] [235] [236] [237] [238] [239] [240] [241] [242] [243] [244] [245] [246] [247] [248] [249] [250] [251] [252] [253] [254] [255] [256] [257] [258] [259] [260] [261] [262] [263] [264] [265] [266] [267] [268] [269] [270] [271] [272] [273] [274] [275] [276] [277] [278] [279] [280] [281] [282] [283] [284] [285] [286] [287] [288] [289] [290] [291] [292] [293] [294] [295] [296] [297] [298] [299] [300] [301] [302] [303] [304] [305] [306] [307] [308] [309] [310] [311] [312] [313] [314] [315] [316] [317] [318] [319] [320] [321] [322] [323] [324] [325] [326] [327] [328] [329] [330] [331] [332] [333] [334] [335] [336] [337] [338] [339] [340] [341] [342] [343] [344] [345] [346] [347] [348] [349] [350] [351] [352] [353] [354] [355] [356] [357] [358] [359] [360] [361] [362] [363] [364] [365] [366] [367] [368] [369] [370] [371] [372] [373] [374] [375] [376] [377] [378] [379] [380] [381] [382] [383] [384] [385] [386] [387] [388] [389] [390] [391] [392] [393] [394] [395] [396] [397] [398] [399] [400] [401] [402] [403] [404] [405] [406] [407] [408] [409] [410] [411] [412] [413] [414] [415] [416] [417] [418] [419] [420] [421] [422] [423] [424] [425] [426] [427] [428] [429] [430] [431] [432] [433] [434] [435] [436] [437] [438] [439] [440] [441] [442] [443] [444] [445] [446] [447] [448] [449] [450] [451] [452] [453] [454] [455] [456] [457] [458] [459] [460] [461] [462] [463] [464] [465] [466] [467] [468] [469] [470] [471] [472] [473] [474] [475] [476] [477] [478] [479] [480] [481] [482] [483] [484] [485] [486] [487] [488] [489] [490] [491] [492] [493] [494] [495] [496] [497] [498] [499] [500] [501] [502] [503] [504] [505] [506] [507] [508] [509] [510] [511] [512] [513] [514] [515] [516] [517] [518] [519] [520] [521] [522] [523] [524] [525] [526] [527] [528] [529] [530] [531] [532] [533] [534] [535] [536] [537] [538] [539] [540] [541] [542] [543] [544] [545] [546] [547] [548] [549] [550] [551] [552] [553] [554] [555] [556] [557] [558] [559] [560] [561] [562] [563] [564] [565] [566] [567] [568] [569] [570] [571] [572] [573] [574] [575] [576] [577] [578] [579] [580] [581] [582] [583] [584] [585] [586] [587] [588] [589] [590] [591] [592] [593] [594] [595] [596] [597] [598] [599] [600] [601] [602] [603] [604] [605] [606] [607] [608] [609] [610] [611] [612] [613] [614] [615] [616] [617] [618] [619] [620] [621] [622] [623] [624] [625] [626] [627] [628] [629] [630] [631] [632] [633] [634] [635] [636] [637] [638] [639] [640] [641] [642] [643] [644] [645] [646] [647] [648] [649] [650] [651] [652] [653] [654] [655] [656] [657] [658] [659] [660] [661] [662] [663] [664] [665] [666] [667] [668] [669] [670] [671] [672] [673] [674] [675] [676] [677] [678] [679] [680] [681] [682] [683] [684] [685] [686] [687] [688] [689] [690] [691] [692] [693] [694] [695] [696] [697] [698] [699] [700] [701] [702] [703] [704] [705] [706] [707] [708] [709] [710] [711] [712] [713] [714] [715] [716] [717] [718] [719] [720] [721] [722] [723] [724] [725] [726] [727] [728] [729] [730] [731] [732] [733] [734] [735] [736] [737] [738] [739] [740] [741] [742] [743] [744] [745] [746] [747] [748] [749] [750] [751] [752] [753] [754] [755] [756] [757] [758] [759] [760] [761] [762] [763] [764] [765] [766] [767] [768] [769] [770] [771] [772] [773] [774] [775] [776] [777] [778] [779] [780] [781] [782] [783] [784] [785] [786] [787] [788] [789] [790] [791] [792] [793] [794] [795] [796] [797] [798] [799] [800] [801] [802] [803] [804] [805] [806] [807] [808] [809] [810] [811] [812] [813] [814] [815] [816] [817] [818] [819] [820] [821] [822] [823] [824] [825] [826] [827] [828] [829] [830] [831] [832] [833] [834] [835] [836] [837] [838] [839] [840] [841] [842] [843] [844] [845] [846] [847] [848] [849] [850] [851] [852] [853] [854] [855] [856] [857] [858] [859] [860] [861] [862] [863] [864] [865] [866] [867] [868] [869] [870] [871] [872] [873] [874] [875] [876] [877] [878] [879] [880] [881] [882] [883] [884] [885] [886] [887] [888] [889] [890] [891] [892] [893] [894] [895] [896] [897] [898] [899] [900] [901] [902] [903] [904] [905] [906] [907] [908] [909] [910] [911] [912] [913] [914] [915] [916] [917] [918] [919] [920] [921] [922] [923] [924] [925] [926] [927] [928] [929] [930] [931] [932] [933] [934] [935] [936] [937] [938] [939] [940] [941] [942] [943] [944] [945] [946] [947] [948] [949] [950] [951] [952] [953] [954] [955] [956] [957] [958] [959] [960] [961] [962] [963] [964] [965] [966] [967] [968] [969] [970] [971] [972] [973] [974] [975] [976] [977] [978] [979] [980] [981] [982] [983] [984] [985] [986] [987] [988] [989] [990] [991] [992] [993] [994] [995] [996] [997] [998] [999] [1000]						



# Outils associés

- Page du portail SPW Energie dédiée à la SIGLT

<https://energie.wallonie.be/fr/strategie-immobiliere-globale-a-long-terme.html?IDC=10723>

The screenshot shows the website header with the logo 'Wallonie énergie SPW' and a search bar labeled 'Rechercher'. Below the logo is a purple button labeled 'Pouvoirs publics'. A horizontal menu lists various services: 'Certification PEB des bâtiments publics', 'Performance énergétique des bâtiments', 'Facilitateurs Energie', 'POLLEC', 'Plans d'action préventive', 'Stratégie immobilière globale à long terme' (circled in red), 'Aides et primes', 'Formations, Agréments, Certifications', and 'Exonération de la redevance voirie'. Below this menu are 'Outils : Energie+, Logigramme, CDC', 'Trimestriel Le REactif', and 'Mesures renforcées de lutte contre le COVID-19 - adaptation des délais'. At the bottom, a breadcrumb trail reads 'Accueil / Pouvoirs publics / Stratégie immobilière globale à long terme'.

The screenshot shows a section titled 'Téléchargez' with a list of PDF documents. The first two items are circled in red: 'Guidelines Version 08-04-25 (PDF-1818 ko)' and 'MasterPlan phasé - Version du 08-04-25 (PDF-99 ko)'. Other items include '20250424\_FicheBatiment\_Economique (PDF-191 ko)' and '20250424\_FicheBatiment\_Fonctionnel (PDF-240 ko)'.



# Outils associés

## Concrètement,

**Cas n°1 : mise en place d'une SIGLI partielle**  
 Concerne au minimum les bâtiments qui font et ont fait l'objet d'une subvention UREBA introduite après octobre 2022.  
 Les données et informations relatives à ces derniers doivent être mises à jour à chaque nouvelle demande de subvention UREBA (même si la demande concerne d'autres bâtiments).

**Cas n°2 : supplément pour une SIGLI complète**  
 Concerne l'ensemble des bâtiments du parc (voir périmètre en phase 3.1).

L'objectif de cette phase est de commencer à remplir le Cadastre Immo avec des informations énergétiques, ce qui donne un cadastre énergétique (état intermédiaire du Cadastre Immo). Le cadastre énergétique inventorie les consommations des différents bâtiments du parc et met en évidence un ordre de priorité énergétique entre ces bâtiments (Figure 8).



Figure 8 : Partie du Cadastre Immo présentant les informations énergétiques (= cadastre énergétique).

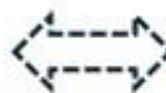
**Encoder les informations nécessaires à la partie cadastre énergétique<sup>1</sup>, c-à-d :**

- La surface chauffée totale [m<sup>2</sup>] (à encoder dans la fiche bâtiment « Général » ou lors de l'ajout de chaque bâtiment) ;
- Les consommations de combustible normalisées en énergie finale [kWh] pour les trois dernières années minimum (à encoder dans la rubrique « Consommations énergétiques » de chaque bâtiment) (Figure 9) ;
- La consommation d'électricité en énergie finale [kWh] pour les trois dernières années minimum (à encoder dans la rubrique « Consommations énergétiques » de chaque bâtiment) (Figure 9) ;

<sup>1</sup> Ce livrable peut être remis différemment pour POLLEC (voir Annexe 2).

## Guide Version détaillée

## Master plan Version synthétique




## Outil Web



Stratégie Immobilière - Phasage des 10 étapes - Master Plan v1.1 - 2025-01-24						
<p><b>Cas 1: SIGLI partielle</b> à insérer au dossier de demande de subvention UREBA introduit après octobre 2022 pour la réalisation de travaux améliorant la performance énergétique ou pour la réalisation d'un autre Cas 2: <b>SIGLI complète</b> indicative d'une subvention UREBA visant l'opération d'une SIGLI ou réalisée dans le cadre de POLLEC (voir Annexe 2). Le cas 2 implique aussi la réalisation des étapes et phases du cas 1. <b>Consensus</b>, quel que soit le type d'opération et le cas : tâches recommandées à réaliser pour maintenir à jour sa SIGLI.</p> <p><b>Legend:</b>            [ ] Ce logo apparaît à chaque fois que l'encodage d'information dans l'outil WEB est nécessaire. Cet encodage se fait majoritairement via l'onglet « Mon parc de bâtiments ».            [ ] Ce logo apparaît à chaque fois que le dépôt d'un livrable dans l'outil WEB est nécessaire (rapport, tableau, synthèse). Cet encodage se fait via l'onglet « Mes documents ».</p> <p>[ ] Concerne au minimum les bâtiments qui font et ont fait l'objet d'une subvention UREBA introduite après octobre 2022. Les données et informations relatives à ces derniers sont mises à jour à chaque nouvelle demande de subvention UREBA.            [ ] Concerne au minimum l'ensemble des bâtiments du parc, ayant la même attention que les bâtiments faisant l'objet d'une demande de subvention UREBA introduite après octobre 2022. À chaque nouvelle demande de subvention UREBA, seuls les bâtiments ayant la même attention que les bâtiments de la nouvelle demande de subvention ont leurs données mises à jour.            [ ] Se limite aux aspects du bâtiment suivants : occupation, localisation, et fonctionnel.</p>						
<p>Phase 1: Ressources de personnel (17 tâches)</p> <p>Livrables: [ ] Coordonnées du coordinateur [ ] Rôles du coordinateur [ ] Liste des membres de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs rôles [ ] Liste des participants + PV ou compte rendu</p>	<p>Phase 11: Désignation du coordinateur SIGLI</p>	<p>Phase 12: Description des rôles du coordinateur</p>	<p>Phase 13: Création d'une équipe opérationnelle</p>	<p>Phase 14: Planification recurrente</p>		
<p>Phase 2: Equipet et implication des décideurs (10 tâches)</p> <p>Livrables: [ ] Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'une SIGLI [ ] (Facultatif) Liste des participants + PV ou compte rendu [ ] (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s) [ ] (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s) [ ] (Facultatif) Calendrier des réunions organisées et prévues [ ] (Facultatif) PV ou compte rendu</p>	<p>Phase 2.1: Réaliser l'information sur la SIGLI</p>	<p>Phase 2.2: Planifier le lancement</p>	<p>Phase 2.3: Communication sur le lancement</p>	<p>Phase 2.4: Communication sur le résultat</p>	<p>Phase 2.5: Réaliser une opérationnel SIGLI</p>	<p>Phase 2.6: Communication sur l'avancement et rapport après des décisions</p>
<p>Phase 3: Cadastre</p> <p>Livrables: [ ] Liste de l'ensemble [ ] Cadastre énergétique [ ] Zone de référence [ ] Collecte des données [ ] Priorité 1 des tâches [ ] Priorité 2 des tâches [ ] Le Cadastre Immo est [ ] Révision annuelle du</p>	<p>Phase 3.1: Liste de l'ensemble</p>	<p>Phase 3.2: Cadastre énergétique [ ]</p>	<p>Phase 3.3: Zone de référence</p>	<p>Phase 3.4: Collecte des données</p>	<p>Phase 3.5: Priorité 1 des tâches</p>	<p>Phase 3.6: Priorité 2 des tâches</p>





# Outils associés

## 🔗 L'outil WEB

- Accès via page web spécifique
- Accompagne l'organisme dans l'élaboration de sa SIGLT
- Permet d'assurer la complétude et le suivi d'une SIGLT
- Centralise les informations liées à sa SIGLT



— On y encode des informations sur le parc



— On y dépose des documents décrivant le parc



- Utilisation fortement recommandée pour le cas UREBA et obligatoire pour le cas POLLEC

7/2/2025

**Wallonie énergie SPW**

**Stratégie Immobilière Globale à Long Terme [v 1.3]**

**Votre session a expiré. Merci de vous reconnecter.**

E-mail

Mot de passe

SIGLT / Cas 2 UREBA / SIGLT

**CONNEXION**

[Mot de passe oublié ?](#)

Pas encore d'accès ? **DEMANDER UN ACCÈS**

**Une Strat' Immo, pourquoi ?**

- ✦ Pour prioriser les rénovations au sein de son parc immobilier
- ✦ Pour développer une vision claire et cohérente des projets immobiliers à long terme
- ✦ Pour tendre vers la neutralité carbone de son parc immobilier
- ✦ Pour répondre aux objectifs européens et régionaux
- ✦ Pour se mettre en conformité avec la réglementation
- ✦ Pour planifier le budget de rénovation avec précision
- ✦ Pour garantir une gestion immobilière durable et responsable.

Développé dans le cadre du **FACILITATEUR URE**, en collaboration avec **ICEDD**

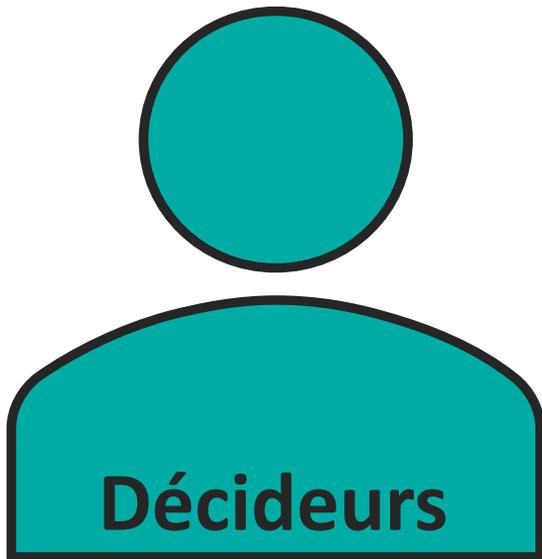


# Acteurs à impliquer



# Acteurs impliqués

## ◊ Les décideurs



**Rôle** = soutien hiérarchique de la SIGLT

- ⇒ Possèdent la vision stratégique long-terme de leur parc
- ⇒ Octroient les moyens humains nécessaires
- ⇒ Prennent les décisions finales (travaux de rénovation, réaffectation, construction planifiés dans une SIGLT)

**Exemples** = Politiques (bourgmestres, échevins), directeurs, comités d'administration, patrons, ...

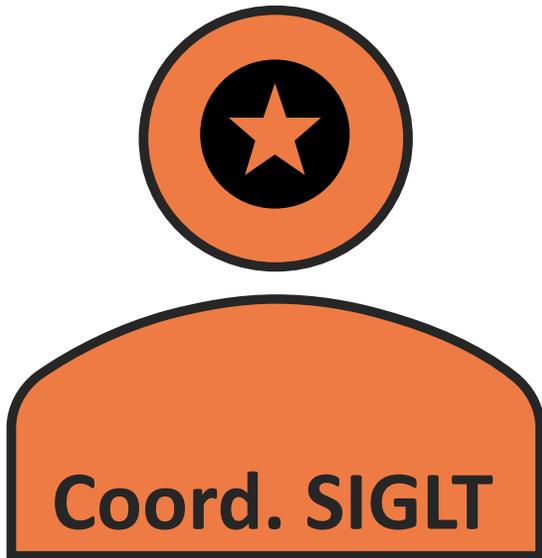


De par leur rôle, il est très important de les impliquer dès le début du processus d'élaboration d'une SIGLT !!!



# Acteurs impliqués

## Le coordinateur



**Rôle** = point de référence unique pour la SIGLT

- ⇒ Centralise les informations
- ⇒ Suit les avancées de l'élaboration et la mise en place de la SIGLT
- ⇒ Facilite la communication entre les différentes parties prenantes
- ⇒ Anticipe les obstacles potentiels
- ⇒ Résout les conflits
- ⇒ Maintient un alignement constant avec les objectifs du projet

**Exemples** = conseiller POLLEC, responsable énergie, ...

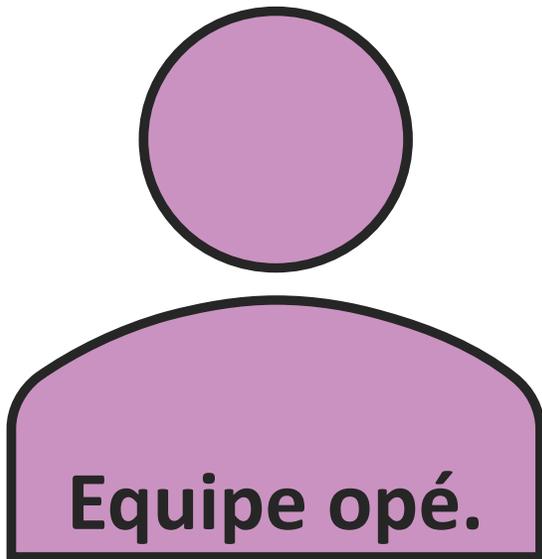


Ce rôle est capital, même pour les petits parcs ! Il ne peut pas être sous-traité. Ce poste doit être aussi pérenne que possible !



# Acteurs impliqués

## ◊ L'équipe opérationnelle



**Rôle** = groupe de personnes aux rôles variés et complémentaires qui travaillent sur la SIGLT (géométrie variable). Elle doit connaître les bâtiments du parc et disposer de différentes compétences :

- ⇒ Techniques (audits, plans d'actions, enveloppe, systèmes...)
- ⇒ De gestion (RH, planification, ...)
- ⇒ De communication (en interne ou vers l'extérieur)
- ⇒ Financières
- ⇒ Juridiques (en marché publics par exemple)

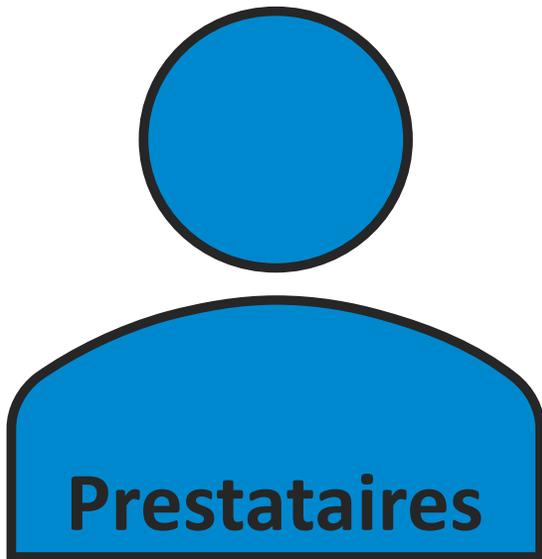


Idéalement, des **décideurs** doivent être impliqués dans l'équipe opérationnelle !!!



# Acteurs impliqués

## ◊ Les prestataires



**Rôle** = Personnes ou entreprises qui fournissent des services à un organisme qui développe sa SIGLT (sous-traitance)

**Exemples** = entreprise qui va mettre en place la comptabilité énergétique, auditeurs, bureaux d'études, facilitateurs, ...

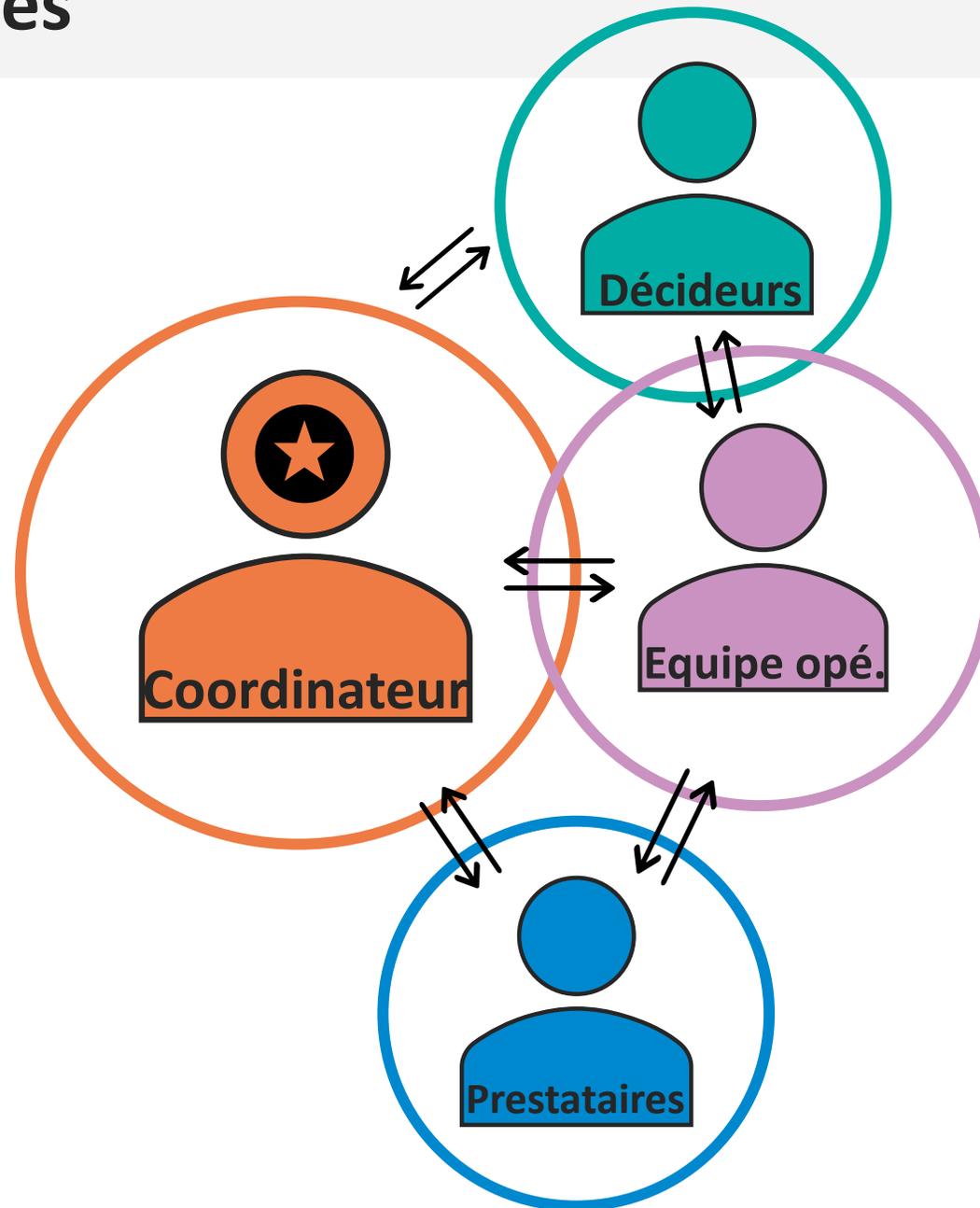


La coordination ne peut pas être assurée par un prestataire ! Un prestataire peut cependant accompagner le coordinateur à mettre en place sa SIGLT et assurer un suivi externe



# Acteurs impliqués

Interactions ↔





# Conclusion de la partie 1

- ⊕ La SIGLT est un outil de **pilotage** et de **décision** pour **décarboner** son parc de bâtiments non résidentiels
- ⊕ Son objectif principal est de disposer d'un **ordre de priorité de rénovation** de ses bâtiments pour pouvoir ensuite prendre des mesures pour **passer à l'action**
- ⊕ Il existe **2 types de SIGLT** selon la méthodologie (SIGLT **partielle** ou **complète**)
- ⊕ Seul une SIGLT **complète** permet d'avoir une vision **globale** de son parc
- ⊕ La méthodologie d'élaboration de SIGLT est **phasage d'étapes** (10 étapes)
- ⊕ Le respect de la méthodologie garantit une élaboration **cohérente** et **structurée** de sa SIGLT
- ⊕ Une SIGLT n'est **jamais réellement finalisée** (**évolutif** pour un accompagnement sur le **long-terme**)
- ⊕ **3 outils** mis à disposition pour l'élaboration et le suivi (Guide, Master Plan et Outil WEB)
- ⊕ **Multitude d'acteurs** sont **à impliquer** pour garantir une gestion **cohérente** de son parc



Pause





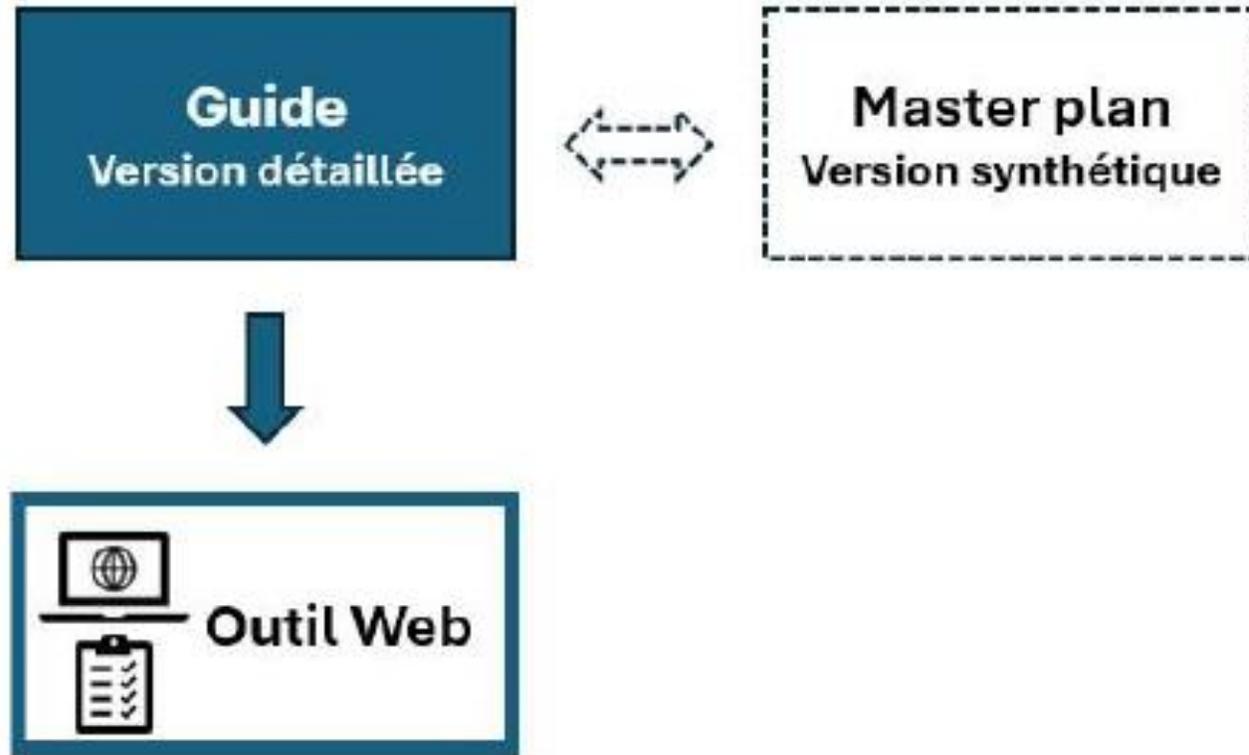
# La Stratégie Immobilière Globale à Long Terme

## Partie 2



# Concrètement

- Comment utiliser les outils pour avancer sur ma SIGLT ?





# Concrètement

## Connexion à l'outil WEB

- Demande d'accès

**Wallonie  
énergie  
SPW**

**Stratégie Immobilière  
Globale à Long Terme [v 1.3]**

**Votre session a expiré. Merci de vous reconnecter.**

E-mail

Mot de passe

SIGLT / Cas 2 UREBA / SIGLT

**CONNEXION**

[Mot de passe oublié ?](#)

Pas encore d'accès ? **DEMANDER UN ACCÈS**

**Une Strat' Immo, pourquoi ?**

- ✦ Pour prioriser les rénovations au sein de son parc immobilier
- ✦ Pour développer une vision claire et cohérente des projets immobiliers à long terme
- ✦ Pour tendre vers la neutralité carbone de son parc immobilier
- ✦ Pour répondre aux objectifs européens et régionaux
- ✦ Pour se mettre en conformité avec la réglementation
- ✦ Pour planifier le budget de rénovation avec précision
- ✦ Pour garantir une gestion immobilière durable et responsable.

Développé dans le cadre du FACILITATEUR **URE** en collaboration avec



# Concrètement

## Connexion à l'outil WEB

- UREBA / Cas 1 pour la SIGLT partielle
- SIGLT / Cas 2 pour la SIGLT complète



Contenu de l'outil adapté en fonction du cas

**Wallonie énergie SPW**

**Stratégie Immobilière Globale à Long Terme [v 1.3]**

**Votre session a expiré. Merci de vous reconnecter.**

E-mail

Mot de passe

SIGLT / Cas 2 UREBA / SIGLT

**CONNEXION**

[Mot de passe oublié ?](#)

Pas encore d'accès ? **DEMANDER UN ACCÈS**

**Une Strat' Immo, pourquoi ?**

- ✦ Pour prioriser les rénovations au sein de son parc immobilier
- ✦ Pour développer une vision claire et cohérente des projets immobiliers à long terme
- ✦ Pour tendre vers la neutralité carbone de son parc immobilier
- ✦ Pour répondre aux objectifs européens et régionaux
- ✦ Pour se mettre en conformité avec la réglementation
- ✦ Pour planifier le budget de rénovation avec précision
- ✦ Pour garantir une gestion immobilière durable et responsable.

Développé dans le cadre du en collaboration avec



## Connexion à l'outil WEB

Détails voir suite de la présentation

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Bonjour Carl Clérin!

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

Ajouter bâtiment | Rechercher :

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )	Indice de priorité énergétique (MWh <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> )	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommat° É.	Score total
1	Hôtel de ville	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
2	Ecole Mazouin	962	123.400	0	123.400	128	187	15	4.31	5.00	10.00	10.00	2	31.31



# Concrètement

## Phasage d'étapes

1. Ressources en personnel (4 phases)

2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

7. Audits et études de préféabilité (9 phases)

8. Investissements (6 phases)

9. Plan d'actions (3 phases)

10. Suivi (2 phases)



# Concrètement

## Phasage d'étapes

1. Ressources en personnel (4 phases)

2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

7. Audits et études de préféabilité (9 phases)

8. Investissements (6 phases)

9. Plan d'actions (3 phases)

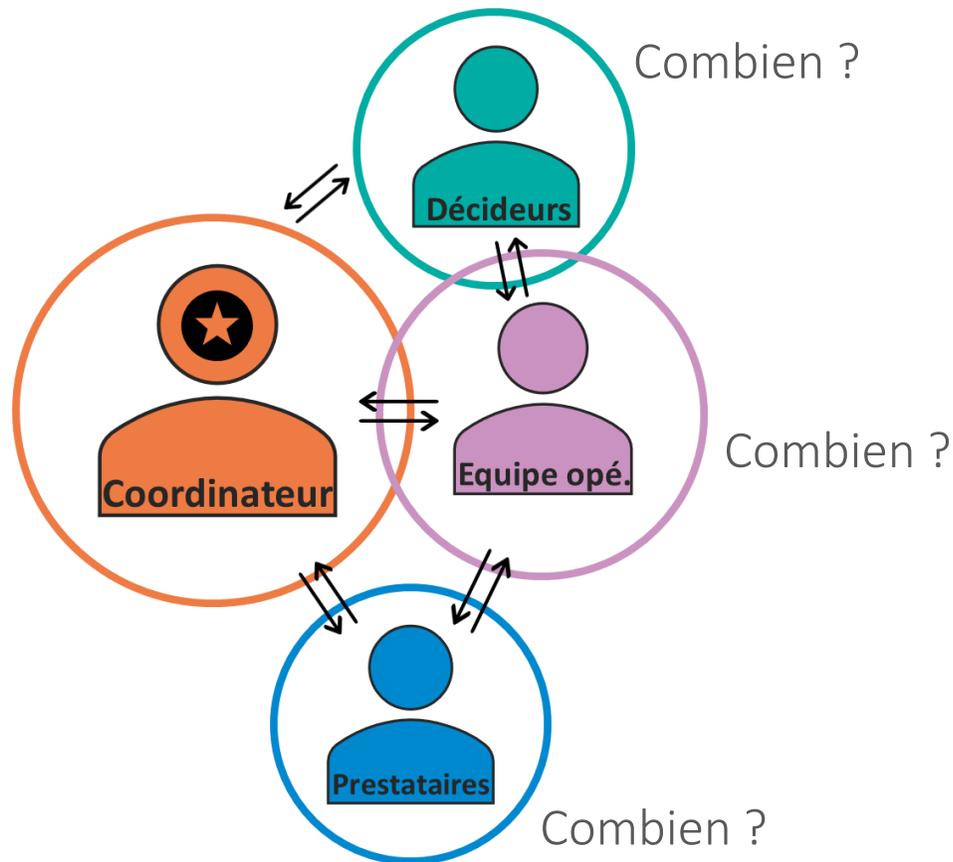
10. Suivi (2 phases)



# Concrètement

◊ Dans le détail de l'étape

## 1. Ressources en personnel (4 phases)



**Objectif** = mener à bien la SIGLT

- **Identifier** les tâches à réaliser à chaque phase de la méthodologie. Le volume de prestation à prévoir dépend fortement des informations déjà disponibles pour la SIGLT (ou non)
- **Identifier** les compétences nécessaires à leur réalisation
- **Identifier** si l'organisme dispose de ces compétences
- **Distinguer** les tâches à réaliser en interne de celles sous-traitées



# Concrètement

## 🔑 Livrables de l'étape

### 1. Ressources en personnel (4 phases)

- Le MasterPlan (ci-dessous) et le Guide indiquent les livrables à fournir dans l'outil

	Phase 1.1	Phase 1.2	Phase 1.3	Phase 1.4
Etape 1 : Ressources de personnel (\$7 fiche 15 POLLEC)	Designation d'un coordinateur SIGLT	Description des rôles du coordinateur	Création d'une équipe opérationnelle	Réunions récurrentes
Livrables	 Coordonnées du coordinateur	 Rôles du coordinateur	 Liste des membres de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs rôles respectifs	 Liste des participants + PV ou compte rendu

Phase 1.1 = Phase 1 de l'étape 1  
Phase 1.2 = Phase 2 de l'étape 1  
Etc ...



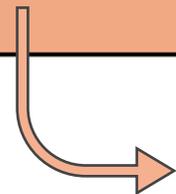
# Concrètement

## 🔗 Livrables de l'étape

### 1. Ressources en personnel (4 phases)

- Le MasterPlan (ci-dessous) et le Guide indiquent les livrables à fournir dans l'outil

	Phase 1.1	Phase 1.2	Phase 1.3	Phase 1.4
Etape 1 : Ressources de personnel (§7 fiche 15 POLLEC)	Désignation d'un coordinateur SIGLT	Description des rôles du coordinateur	Création d'une équipe opérationnelle	Réunions récurrentes
Livrables	 Coordonnées du coordinateur	 Rôles du coordinateur	 Liste des membres de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs rôles respectifs	 Liste des participants + PV ou compte rendu



Phases obligatoires pour la SIGLT partielle



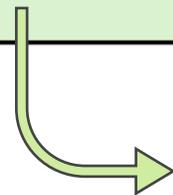
# Concrètement

## 🔑 Livrables de l'étape

### 1. Ressources en personnel (4 phases)

- Le MasterPlan (ci-dessous) et le Guide indiquent les livrables à fournir dans l'outil

	Phase 1.1	Phase 1.2	Phase 1.3	Phase 1.4
Etape 1 : Ressources de personnel (§7 fiche 15 POLLEC)	Désignation d'un coordinateur SIGLT	Description des rôles du coordinateur	Création d'une équipe opérationnelle	Réunions récurrentes
Livrables	 Coordonnées du coordinateur	 Rôles du coordinateur	 Liste des membres de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs rôles respectifs	 Liste des participants + PV ou compte rendu



Phases obligatoires pour la SIGLT complète



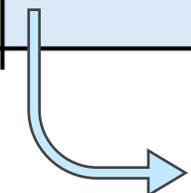
# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

### 1. Ressources en personnel (4 phases)

- Le MasterPlan (ci-dessous) et le Guide indiquent les livrables à fournir dans l'outil

	Phase 1.1	Phase 1.2	Phase 1.3	Phase 1.4
Etape 1 : Ressources de personnel (\$7 fiche 15 POLLEC)	Désignation d'un coordinateur SIGLT	Description des rôles du coordinateur	Création d'une équipe opérationnelle	Réunions récurrentes
Livrables	 Coordonnées du coordinateur	 Rôles du coordinateur	 Liste des membres de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs rôles respectifs	 Liste des participants + PV ou compte rendu

 Travail recommandé



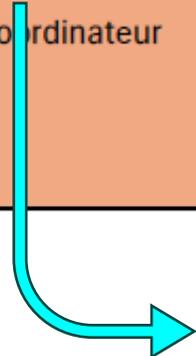
# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

### 1. Ressources en personnel (4 phases)

- Le MasterPlan (ci-dessous) et le Guide indiquent les livrables à fournir dans l'outil

	Phase 1.1	Phase 1.2	Phase 1.3	Phase 1.4
Etape 1 : Ressources de personnel (\$7 fiche 15 POLLEC)	Désignation d'un coordinateur SIGLT	Description des rôles du coordinateur	Création d'une équipe opérationnelle	Réunions récurrentes
Livrables	 Coordonnées du coordinateur	 Rôles du coordinateur	 Liste des membres de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs rôles respectifs	 Liste des participants + PV ou compte rendu

 Information à encoder dans l'outil WEB



# Concrètement

## 🔑 Livrables de l'étape

### 1. Ressources en personnel (4 phases)

- Le MasterPlan (ci-dessous) et le Guide indiquent les livrables à fournir dans l'outil

	Phase 1.1	Phase 1.2	Phase 1.3	Phase 1.4
Etape 1 : Ressources de personnel (§7 fiche 15 POLLEC)	Désignation d'un coordinateur SIGLT	Description des rôles du coordinateur	Création d'une équipe opérationnelle	Réunions récurrentes
Livrables	 Coordonnées du coordinateur	 Rôles du coordinateur	 Liste des membres de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs rôles respectifs	 Liste des participants + PV ou compte rendu

Document à déposer dans l'outil WEB



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 1. Ressources en personnel (4 phases)

	Phase 1.1
Etape 1 : Ressources de personnel (§7 fiche 15 POLLEC)	Désignation d'un coordinateur SIGLT
Livrables	 Coordonnées du coordinateur

Wallonie energie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents **Mon organisme** Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Mon organisme

Coordinateur SIGLT

Prénom :

Nom :

Adresse email :

Téléphone :

Fonction :

Description :

ENREGISTRER



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 1. Ressources en personnel (4 phases)

	Phase 1.2
Etape 1 : Ressources de personnel (\$7 fiche 15 POLLEC)	Description des rôles du coordinateur
Livrables	 Rôles du coordinateur

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents **Mon organisme** Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Mon organisme

Coordinateur SIGLT

Prénom :

Nom :

Adresse email :

Téléphone :

Fonction :

Description :



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 1. Ressources en personnel (4 phases)

Phase 1.3	
Etape 1 : Ressources de personnel (\$7 fiche 15 POLLEC)	Création d'une équipe opérationnelle
Livrables	 Liste des membres de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs rôles respectifs



Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments **Mes documents** Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Mes documents

Étapes de la SIGLT

- 1. Ressources de personnel

1.3. Création d'une équipe opérationnelle (↑ top)

Liste des membres de l'équipe SIGLT + rôles (ex : organigramme) **charger un document**

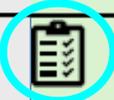
 liste des membres de l'équipe siglt + rôles (ex : organigramme) 26/03/2025 



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 1. Ressources en personnel (4 phases)

Phase 1.3	
Etape 1 : Ressources de personnel (\$7 fiche 15 POLLEC)	Création d'une équipe opérationnelle
Livrables	 Liste des membres de l'équipe opérationnelle ainsi que leurs rôles respectifs

Accueil

Liste des membres de l'équipe SIGLT + rôles (ex : organigramme) [X]

Titre de votre fichier : Liste des membres de l'équipe SIGLT + rôles (ex : organigramme) (Vous pouvez modifier ce titre)

Commentaire : Commentaire éventuel

URL : URL (adresse) externe

Fichier à charger : Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

ENVOYER

TERMINER

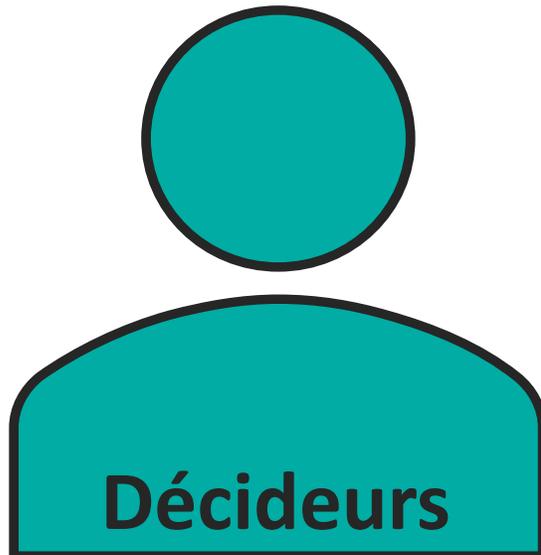


# Concrètement

◊ Dans le détail de l'étape

## 2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

- **Objectif** = impliquer les décideurs dès le début du processus d'élaboration d'une SIGLT !!!



**Rôle** = soutien hiérarchique de la SIGLT

- ⇒ Possèdent la vision stratégique long-terme de leur parc
- ⇒ Octroient les moyens humains nécessaire
- ⇒ Prennent les décisions finales (travaux de rénovation, réaffectation, construction planifiés dans une SIGLT)

**Exemples** = politiques (bourgmestres, échevins), directeurs, comités d'administration, patrons, ...



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

	Phase 2.1	Phase 2.2	Phase 2.3	Phase 2.4	Phase 2.5	Phase 2.6
Etape 2 : Enjeux et Implication des décideurs (§0 fiche 15 POLLEC)	Réunion d'information sur la SIGLT	Réunion de lancement	Communication sur le lancement	Communication sur le résultat	Réunions entre l'opérationnel SIGLT et les gestionnaires des bâtiments	Communication sur l'avancement et rappels auprès des décideurs
Livrables	 Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'une SIGLT (**)	 (Facultatif) Liste des participants + PV ou compte rendu	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus	 Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus



# Concrètement

📎 Livrables de l'étape

## 2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

Uniquement des documents à déposer dans l'onglet « Mes documents »

	Phase 2.1	Phase 2.2	Phase 2.3	Phase 2.4	Phase 2.5	Phase 2.6
Etape 2 : Enjeux et Implication des décideurs (§0 fiche 15 POLLEC)	Réunion d'information sur la SIGLT	Réunion de lancement	Communication sur le lancement	Communication sur le résultat	Réunions entre l'opérationnel SIGLT et les gestionnaires des bâtiments	Communication sur l'avancement et rappels auprès des décideurs
Livrables	 Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'une SIGLT (**)	 (Facultatif) Liste des participants + PV ou compte rendu	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus	 Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

## 2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

\*\* Règle spéciale POLLEC : Facultatif pour POLLEC car normalement déjà transmis (voir Annexe 2 du Guide)

	Phase 2.1	Phase 2.2	Phase 2.3	Phase 2.4	Phase 2.5	Phase 2.6
Etape 2 : Enjeux et Implication des décideurs (§0 fiche 15 POLLEC)	Réunion d'information sur la SIGLT	Réunion de lancement	Communication sur le lancement	Communication sur le résultat	Réunions entre l'opérationnel SIGLT et les gestionnaires des bâtiments	Communication sur l'avancement et rappels auprès des décideurs
Livrables	 Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'une SIGLT (**)	 (Facultatif) Liste des participants + PV ou compte rendu	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus	 Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

## 2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

\*\* Règle spéciale POLLEC : Facultatif pour POLLEC car normalement déjà transmis (voir Annexe 2 du Guide)

Certains livrables sont facultatifs mais conseillés pour vous accompagner

	Phase 2.1	Phase 2.2	Phase 2.3	Phase 2.4	Phase 2.5	Phase 2.6
Etape 2 : Enjeux et Implication des décideurs (§0 fiche 15 POLLEC)	Réunion d'information sur la SIGLT	Réunion de lancement	Communication sur le lancement	Communication sur le résultat	Réunions entre l'opérationnel SIGLT et les gestionnaires des bâtiments	Communication sur l'avancement et rappels auprès des décideurs
Livrables	 Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'une SIGLT (**)	 (Facultatif) Liste des participants + PV ou compte rendu	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus	 Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus

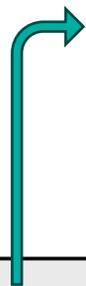


# Concrètement

◊ Dans le détail de l'étape

## 2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

- Rappeler les enjeux climatiques, énergétiques et financiers de la SIGLT
- Rappeler l'obligation d'atteinte d'objectifs ambitieux (SRLT)
- Présenter le plan d'élaboration de la SIGLT
- Décider d'un responsable/d'une équipe pour monter cette SIGLT



	Phase 2.1	Phase 2.2	Phase 2.3	Phase 2.4	Phase 2.5	Phase 2.6
Etape 2 : Enjeux et Implication des décideurs (§0 fiche 15 POLLEC)	Réunion d'information sur la SIGLT	Réunion de lancement	Communication sur le lancement	Communication sur le résultat	Réunions entre l'opérationnel SIGLT et les gestionnaires des bâtiments	Communication sur l'avancement et rappels auprès des décideurs
Livrables	 Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'une SIGLT (**)	 (Facultatif) Liste des participants + PV ou compte rendu	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus	 Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus

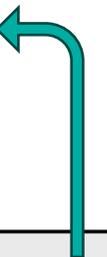


◊ Dans le détail de l'étape

## 2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

Exemple de travail récurrent :

- Implication des décideurs dans la durée
- Maximise les chances d'aboutir à un parc performant



	Phase 2.1	Phase 2.2	Phase 2.3	Phase 2.4	Phase 2.5	Phase 2.6
Etape 2 : Enjeux et Implication des décideurs (§0 fiche 15 POLLEC)	Réunion d'information sur la SIGLT	Réunion de lancement	Communication sur le lancement	Communication sur le résultat	Réunions entre l'opérationnel SIGLT et les gestionnaires des bâtiments	Communication sur l'avancement et rappels auprès des décideurs
Livrables	 Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'une SIGLT (**)	 (Facultatif) Liste des participants + PV ou compte rendu	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Copie de(s) annonce(s) officielle(s)	 (Facultatif) Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus	 Calendrier des réunions organisées et prévues + PV ou compte rendus



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

Uniquement des documents à déposer dans l'onglet « Mes documents »

	Phase 2.1	Phase 2.2
Etape 2 : Enjeux et Implication des décideurs (§0 fiche 15 POLLEC)	Réunion d'information sur la SIGLT	Réunion de lancement
Livrables	Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'une SIGLT (**)	(Facultatif) Liste des participants + PV ou compte rendu

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments **Mes documents** Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Mes documents

Étapes de la SIGLT

- 1. Ressources de personnel

1.3. Création d'une équipe opérationnelle (↑ top)

Liste des membres de l'équipe SIGLT + rôles (ex : organigramme) [charger un document](#)

liste des membres de l'équipe siglt + rôles (ex : organigramme) 26/03/2025



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

Uniquement des documents à déposer dans l'onglet « Mes documents »

	Phase 2.1	Phase 2.2
Etape 2 : Enjeux et Implication des décideurs (§0 fiche 15 POLLEC)	Reunion d'information sur la SIGLT	Reunion de lancement
Livrables	Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'une SIGLT (**)	(Facultatif) Liste des participants + Pv ou compte rendu

- 2. Enjeux et Implication des décideurs

2.1. Réunion d'information sur la SIGLT (↑ top)

Signature de l'acte d'engagement [charger un document](#)

- signature de l'acte d'engagement v2 (XLSX) 02/06/2025
- signature de l'acte d'engagement (DOCX) 18/12/2024
- test (PDF) 16/12/2024

2.2. Réunion de lancement (↑ top)

Liste des participants, PV ou compte rendu (facultatif) [charger un document](#)

test (PDF) 16/12/2024



# Concrètement

- Dans le détail de l'étape **3. Cadastre des bâtiments (8 phases)**
  - **Objectif** = construction du Cadastre Immo (appelé Cadastre ++ dans l'ancienne méthodologie)



# Concrètement

## ◈ Dans le détail de l'étape **3. Cadastre des bâtiments (8 phases)**

- **Objectif** = construction du Cadastre Immo

⇒ Tableau présentant des informations **énergétiques ET non-énergétiques** sur les bâtiments du parc

⇒ Vision synthétique du parc

⇒ Se construit au fur et à mesure de la récolte des informations

⇒ Permet in fine de définir un ordre de priorité de rénovation (sur base des critères énergétiques et non-énergétiques) = intérêt de la SIGLT = outil de pilotage et de décision

⇒ Evolutif (= construction au fur et à mesure + modifications au cours du temps)

Critères non-énergétiques = fonctionnel, localisation, réglementaire, surchauffe, vétusté, économique



# Concrètement

## ◉ Dans le détail de l'étape **3. Cadastre des bâtiments (8 phases)**

- Le Cadastre Immo dans l'onglet « Mon parc de bâtiments » de l'outil WEB

Wallonie énergie SPW

Accueil **Mon parc de bâtiments** Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Bonjour Carl Clérin!

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

[Ajouter bâtiment](#) | [Rechercher](#)

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )	Indice de priorité énergétique (MWh <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> )	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommat° É.	Score total
1	<a href="#">Hôtel de ville</a>	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
2	<a href="#">Ecole Mazouin</a>	962	123.400	0	123.400	128	187	15	4.31	5.00	10.00	10.00	2	31.31
3	<a href="#">Ecole Bonne Fortune</a>	1030	232.780	0	232.780	226		52	0.62	0.00	5.00	0.00	3.5	9.12
4	<a href="#">Athénée Criord</a>	2230	729.210	140.490	869.700	390		339	3.69	5.00	0.00	20.00	9	37.69
5	<a href="#">Crèche des Arsouilles</a>	431	58.185	32.756	90.941	211		19	0.62	5.00	10.00	20.00	2	37.62
6	<a href="#">Collège des Capucins</a>	1450	135.568	239.080	374.648	258	110	96	7.38	10.00	20.00	20.00	5	62.38
7	<a href="#">Crèche Les Marmottes</a>	389	87.525	60.684	148.209	381		56	1.85	0.00	15.00	20.00	4	40.85



## ◉ Dans le détail de l'étape **3. Cadastre des bâtiments (8 phases)**

- Le Cadastre Immo dans l'onglet « Mon parc de bâtiments » de l'outil WEB

Wallonie énergie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter Bonjour Carl Clérin !

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

### Liste des bâtiments

Afficher 10 éléments

[Ajouter bâtiment](#) | [Rechercher](#) :

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )	Indice de priorité énergétique (MWh <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> )	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommat° É.	Score total
1	<a href="#">Hôtel de ville</a>	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
2	<a href="#">Ecole Mazouin</a>	962	123.400	0	123.400	128	187	15	4.31	5.00	10.00	10.00	2	31.31
3	<a href="#">Ecole Bonne Fortune</a>	1030	232.780	0	232.780	226		52	0.62	0.00	5.00	0.00	3.5	9.12
4	<a href="#">Athénée Criord</a>	2230	729.210	140.490	869.700	390		339	3.69	5.00	0.00	20.00	9	37.69
5	<a href="#">Crèche des Arsouilles</a>	431	58.185	32.756	90.941	211		19	0.62	5.00	10.00	20.00	2	37.62
6	<a href="#">Collège des Capucins</a>	1450	135.568	239.080	374.648	258	110	96	7.38	10.00	20.00	20.00	5	62.38
7	<a href="#">Crèche Les Marmottes</a>	389	87.525	60.684	148.209	381		56	1.85	0.00	15.00	20.00	4	40.85



## 🔗 Dans le détail de l'étape **3. Cadastre des bâtiments (8 phases)**

- Le Cadastre Immo dans l'onglet « Mon parc de bâtiments » de l'outil WEB

Wallonie énergie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter Bonjour Carl Clérin!

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

### Liste des bâtiments

Afficher 10 éléments Informations énergétiques (« Cadastre énergétique ») [Ajouter bâtiment](#) [Rechercher](#)

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )	Indice de priorité énergétique (MWh <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> )	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommat° É.	Score total
1	<a href="#">Hôtel de ville</a>	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
2	<a href="#">Ecole Mazouin</a>	962	123.400	0	123.400	128	187	15	4.31	5.00	10.00	10.00	2	31.31
3	<a href="#">Ecole Bonne Fortune</a>	1030	232.780	0	232.780	226		52	0.62	0.00	5.00	0.00	3.5	9.12
4	<a href="#">Athénée Criord</a>	2230	729.210	140.490	869.700	390		339	3.69	5.00	0.00	20.00	9	37.69
5	<a href="#">Crèche des Arsouilles</a>	431	58.185	32.756	90.941	211		19	0.62	5.00	10.00	20.00	2	37.62
6	<a href="#">Collège des Capucins</a>	1450	135.568	239.080	374.648	258	110	96	7.38	10.00	20.00	20.00	5	62.38
7	<a href="#">Crèche Les Marmottes</a>	389	87.525	60.684	148.209	381		56	1.85	0.00	15.00	20.00	4	40.85



# Concrètement

## ◉ Dans le détail de l'étape **3. Cadastre des bâtiments (8 phases)**

- Le Cadastre Immo dans l'onglet « Mon parc de bâtiments » de l'outil WEB

Wallonie énergie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter Bonjour Carl Clérin !

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

### Liste des bâtiments

Afficher 10 éléments Informations énergétiques (« Cadastre énergétique ») Scores (info. énergétiques et non-énergétiques)

[Ajouter bâtiment](#) | [Rechercher](#) :

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )	Indice de priorité énergétique (MWh <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> )	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommat° É.	Score total
1	<a href="#">Hôtel de ville</a>	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
2	<a href="#">Ecole Mazouin</a>	962	123.400	0	123.400	128	187	15	4.31	5.00	10.00	10.00	2	31.31
3	<a href="#">Ecole Bonne Fortune</a>	1030	232.780	0	232.780	226		52	0.62	0.00	5.00	0.00	3.5	9.12
4	<a href="#">Athénée Criord</a>	2230	729.210	140.490	869.700	390		339	3.69	5.00	0.00	20.00	9	37.69
5	<a href="#">Crèche des Arsouilles</a>	431	58.185	32.756	90.941	211		19	0.62	5.00	10.00	20.00	2	37.62
6	<a href="#">Collège des Capucins</a>	1450	135.568	239.080	374.648	258	110	96	7.38	10.00	20.00	20.00	5	62.38
7	<a href="#">Crèche Les Marmottes</a>	389	87.525	60.684	148.209	381		56	1.85	0.00	15.00	20.00	4	40.85

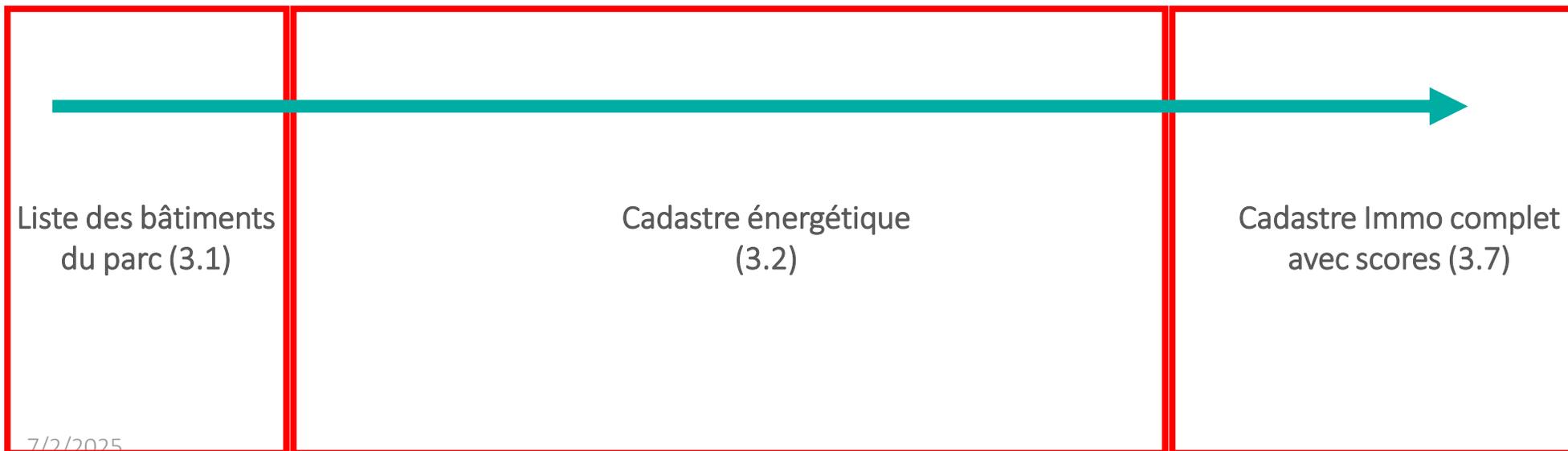


# Concrètement

## ◈ Dans le détail de l'étape **3. Cadastre des bâtiments (8 phases)**

- Le Cadastre Immo dans l'onglet « Mon parc de bâtiments » de l'outil WEB

⇒ Le Cadastre Immo va normalement se remplir de gauche à droite au fur et à mesure de la récolte des informations





# Concrètement

## ◊ Dans le détail de l'étape **3. Cadastre des bâtiments (8 phases)**

- Le Cadastre Immo dans l'onglet « Mon parc de bâtiments » de l'outil WEB

⇒ Le Cadastre Immo va normalement se remplir de gauche à droite au fur et à mesure de la récolte des informations



	Phase 3.1	Phase 3.2	Phase 3.3	Phase 3.4	Phase 3.5	Phase 3.6	Phase 3.7	Phase 3.8
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (\$1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc	Cadastre énergétique (*)	Année de référence pour les consommations	Collecte des données à destination des fiches bâtiments (*)	Cas 1 des fiches bâtiment (cas 1) (*)	Cas 2 des fiches bâtiment (cas 2)	Le Cadastre Immo est complet	Révision annuelle du Cadastre Immo
Livrables	 Liste des bâtiment (**)	 Informations nécessaires au cadastre énergétique (**)	 Année de référence		 Informations cas 1 (**)	 Informations cas 2 (**)	 (Dépôt possible uniquement pour POLLEC si déjà réalisé) Cadastre immo	



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Comme toujours, le MasterPlan (ci-dessous) et le Guide indiquent les livrables à fournir dans l'outil

	Phase 3.1	Phase 3.2	Phase 3.3	Phase 3.4	Phase 3.5	Phase 3.6	Phase 3.7	Phase 3.8
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (\$1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc	Cadastre énergétique (*)	Année de référence pour les consommations	Collecte des données à destination des fiches bâtiments (*)	Cas 1 des fiches bâtiment (cas 1) (*)	Cas 2 des fiches bâtiment (cas 2)	Le Cadastre Immo est complet	Révision annuelle du Cadastre Immo
Livrables	Liste des bâtiments (**) 	Informations nécessaires au cadastre énergétique (**) 	Année de référence 		Informations cas 1 (**) 	Informations cas 2 (**) 	 (Dépôt possible uniquement pour POLLEC si déjà réalisé) Cadastre immo	



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

	Phase 3.1
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (§1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc
Livrables	 Liste des bâtiment (**)

\*\* Ce livrable peut être remis différemment pour POLLEC (voir Annexe 2)



## Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Bonjour Carl Clérin!

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

[Ajouter bâtiment](#) | Rechercher:

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )	Indice de priorité énergétique (MWh <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> )	Score potentiel rénovat <sup>*</sup>	Score réglem.	Score éco	Score localisat <sup>o</sup>	Score consommat <sup>e</sup> É.	Score total
11	<a href="#">Coworking Bélusoit</a>	217	12.152	15.190	27.342	126		3	0.00	0.00	0.00	0.00	1	1
12	<a href="#">Salle des Fêtes des Aclies</a>	354	75.048	0	75.048	212		15	0.00	0.00	0.00	0.00	2	2

	Phase 3.1
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (§1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc
Livrables	Liste des bâtiment (**)

\*\* Ce livrable peut être remis différemment pour POLLEC (voir Annexe 2)



## 📌 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

	Phase 3.1
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (§1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc
Livrables	Liste des bâtiment (**)

Wallonie energie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Ajouter un bâtiment [Version imprimable](#)

GÉNÉRAL

AJOUTER UN BÂTIMENT

- Nom du bâtiment \* :

- Adresse :

Localité

Commune du bâtiment :

Rue

Rue / voie

N° Complément d'adresse

- Surface chauffée totale :

- Quelles sont les affectations actuelles du bâtiment ?

- Bibliothèque et médiathèque
- Bureau
- Centre culturel (théâtre, cinéma, salle de spectacle, etc...)
- Centre de détention
- Commerce
- Complexe sportif
- Crèche
- Enseignement
- Halls de stockage et ateliers (grands espaces)
- Hôpital et soins de santé



## 📌 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)



La liste de l'ensemble des bâtiments (voir définition du périmètre d'un parc slide 51) doit être complète même si on ne travaille pas sur tous les bâtiments



Attention aux doubles encodages de SIGLT !  
Collaboration entre le bailleur et le preneur recommandée (voir slides 55-56) !

	Phase 3.1
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (§1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc
Livrables	Liste des bâtiment (**)



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

*(\* ) Au minimum pour les bâtiments qui font ou ont fait l'objet d'une demande de subvention UREBA 2022*

	Phase 3.1	Phase 3.2
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (§1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc	Cadastre énergétique (*)
Livrables	 Liste des bâtiment (**)	 Informations nécessaires au cadastre énergétique (**)



## 📌 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

*(\*) Au minimum pour les bâtiments qui font ou ont fait l'objet d'une demande de subvention UREBA 2022*

- La surface chauffée totale [m<sup>2</sup>]
- Les consommations de combustible normalisées en énergie finale [kWh]
- Les consommations d'électricité en énergie finale [kWh]

	Phase 3.1	Phase 3.2
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (§1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc	Cadastre énergétique (*)
Livrables	 Liste des bâtiment (**)	 Informations nécessaires au cadastre énergétique (**)



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

(\* ) Au minimum pour les bâtiments qui font ou ont fait l'objet d'une demande de subvention UREBA 2022

- La surface chauffée totale [m<sup>2</sup>]
- Les consommations de combustible normalisées en énergie finale [kWh]
- Les consommations d'électricité en énergie finale [kWh]

	Phase 3.1	Phase 3.2
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (§1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc	Cadastre énergétique (*)
Livrables	 Liste des bâtiment (**)	 Informations nécessaires au cadastre énergétique (**)



Trois dernières années minimum



Consommations usages PEB (hors procédés indu.)



Il faut compter l'autoconsommation



Si pas de consommations réelles => estimations à fournir



## Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

Wallonie énergie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

Accès au détail de chaque bâtiment en cliquant sur son nom

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )
22	<a href="#">Bureau de l'administration</a>	890	0	0	0	0
23	<a href="#">Exemple Guide</a>	1000	0	0	0	0
24	<a href="#">bâtiment test</a>	1000	0	0	0	0
25	<a href="#">Teste</a>	80	1.500	100	1.600	20
26	<a href="#">TEST EH28</a>	478	0	0	0	0
27	<a href="#">TEST EH19</a>	789	0	0	0	0

Affichage de 21 à 26 sur 26 éléments

(\* ) Au minimum pour les bâtiments qui font ou ont fait l'objet d'une demande de subvention UREBA 2022

- La surface chauffée totale [m<sup>2</sup>]
- Les consommations de combustible normalisées en énergie finale [kWh]
- Les consommations d'électricité en énergie finale [kWh]



Trois dernières années minimum



Consommations usages PEB (hors procédés indu.)



Il faut compter l'autoconsommation



Si pas de consommations réelles => estimations à fournir



## Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

(\* ) Au minimum pour les bâtiments qui font ou ont fait l'objet d'une demande de subvention UREBA 2022

- La surface chauffée totale [m<sup>2</sup>]
- Les consommations de combustible normalisées en énergie finale [kWh]
- Les consommations d'électricité en énergie finale [kWh]

Trois dernières années minimum

Consommations usages PEB (hors procédés indu.)

Il faut compter l'autoconsommation

Si pas de consommations réelles => estimations à fournir



46 Wallonie Energie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Exemple Guide Version imprimable

GÉNÉRAL FONCTIONNEL LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE CONSOMMAT\* É. IF SCORE BÂTIMENT

Filtres Uniquement les questions à score

Identification

- Nom du bâtiment \* : Exemple Guide

- Adresse : Localité Commune du bâtiment : Rue Tue du test 42 Complément d'adresse

- Surface chauffée totale : 1000 m<sup>2</sup> => Surface chauffée totale

- Quelles sont les affectations actuelles du bâtiment ?

- Bibliothèque et médiathèque
- Bureau
- Centre culturel (théâtre, cinéma, salle de spectacle, etc...)
- Centre de détention
- Commerce



## 🔑 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

(\* ) Au minimum pour les bâtiments qui font ou ont fait l'objet d'une demande de subvention UREBA 2022

- La surface chauffée totale [m<sup>2</sup>]
- Les consommations de combustible normalisées en énergie finale [kWh]
- Les consommations d'électricité en énergie finale [kWh]

Trois dernières années minimum

Consommations usages PEB (hors procédés indu.)

Il faut compter l'autoconsommation

Si pas de consommations réelles => estimations à fournir



⇒ Vecteurs énergétiques du bâtiment à cocher

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Exemple Guide Version imprimable

GÉNÉRAL FONCTIONNEL LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE **CONSOMMAT\* É.** IF SCORE BÂTIMENT

**Objectif**

- Quel objectif, en kWh/m<sup>2</sup> par an, fixez-vous à terme pour ce bâtiment ?

objectif kWh/m<sup>2</sup>.an

**Encodage des informations liées aux consommations énergétiques**

**Choix des vecteurs énergétiques**

- électricité basse tension	<input checked="" type="checkbox"/>
- électricité haute tension	<input type="checkbox"/>
- gaz naturel	<input checked="" type="checkbox"/>
- mazout	<input type="checkbox"/>
- pellets	<input type="checkbox"/>
- bois de chauffage	<input type="checkbox"/>
- biomasse (autre)	<input type="checkbox"/>
- GPL	<input type="checkbox"/>



## 🔗 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- électricité basse tension

- électricité haute tension

- gaz naturel

- mazout

- pellets

- bois de chauffage

- biomasse (autre)

- GPL

**Consommations énergétiques**

gaz naturel (↑ top)

2020 (réf.)	2021	2022	2023	2024	2025
<input type="text"/> kWh <input type="checkbox"/> = estimat*					

(\* ) Au minimum pour les bâtiments qui font ou ont fait l'objet d'une demande de subvention UREBA 2022

- La surface chauffée totale [m<sup>2</sup>]
- Les consommations de combustible normalisées en énergie finale [kWh]
- Les consommations d'électricité en énergie finale [kWh]



Trois dernières années minimum



Consommations usages PEB (hors procédés indu.)



Il faut compter l'autoconsommation



Si pas de consommations réelles => estimations à fournir



## Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

Walonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Bonjour Carl Clérin !

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

[Ajouter bâtiment](#) | [Rechercher](#)

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )	Indice de priorité énergétique (MWh <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> )	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommat° É.	Score total
1	<a href="#">Hôtel de ville</a>	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
2	<a href="#">Ecole Mazouin</a>	962	123.400	0	123.400	128	187	15	4.31	5.00	10.00	10.00	2	31.31
3	<a href="#">Ecole Bonne Fortune</a>	1030	232.780	0	232.780	226		52	0.62	0.00	5.00	0.00	3.5	9.12
4	<a href="#">Athénée Criord</a>	2230	729.210	140.490	869.700	390		339	3.69	5.00	0.00	20.00	9	37.69
5	<a href="#">Crèche des Arsouilles</a>	431	58.185	32.756	90.941	211		19	0.62	5.00	10.00	20.00	2	37.62
6	<a href="#">Collège des Capucins</a>	1450	135.568	239.080	374.648	258	110	96	7.38	10.00	20.00	20.00	5	62.38
7	<a href="#">Crèche Les Marmottes</a>	389	87.525	60.684	148.209	381		56	1.85	0.00	15.00	20.00	4	40.85

Encodée

Encodée

Calculée

Calculée

Encodée

« Cadastre énergétique »



## Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

Walonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )
1	Hôtel de ville	695	220.650	70.000	290.650	418	25
2	Ecole Mazouin	962	123.400	0	123.400	128	187
3	Ecole Bonne Fortune	1030	232.780	0	232.780	226	
4	Athénée Criord	2230	729.210	140.490	869.700	390	
5	Crèche des Arsouilles	431	58.185	32.756	90.941	211	
6	Collège des Capucins	1450	135.568	239.080	374.648	258	110
7	Crèche Les Marmottes	389	87.525	60.684	148.209	381	

Encodée

Encodée

Calculée

Calculée

Encodée



Les consommations affichées dans le tableau du Cadastre Immo sont celles de l'année de référence (phase 3.3)

« Cadastre énergétique »



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

	Phase 3.1	Phase 3.2	Phase 3.3
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (§1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc	Cadastre énergétique (*)	Année de référence pour les consommations
Livrables	 Liste des bâtiment (**)	 Informations nécessaires au cadastre énergétique (**)	 Année de référence



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- GPL

Consommations énergétiques

gaz naturel (↑ top)

2020 (réf.)	2021	2022	2023	2024	2025
<input type="text"/> kWh					
<input type="checkbox"/> = estimat*					

	Phase 3.1	Phase 3.2	Phase 3.3
Etape 3 : Cadastre des bâtiments (§1 fiche 15 POLLEC)	Liste de l'ensemble des bâtiments du parc	Cadastre énergétique (*)	Année de référence pour les consommations
Livrables	 Liste des bâtiment (**)	 Informations nécessaires au cadastre énergétique (**)	 Année de référence



# Concrètement

📦 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Le choix de l'année de référence se fait dans l'onglet « Paramètres » de l'outil WEB

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Paramètres

Paramètres

Scores automatiques

Première année d'encodage des consommations

Année de référence des consommations

ENREGISTRER

### Consommations énergétiques

Combustibles

gaz naturel (↑ top)

	2018	2019	2020	2021 (réf.)	2022	2023	2024	2025
	<input type="text" value=""/> kWh	<input type="text" value=""/> kWh	123456 kWh	321456 kWh	789654 kWh	147852 kWh	58257 kWh	147852 kWh
	<input type="checkbox"/> = estimat*	<input type="checkbox"/> = estimat*	<input checked="" type="checkbox"/> = estimat*	<input checked="" type="checkbox"/> = estimat*	<input checked="" type="checkbox"/> = estimat*	<input type="checkbox"/> = estimat*	<input type="checkbox"/> = estimat*	<input type="checkbox"/> = estimat*



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Le choix de l'année de référence se fait dans l'onglet « Paramètres » de l'outil WEB

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme **Paramètres** Support Quitter

Commune de Béluse > Paramètres

Paramètres

Scores automatiques

Première année d'encodage des consommations

Année de référence des consommations  ⓘ

ENREGISTRER

### Consommations énergétiques

Combustibles

	2018	2019	2020	2021 (réf.)	2022	2023	2024	2025
gaz naturel (↑ top)	<input type="text" value=""/> kWh <input type="checkbox"/> = estimat*	<input type="text" value=""/> kWh <input type="checkbox"/> = estimat*	123456 kWh <input checked="" type="checkbox"/> = estimat*	321456 kWh <input checked="" type="checkbox"/> = estimat*	789654 kWh <input checked="" type="checkbox"/> = estimat*	147852 kWh <input type="checkbox"/> = estimat*	58257 kWh <input type="checkbox"/> = estimat*	147852 kWh <input type="checkbox"/> = estimat*



## ◉ Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Le choix de l'année de référence est libre. Pour vous aider :
  - Les consommations de l'année de référence sont celles qui s'affichent dans le tableau du Cadastre Immo, ce qui permet de situer chaque bâtiment vis-à-vis de son objectif de résultat de consommation choisi (phase 7.8)
  - Tous les bâtiments doivent avoir une valeur de consommation pour l'année de référence choisie
  - L'année de référence peut varier au cours du temps
  - L'objectif de la SIGLT est d'atteindre une valeur cible et non le plus grand pourcentage d'économie comparé à l'année de référence
  - La nouvelle directive PEB va utiliser 2020 comme année de référence pour le non résidentiel



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Phases 3.4, 3.5 et 3.6 = encodage des fiches bâtiments (informations énergétiques et non-énergétiques)

*Général / Fonctionnel / Localisation / Réglementaire / Potentiel de rénovation / Surchauffe / Vétusté / Economique*

Phase 3.4	Phase 3.5	Phase 3.6	Phase 3.7	Phase 3.8
Collecte des données à destination des fiches bâtiments (*)	Cas 1 des fiches bâtiment (cas 1) (*)	Cas 2 des fiches bâtiment (cas 2)	Le Cadastre Immo est complet	Révision annuelle du Cadastre Immo
	 Informations cas 1 (**)	 Informations cas 2 (**)	 (Dépôt possible uniquement pour POLLEC si déjà réalisé) Cadastre immo	



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Phases 3.4, 3.5 et 3.6 = encodage des fiches bâtiments (informations énergétiques et non-énergétiques)

(\* ) Au minimum pour les bâtiments qui font ou ont fait l'objet d'une demande de subvention UREBA 2022

(\*\* ) Livrable peut être remis différemment pour POLLEC

Phase 3.4	Phase 3.5	Phase 3.6	Phase 3.7	Phase 3.8
Collecte des données à destination des fiches bâtiment: (*)	Cas 1 des fiches bâtiment (cas 1) (*)	Cas 2 des fiches bâtiment (cas 2)	Le Cadastre Immo est complet	Révision annuelle du Cadastre Immo
	 Informations cas 1 (**)	 Informations cas 2 (**)	 (Dépôt possible uniquement pour POLLEC si déjà réalisé) Cadastre immo	



## 📌 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Phases 3.4, 3.5 et 3.6 = encodage des fiches bâtiments (informations énergétiques et non-énergétiques)

⇒ 2 niveaux de priorité (Cas 1 et Cas 2) dans les informations à récolter (selon SIGLT partielle ou complète)

⇒ Une partie des informations demandées intervient dans l'étape 6 – Priorisation des bâtiments (scoring) ★

Phase 3.4	Phase 3.5	Phase 3.6	Phase 3.7	Phase 3.8
Collecte des données à destination des fiches bâtiments (*)	Cas 1 des fiches bâtiment (cas 1) (*)	Cas 2 des fiches bâtiment (cas 2)	Le Cadastre Immo est complet	Révision annuelle du Cadastre Immo
	 Informations cas 1 (**)	 Informations cas 2 (**)	 (Dépôt possible uniquement pour POLLEC si déjà réalisé) Cadastre immo	



## Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

Accès au détail de chaque bâtiment en cliquant sur son nom

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )
22	<a href="#">Bureau de l'administration</a>	890	0	0	0	0
23	<a href="#">Exemple Guide</a>	1000	0	0	0	0
24	<a href="#">bâtiment test</a>	1000	0	0	0	0
25	<a href="#">Teste</a>	80	1.500	100	1.600	20
26	<a href="#">TEST EH28</a>	478	0	0	0	0
27	<a href="#">TEST EH19</a>	789	0	0	0	0

Affichage de 21 à 26 sur 26 éléments



## 🔗 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

Wallonie Energie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Exemple Guide Version imprimable

GÉNÉRAL FONCTIONNEL LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE CONSOMMAT\* É SCORE BÂTIMENT

Identification

- Nom du bâtiment \* : Exemple Guide

- Adresse :

Localité

Commune du bâtiment :

Rue

Tue du test

42 Complément d'adresse

- Surface chauffée totale : 1000 m<sup>2</sup>

- Quelles sont les affectations actuelles du bâtiment ?

- Bibliothèque et médiathèque
- Bureau
- Centre culturel (théâtre, cinéma, salle de spectacle, etc...)
- Centre de détention
- Commerce
- Complexe sportif

8 fiches bâtiments pour chaque bâtiment => à compléter



## 🔑 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

Wallonie énergie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Exemple Guide [Version imprimable](#)

GÉNÉRAL **FONCTIONNEL** LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE CONSOMMAT\* É SCORE BÂTIMENT

- Quelle est la surface de plancher chauffé occupée par chaque affectation ?

bureau ⓘ	culture ⓘ
<input type="text"/>	<input type="text"/>
m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>

- L'architecture et les espaces sont-ils adaptés à chaque affectation du bâtiment ?

bureau ⓘ	culture ⓘ
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- A quels horaires le bâtiment est-il occupé, pour chacune de ses affectations ?

bureau ⓘ	culture ⓘ
<input type="text"/>	<input type="text"/>

- En fonction des heures d'occupation liées à chaque affectation du bâtiment (à droite), peut-on envisager de compléter ces heures d'occupation par les différentes affectations (ci-dessous) ?

	bureau ⓘ	culture ⓘ
- Bibliothèque et médiathèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Bureau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Centre culturel (théâtre, cinéma, salle de spectacle, etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Centre de détention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Complexe sportif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Crèche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conseil : la Fiche fonctionnel se remplit en parallèle du travail à réaliser pour l'étape 5



## Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

Wallonie energie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Exemple Guide [Version imprimable](#)

GÉNÉRAL FONCTIONNEL LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE CONSOMMAT\* É. SCORE BÂTIMENT

Filtres  Uniquement les questions à score

**Critères de localisation**

- Accessibilité en Transports en commun (cas 1)
- A quelle distance, le cas échéant ? (cas 1)
- Est-il correctement desservi ? (cas 2)
- L'emplacement du bâtiment est-il cohérent par rapport à l'affectation actuelle (cas 1)

Form fields for distance and other criteria are visible on the right side of the page.

7/2/2025 158



## Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

Wallonie energie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Exemple Guide [Version imprimable](#)

GÉNÉRAL FONCTIONNEL LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE CONSOMMAT\* É. SCORE BÂTIMENT

Filtres  Uniquement les questions à score

**Critères de localisation**

- Accessibilité en Transports en commun **★ (cas 1)** ⇒ Obligatoire en SIGLT partielle et complète
- A quelle distance, le cas échéant ? **(cas 1)** ⇒ Obligatoire en SIGLT partielle et complète m
- Est-il correctement desservi ? **(cas 2)** ⇒ Au minimum obligatoire en SIGLT complète
- L'emplacement du bâtiment est-il cohérent par rapport à l'affectation actuelle **★ (cas 1)** ⇒ Obligatoire en SIGLT partielle et complète

7/2/2025 159



# Concrètement

## 🔗 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Après réalisation des phases 3.4, 3.5 et 3.6, le Cadastre Immo est « complet » (phase 3.7)
  - Le tableau du Cadastre est complété à 100% pour chaque bâtiment (informations énergétiques et non-énergétiques)
  - Un score total complet est disponible pour chaque bâtiment, ce qui permet de prioriser les bâtiments du parc

Phase 3.4	Phase 3.5	Phase 3.6	Phase 3.7	Phase 3.8
Collecte des données à destination des fiches bâtiments (*)	Cas 1 des fiches bâtiment (cas 1) (*)	Cas 2 des fiches bâtiment (cas 2)	Le Cadastre Immo est complet	Révision annuelle du Cadastre Immo
	 Informations cas 1 (**)	 Informations cas 2 (**)	 (Dépôt possible uniquement pour POLLEC si déjà réalisé) Cadastre immo	



## 🔗 Livrables de l'étape

## 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Après réalisation des phases 3.4, 3.5 et 3.6, le Cadastre Immo est « complet » (phase 3.7)
  - Le tableau du Cadastre est complété à 100% pour chaque bâtiment (informations énergétiques et non-énergétiques)
  - Un score total est disponible pour chaque bâtiment et permet de prioriser les bâtiments du parc

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Bonjour Carl Clérin !

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Via étape 3

Via étape 3, 4, et 7

Via étape 6

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )	Indice de priorité énergétique (MWh <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> )	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommat° É.	Score total
1	Hôtel de ville	695	146.110	97.662	243.772	351	25	85	36.92	2.50	20.00	14.00	4.5	77.92
2	Ecole Mazouin	962	131.104	0	131.104	136	187	17	4.31	5.00	10.00	10.00	2	31.31



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Après réalisation des phases 3.4, 3.5 et 3.6, le Cadastre Immo est complet (phase 3.7)



Dérogation importante uniquement pour les POLLEC fiche 15 = possibilité de dépôt d'un « Home-made » Cadastre Immo dans « Mes documents »

Phase 3.4	Phase 3.5	Phase 3.6	Phase 3.7	Phase 3.8
Collecte des données à destination des fiches bâtiments (*)	Cas 1 des fiches bâtiment (cas 1) (*)	Cas 2 des fiches bâtiment (cas 2)	Le Cadastre Immo est complet	Révision annuelle du Cadastre Immo
	 Informations cas 1 (**)	 Informations cas 2 (**)	 (Dépôt possible uniquement pour POLLEC si déjà réalisé) Cadastre immo	



## 📌 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Après réalisation des phases 3.4, 3.5 et 3.6, le Cadastre Immo est complet (phase 3.7)



Dérogation importante uniquement pour les POLLEC fiche 15 = dépôt d'un « Homemade » Cadastre Immo dans « Mes documents »





## 📌 Livrables de l'étape

### 3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

- Une fois le Cadastre Immo complet, révision au minimum annuelle recommandée (phase 3.8)



Phase 3.4	Phase 3.5	Phase 3.6	Phase 3.7	Phase 3.8
Collecte des données à destination des fiches bâtiments (*)	Cas 1 des fiches bâtiment (cas 1) (*)	Cas 2 des fiches bâtiment (cas 2)	Le Cadastre Immo est complet	Révision annuelle du Cadastre Immo
	 Informations cas 1 (**)	 Informations cas 2 (**)	 (Dépôt possible uniquement pour POLLEC si déjà réalisé) Cadastre immo	



# Concrètement

- ◆ Dans le détail de l'étape **4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)**

**Objectif** = affiner les données de consommation et le suivi énergétique



# Concrètement

## ◉ Dans le détail de l'étape **4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)**

**Objectif** = affiner les données de consommation et le suivi énergétique

Documentation :

- Vademecum Secteur Tertiaire - Maitriser les consommations d'énergie de mes bâtiments : Pourquoi ? Comment ? Chapitre 4 p23-24 <https://energie.wallonie.be/fr/comment-maitriser-les-consommations-d-energie-des-batiments-non-residentiels.html?IDC=7526&IDD=11803>
- Compter l'énergie <https://energie.wallonie.be/fr/compter-l-energie.html?IDC=7526&IDD=147056>

	Phase 4.1	Phase 4.2	Phase 4.3	Phase 4.4	Phase 4.5	Phase 4.6	Phase 4.7	Phase 4.8
Etape 4 : Comptabilité et monitoring énergétique (81 fiche 15 POLLEC)	Réflexion sur les besoins (*)	Moyens de comptage existants (*)	Moyens de comptage nécessaires (*)	(Facultatif) Cahier des charges type (*)	(Facultatif) Télérelève (*)	Comptabilité et monitoring opérationnels (*)	Monitoring de la qualité de l'air	Exploitation des données
Livrables	 Stratégie de comptabilité et monitoring énergétique à mettre en place (**)	 Moyens de comptage existants (**)	 Moyens de comptage nécessaires (**)	 (Facultatif) Cahier des charges		 (Facultatif) Tableaux ou graphiques synthétisant le suivi des consommations	 (Facultatif sauf pour POLLEC) description de la méthodologie + tableau de synthèse du monitoring	



# Concrètement

## ◉ Dans le détail de l'étape **4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)**

**Objectif** = affiner les données de consommation et le suivi énergétique



Changement dans ces phases depuis la formation donnée pour l'UVCW en février 2025 !!!

	Phase 4.1	Phase 4.2	Phase 4.3	Phase 4.4	Phase 4.5	Phase 4.6	Phase 4.7	Phase 4.8
Etape 4 : Comptabilité et monitoring énergétique (§1 fiche 15 POLLEC)	Réflexion sur les besoins (*)	Moyens de comptage existants (*)	Moyens de comptage nécessaires (*)	(Facultatif) Cahier des charges type (*)	(Facultatif) Télérelève (*)	Comptabilité et monitoring opérationnels (*)	Monitoring de la qualité de l'air	Exploitation des données
Livrables	 Stratégie de comptabilité et monitoring énergétique à mettre en place (**)	 Moyens de comptage existants (**)	 Moyens de comptage nécessaires (**)	 (Facultatif) Cahier des charges		 (Facultatif) Tableaux ou graphiques synthétisant le suivi des consommations	 (Facultatif sauf pour POLLEC) description de la méthodologie + tableau de synthèse du monitoring	

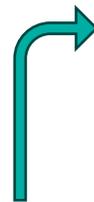


## ◉ Livrables de l'étape

### 4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

Identification des besoins de suivi dans le parc :

- Téléréleve ?
- Suivi annuel, mensuel ou en continu ?
- Pour quels vecteurs énergétiques ?
- Différence entre les bâtiments ? Qui s'occupe de cela ?



	Phase 4.1	Phase 4.2	Phase 4.3
Etape 4 : Comptabilité et monitoring énergétique (§1 fiche 15 POLLEC)	Réflexion sur les besoins (*)	Moyens de comptage existants (*)	Moyens de comptage nécessaires (*)
Livrables	 Stratégie de comptabilité et monitoring énergétique à mettre en place (**)	 Moyens de comptage existants (**)	 Moyens de comptage nécessaires (**)



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

### 4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

- Pour quel vecteur ?
- Quel type ?
- Quelle fréquence ?

- Pour quel vecteur ?
- Quel type ?
- Quelle fréquence ?

	Phase 4.1	Phase 4.2	Phase 4.3
Etape 4 : Comptabilité et monitoring énergétique (§1 fiche 15 POLLEC)	Réflexion sur les besoins (*)	Moyens de comptage existants (*)	Moyens de comptage nécessaires (*)
Livrables	 Stratégie de comptabilité et monitoring énergétique à mettre en place (**)	 Moyens de comptage existants (**)	 Moyens de comptage nécessaires (**)



## Livrables de l'étape

## 4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

Logo: **Wallonie énergie SPW**

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support [Quitter](#)

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher  éléments

Accès au détail de chaque bâtiment en cliquant sur son nom

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )
22	<a href="#">Bureau de l'administration</a>	890	0	0	0	0
23	<a href="#">Exemple Guide</a>	1000	0	0	0	0
24	<a href="#">bâtiment test</a>	1000	0	0	0	0
25	<a href="#">Teste</a>	80	1.500	100	1.600	20
26	<a href="#">TEST EH28</a>	478	0	0	0	0
27	<a href="#">TEST EH19</a>	789	0	0	0	0

Affichage de 21 à 26 sur 26 éléments



## 📦 Livrables de l'étape

## 4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

Logo: **Wallonie énergie SPW**

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Bonjour Carl Clérin !

Commune de Béluse > Exemple Guide [Version imprimable](#)

GÉNÉRAL FONCTIONNEL LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE **CONSOMMAT\* É.** IF SCORE BÂTIMENT

### Objectif

- Quel objectif, en kWh/m<sup>2</sup> par an, fixez-vous à terme pour ce bâtiment ?

objectif kWh/m<sup>2</sup>.an

### Choix des vecteurs énergétiques

- électricité basse tension
- électricité haute tension
- gaz naturel
- mazout
- pellets
- bois de chauffage
- biomasse (autre)
- GPL

**Consommations énergétiques**



## 📌 Livrables de l'étape

## 4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

**Consommations énergétiques**

**gaz naturel (↑ top)**

2018	2019	2020	2021 (réf.)	2022	2023	2024	2025
<input type="text"/> kWh <input type="checkbox"/> = estimat*							

**Moyens de comptage :**

- Moyens de comptage EXISTANTS pour ce vecteur au sein de ce bâtiment :  
Ex. : [Inconnu](#) | [Pas de compteur](#) | [Compteur général](#) | [Plusieurs compteurs](#) | [Un compteur par circuit](#) |

Commentaire

- Moyens de comptage NÉCESSAIRES dans le futur pour mieux suivre la consommation de ce vecteur au sein de ce bâtiment :  
Ex. : [Inconnu](#) | [Pas de compteur](#) | [Compteur général](#) | [Plusieurs compteurs](#) | [Un compteur par circuit](#) |

Commentaire

**Fréquence de comptage :**

- Fréquence du comptage EXISTANTE pour ce vecteur au sein de ce bâtiment :  
Ex. : [journalière](#) | [hebdomadaire](#) | [mensuelle](#) | [trimestrielle](#) | [semestrielle](#) | [annuelle](#) |

Commentaire

- Pour quel vecteur ?
- Quel type ?
- Quelle fréquence ?



## 📌 Livrables de l'étape

## 4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

**Consommations énergétiques**

gaz naturel (↑ top)

2018	2019	2020	2021 (réf.)	2022	2023	2024	2025
<input type="text"/> kWh <input type="checkbox"/> = estimat*							

Moyens de comptage :

- Moyens de comptage EXISTANTS pour ce vecteur au sein de ce bâtiment :  
Ex. : [Inconnu](#) | [Pas de compteur](#) | [Compteur général](#) | [Plusieurs compteurs](#) | [Un compteur par circuit](#) |

Commentaire

- Moyens de comptage NÉCESSAIRES dans le futur pour mieux suivre la consommation de ce vecteur au sein de ce bâtiment :  
Ex. : [Inconnu](#) | [Pas de compteur](#) | [Compteur général](#) | [Plusieurs compteurs](#) | [Un compteur par circuit](#) |

Commentaire

Fréquence de comptage :

- Fréquence du comptage EXISTANTE pour ce vecteur au sein de ce bâtiment :  
Ex. : [journalière](#) | [hebdomadaire](#) | [mensuelle](#) | [trimestrielle](#) | [semestrielle](#) | [annuelle](#) |

Commentaire

Existant (phase 4.2)

Nécessaire (phase 4.3)

Idem pour la fréquence

- Pour quel vecteur ?
- Quel type ?
- Quelle fréquence ?



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

## 4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

- Phases 4.4 et 4.5 facultatives

Phase 4.4	Phase 4.5	Phase 4.6	Phase 4.7	Phase 4.8
(Facultatif) Cahier des charges type (*)	(Facultatif) Déclérelève (*)	Comptabilité et monitoring opérationnels (*)	Monitoring de la qualité de l'air	Exploitation des données
 (Facultatif) Cahier des charges		 (Facultatif) Tableaux ou graphiques synthétisant le suivi des consommations	 (Facultatif sauf pour POLLEC) description de la méthodologie + tableau de synthèse du monitoring	



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

### 4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

- Phases 4.6 : Livrable facultatif car l'outil WEB n'est pas un outil de comptabilité énergétique
- La SIGLT vous invite à réaliser une comptabilité et/ou un monitoring énergétique de votre parc mais n'en assurera pas le suivi
- Seuls les consommations annuelles réelles des bâtiments sont à fournir obligatoirement dans l'outil. La réalisation de l'étape 4 permet d'obtenir ces consommations



Phase 4.4	Phase 4.5	Phase 4.6	Phase 4.7	Phase 4.8
(Facultatif) Cahier des charges type (*)	(Facultatif) Télérelève (*)	Comptabilité et monitoring opérationnels (*)	Monitoring de la qualité de l'air	Exploitation des données
 (Facultatif) Cahier des charges		 (Facultatif) Tableaux ou graphiques synthétisant le suivi des consommations	 (Facultatif sauf pour POLLEC) description de la méthodologie + tableau de synthèse du monitoring	



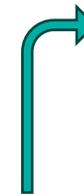
## 📌 Livrables de l'étape

### 4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

- Phases 4.7 : Monitoring de la qualité de l'air



Uniquement obligatoire pour les POLLEC fiche 15



- Identifier des problèmes de qualité de l'air
- Mettre en évidence l'importance d'un futur système de ventilation efficace dans un bâtiment

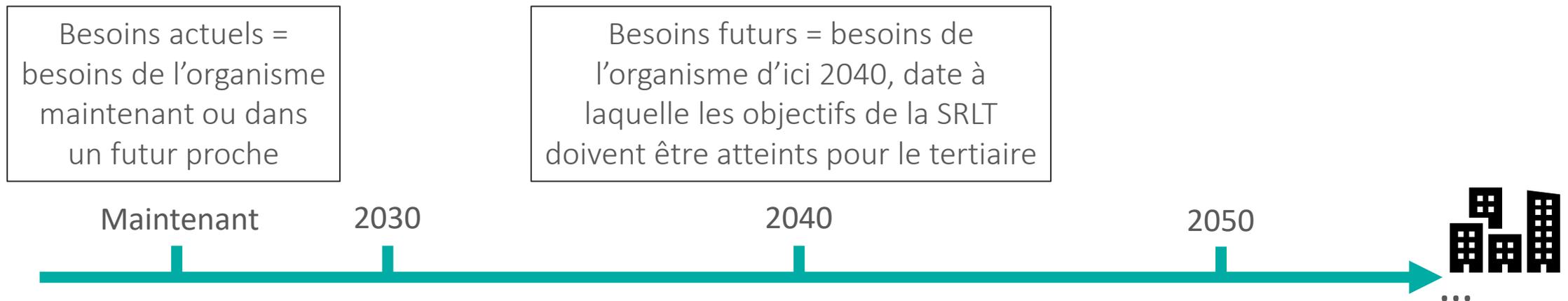
Phase 4.4	Phase 4.5	Phase 4.6	Phase 4.7	Phase 4.8
(Facultatif) Cahier des charges type (*)	(Facultatif) Télérelève (*)	Comptabilité et monitoring opérationnels (*)	Monitoring de la qualité de l'air	Exploitation des données
 (Facultatif) Cahier des charges		 (Facultatif) Tableaux ou graphiques synthétisant le suivi des consommations	 (Facultatif sauf pour POLLEC) description de la méthodologie + tableau de synthèse du monitoring	



# Concrètement

## ◉ Dans le détail de l'étape **5. Besoins actuels et à venir (8 phases)**

- **Objectif** = bien connaître ses besoins pour optimiser adéquatement l'usage de ses bâtiments, ce qui impacte nécessairement les priorités de rénovation et permet de faire les bons investissements





## ◉ Dans le détail de l'étape **5. Besoins actuels et à venir (8 phases)**

- **Sous objectif** = rationalisation et mutualisation des besoins
- Définition : Rationaliser l'usage des bâtiments. Réaffectation des activités. Réaménagement de bâtiments.
- Résultat :  **limiter le nombre de bâtiments à rénover**
- Exemples de réflexion à avoir :
  - Pour les bâtiments « surchargés » : essayer de délocaliser une partie des activités dans d'autres bâtiments compatibles avec cette affectation
  - Pour les bâtiments n'étant pas occupés en permanence : permettre l'occupation des locaux par des fonctions compatibles qui ont des horaires d'activités complémentaires (typiquement, installer l'académie de musique dans l'école communale).
  - Pour les bâtiments ayant de l'espace disponible : essayer de déplacer et de centraliser les services dans des bâtiments compatibles afin de les « remplir » au maximum raisonnable.
  - Enfin prévoir la construction/affectation de nouveaux bâtiments pour répondre aux éventuels besoins résiduels.



Important d'organiser des réunions entre les responsables des bâtiments qui connaissent le mieux les réalités de terrain de l'organisme



# Concrètement

## 🔗 Livrables de l'étape

### 5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

- Besoins actuels = obligatoire pour la SIGLT partielle et complète
- Besoins futurs = au minimum obligatoire pour la SIGLT complète

	Besoins actuels				Besoins futurs			
	Phase 5.1	Phase 5.2	Phase 5.3	Phase 5.4	Phase 5.5	Phase 5.6	Phase 5.7	Phase 5.8
Etape 5 : Réflexions sur les besoins actuels et futurs (§2 fiche 15 POLLEC)	Besoins actuels : identification (***) (****)	Etude du parc existant (***) (****)	Besoins actuels : rationnalisation et mutualisation (***) (****)	Besoins actuels : analyse critique (***) (****)	Besoin futurs : évaluation	Besoins futurs : rationnalisation et mutualisation	Besoins futurs : adaptation du parc et de son usage	Réévaluation des besoins
Livrables				 Analyse critique du parc vis-à-vis des besoins actuels			 Adaptations du parc et de son usage	



## ◉ Livrables de l'étape

### 5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

- Les phases 5.1, 5.2, et 5.3 servent à construire une analyse critique (phase 5.4) visant à déterminer dans quelle mesure les bâtiments existants de son parc peuvent répondre à ces besoins actuels

	Phase 5.1	Phase 5.2	Phase 5.3	Phase 5.4
Etape 5 : Réflexions sur les besoins actuels et futurs (§2 fiche 15 POLLEC)	Besoins actuels : identification (***) (****)	Etude du parc existant (***) (****)	Besoins actuels : rationnalisation et mutualisation (***) (****)	Besoins actuels : analyse critique (***) (****)
Livrables				 Analyse critique du parc vis-à-vis des besoins actuels



## 📌 Livrables de l'étape

### 5. Besoins actuels et à venir (8 phases)



- (\*\*\*) *Concerne au minimum l'ensemble des bâtiments du parc ayant la même affectation que les bâtiments faisant l'objet d'une demande de subvention UREBA introduite après octobre 2022. A chaque nouvelle demande de subvention UREBA, seuls les bâtiments ayant la même affectation que les bâtiments de la nouvelle demande de subvention ont leurs données mises à jour*
- (\*\*\*\*) *Se limite aux aspects du bâtiment suivants : occupation, localisation, et fonctionnel*

	Phase 5.1	Phase 5.2	Phase 5.3	Phase 5.4
Etape 5 : Réflexions sur les besoins actuels et futurs (§2 fiche 15 POLLEC)	Besoins actuels : identification (***) (****)	Etude du parc existant (***) (****)	Besoins actuels : rationnalisation et mutualisation (***) (****)	Besoins actuels : analyse critique : (***) (****)
Livrables				 Analyse critique du parc vis-à-vis des besoins actuels



## 📌 Livrables de l'étape

## 5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

- Remplir la fiche bâtiment « Fonctionnel » participe à cette réflexion

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Exemple Guide [Version imprimable](#)

**GÉNÉRAL** FONCTIONNEL LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE CONSOMMAT\* É. SCORE BÂTIMENT

Filtres  Uniquement les questions à score

**Identification**

- Nom du bâtiment \* : Exemple Guide

- Adresse :

Localité : Commune du bâtiment :

Rue : Tue du test

42 Complément d'adresse

- Surface chauffée totale : 1000 m<sup>2</sup>

- Quelles sont les affectations actuelles du bâtiment ?

- Bibliothèque et médiathèque
- Bureau
- Centre culturel (théâtre, cinéma, salle de spectacle, etc...)
- Centre de détention
- Commerce

Affectation du bâtiment à encoder obligatoirement au préalable dans la fiche « Général »



## 🔗 Livrables de l'étape

## 5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

- Remplir la fiche bâtiment « Fonctionnel » participe à cette réflexion

Commune de Béluse > Exemple Guide [Version imprimable](#)

GÉNÉRAL **FONCTIONNEL** LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE CONSOMMAT\* É. IF SCORE BÂTIMENT

- Quelle est la surface de plancher chauffé occupée par chaque affectation ?

bureau ⓘ	culture ⓘ
<input type="text"/>	<input type="text"/>
m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>

- L'architecture et les espaces sont-ils adaptés à chaque affectation du bâtiment ?

bureau ⓘ	culture ⓘ
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- A quels horaires le bâtiment est-il occupé, pour chacune de ses affectations ?

bureau ⓘ	culture ⓘ
<input type="text"/>	<input type="text"/>

- En fonction des heures d'occupation liées à chaque affectation du bâtiment (à droite), peut-on envisager de compléter ces heures d'occupation par les différentes affectations (ci-dessous) ?

	bureau ⓘ	culture ⓘ
- Bibliothèque et médiathèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Bureau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Centre culturel (théâtre, cinéma, salle de spectacle, etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Centre de détention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Complexe sportif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Crèche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Enseignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Exercice de réflexion sur l'affectation du bâtiment au travers de la fiche « Fonctionnel »



# Concrètement

## 🔗 Livrables de l'étape

### 5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

- Les phases 5.5 et 5.6 servent à déterminer ce qu'un organisme doit entreprendre comme adaptations dans son parc pour répondre à ces besoins futurs

⇒ Remplir la fiche bâtiment « Fonctionnel » participe à cette réflexion

↳ Bâtiments à conserver / revendre / rénover / bâtir ?

Phase 5.5	Phase 5.6	Phase 5.7	Phase 5.8
Besoin futurs : évaluation	Besoins futurs : rationnalisation et mutualisation	Besoins futurs : adaptation du parc et de son usage	Réévaluation des besoins
		 Adaptations du parc et de son usage	



# Concrètement

## ◉ Livrables de l'étape

### 5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

- Les phases 5.5 et 5.6 servent à déterminer ce qu'un organisme doit entreprendre comme adaptations dans son parc pour répondre à ces besoins futurs



La réflexion sur les besoins actuels ne doit pas influencer la réflexion sur les besoins futurs



La réflexion sur les besoins futurs doit se faire ex-nihilo



Difficile d'anticiper les besoins futurs du parc. Quelles évolutions d'ici 2040-50 ?

Phase 5.5	Phase 5.6	Phase 5.7	Phase 5.8
Besoin futurs : évaluation	Besoins futurs : rationnalisation et mutualisation	Besoins futurs : adaptation du parc et de son usage	Réévaluation des besoins
		 Adaptations du parc et de son usage	



# Concrètement

◊ Où en sommes-nous dans les étapes ?

1. Ressources en personnel (4 phases)

2. Enjeux et implication des décideurs  
(6 phases)

3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

4. Comptabilité et monitoring  
énergétique (8 phases)

5. Besoins actuels et à venir (8 phases)



# Concrètement

🔍 Où en sommes-nous dans les étapes ?

1. Ressources en personnel (4 phases)

2. Enjeux et implication des décideurs  
(6 phases)

3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

4. Comptabilité et monitoring  
énergétique (8 phases)

5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

6. Priorisation des bâtiments (5 phases)



# Concrètement

◊ Dans le détail de l'étape

## 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

- **Objectif** = déterminer l'ordre de priorité de rénovation des bâtiments de mon parc car il est peu réaliste d'envisager une rénovation globale de l'ensemble du parc simultanément



# Concrètement

◉ Dans le détail de l'étape

## 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

- **Objectif** = déterminer l'ordre de priorité de rénovation des bâtiments de mon parc car il est peu réaliste d'envisager une rénovation globale de l'ensemble du parc simultanément



La SIGLT donne un ordre de priorité établie sur base de critères énergétiques ET non-énergétiques



# Concrètement

## ◉ Dans le détail de l'étape **6. Priorisation des bâtiments (5 phases)**

- **UTILISATION DE SCORES** = nombre de points = indicateurs qui permettent de quantifier et comparer objectivement les bâtiments

Pour chaque bâtiment	Rôle	Fiche bâtiment 
Score Potentiel de rénovation énergétique	Caractérise le potentiel d'amélioration énergétique du bâtiment sur base de l'isolation de son enveloppe et des performances des systèmes, ainsi que les opportunités de travaux si le bâtiment est dégradé	- Potentiel de rénovation
Score Réglementaire	Evalue dans quelle mesure le bâtiment répond aux normes en vigueur à respecter et l'urgence de sa remise en conformité	- Réglementaire
Score Economique	Considère l'investissement économique à réaliser	- Economique
Score Localisation	Considère l'emplacement du bâtiment	- Localisation
Score Consommation énergétique	Caractérise le potentiel de rénovation énergétique sur base des consommations énergétiques	- Calculé sur base des consommations de l'année de référence



# Concrètement

## ◈ Dans le détail de l'étape **6. Priorisation des bâtiments (5 phases)**

- **UTILISATION DE SCORES** = nombre de points = indicateurs qui permettent de quantifier et comparer objectivement les bâtiments

Pour calculer les scores, il faut :

- 1) Répondre aux questions de scores de chaque bâtiment (voir fiches bâtiment de l'étape 3) ★



# Concrètement

## 🔗 Dans le détail de l'étape **6. Priorisation des bâtiments (5 phases)**

- Exemple pour le score Localisation dans la fiche bâtiment « Localisation » :

Wallonie énergie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Exemple Guide [Version imprimable](#)

GÉNÉRAL FONCTIONNEL LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE CONSOMMAT\* É. SCORE BÂTIMENT

Filtres  Uniquement les questions à score

Critères de localisation

- Accessibilité en Transports en commun ★ (cas 1)
- A quelle distance, le cas échéant ? (cas 1)
- Est-il correctement desservi ? (cas 2)
- L'emplacement du bâtiment est-il cohérent par rapport à l'affectation actuelle ★ (cas 1)



## ◈ Dans le détail de l'étape **6. Priorisation des bâtiments (5 phases)**

- **UTILISATION DE SCORES** = nombre de points = indicateurs qui permettent de quantifier et comparer objectivement les bâtiments

Pour calculer les scores, il faut :

- 1) Répondre aux questions de scores de chaque bâtiment (voir fiches bâtiment de l'étape 3) ★
- 2) L'outil calcule ensuite automatiquement les scores (encodage manuel possible pour les POLLEC fiche 15)
- 3) La somme des différents scores donne un score total (toujours sur 100)
- 4) La priorité de rénovation est définie sur base des scores totaux (plus le score total d'un bâtiment est élevé, plus l'intérêt de sa rénovation énergétique est important)



Nécessité d'avoir des réponses à l'ensemble des questions de score (valeurs estimées ok temporairement)



# Concrètement

## 🔗 Dans le détail de l'étape **6. Priorisation des bâtiments (5 phases)**

- **UTILISATION DE SCORES** = nombre de points = indicateurs qui permettent de quantifier et comparer objectivement les bâtiments

Wallonie énergie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter Bonjour Carl Clérin !

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

**Scores affichés dans le tableau du cadastre Immo**

[Ajouter bâtiment](#) | [Rechercher](#) :

#	Nom	Surface chauffée (m²)	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m²)	Objectif (kWh/m²)	Indice de priorité énergétique (MWh²/m²)	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommatt° É.	Score total
1	<a href="#">Hôtel de ville</a>	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
2	<a href="#">Ecole Mazouin</a>	962	123.400	0	123.400	128	187	15	4.31	5.00	10.00	10.00	2	31.31
3	<a href="#">Ecole Bonne Fortune</a>	1030	232.780	0	232.780	226		52	0.62	0.00	5.00	0.00	3.5	9.12
4	<a href="#">Athénée Criord</a>	2230	729.210	140.490	869.700	390		339	3.69	5.00	0.00	20.00	9	37.69
5	<a href="#">Crèche des Arsouilles</a>	431	58.185	32.756	90.941	211		19	0.62	5.00	10.00	20.00	2	37.62
6	<a href="#">Collège des Capucins</a>	1450	135.568	239.080	374.648	258	110	96	7.38	10.00	20.00	20.00	5	62.38



## ❖ Dans le détail de l'étape **6. Priorisation des bâtiments (5 phases)**

- **UTILISATION DE SCORES** = nombre de points = indicateurs qui permettent de quantifier et comparer objectivement les bâtiments

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Bonjour Carl Clérin !

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Ajouter bâtiment | Rechercher :

Afficher 10 éléments

**Bâtiments priorisés selon leur score total**

#	Nom	Surface chauffée (m²)	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m²)	Objectif (kWh/m²)	Indice de priorité énergétique (MWh²/m²)	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommatt° É.	Score total
1	Hôtel de ville	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
6	Collège des Capucins	1450	135.568	239.080	374.648	258	110	96	7.38	10.00	20.00	20.00	5	62.38
25	Teste	80	1.500	100	1.600	20	90	0	27.08	5.00	20.00	0.00	0	52.08
21	Crèche des Arlequins	489	10.000	4.700	14.700	30		0	2.46	7.50	15.00	16.00	0.5	41.46
7	Crèche Les Marmottes	389	87.525	60.684	148.209	381		56	1.85	0.00	15.00	20.00	4	40.85
4	Athénée Criord	2230	729.210	140.490	869.700	390		339	3.69	5.00	0.00	20.00	9	37.69



📌 Livrables de l'étape

## 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)



Etape obligatoire uniquement si réalisation d'une SIGLT complète (mais recommandée pour tous !)

	Phase 6.1	Phase 6.2	Phase 6.3	Phase 6.4	Phase 6.5
Etape 6 : Priorisation des bâtiments (§3 fiche 15 POLLEC)	Priorisation sur base des critères énergétiques	Calcul des scores	(Facultatif) Adaptation du poids des scores	Priorisation sur base des critères énergétiques ET non-énergétique	Réévaluation
Livrables	 Priorisation énergétique validée	 Scores calculés	 (Facultatif) Poids des catégories de score adaptés moyennant justification	 Priorisation énergétique ET non-énergétique validée  (Facultatif) ordre de priorité modifié moyennant note justificative	



## 📌 Livrables de l'étape

### 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

Possible dès que la partie cadastre énergétique du Cadastre Immo est ok (voir phase 3.2)

	Phase 6.1	Phase 6.2	Phase 6.3	Phase 6.4	Phase 6.5
Etape 6 : Priorisation des bâtiments (§3 fiche 15 POLLEC)	Priorisation sur base des critères énergétiques	Calcul des scores	(Facultatif) Adaptation du poids des scores	Priorisation sur base des critères énergétiques ET non-énergétique	Réévaluation
Livrables	 Priorisation énergétique validée	 Scores calculés	 (Facultatif) Poids des catégories de score adaptés moyennant justification	 Priorisation énergétique ET non-énergétique validée  (Facultatif) ordre de priorité modifié moyennant note justificative	



## Livrables de l'étape

## 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

- Priorisation énergétique (phase 6.1)

Walonic Energie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter Bonjour Carl Clérin !

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

### Informations énergétiques

[Ajouter bâtiment](#) | [Rechercher](#) :

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )	Indice de priorité énergétique (MWh <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> )	Score potentiel rénovat <sup>e</sup>	Score réglem.	Score éco	Score localisat <sup>e</sup>	Score consommat <sup>e</sup> É.	Score total
4	<a href="#">Athénée Criord</a>	2230	729.210	140.490	869.700	390		339	3.69	5.00	0.00	20.00	9	37.69
15	<a href="#">Ecole des Baudets</a>	987	280.308	91.791	372.099	377		140	0.00	0.00	0.00	0.00	6	6
1	<a href="#">Hôtel de ville</a>	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
10	<a href="#">Résidence Jours Heureux</a>	995	275.615	57.710	333.325	335		111	0.00	0.00	0.00	0.00	5.5	5.5
6	<a href="#">Collège des Capucins</a>	1450	135.568	239.080	374.648	258	110	96	7.38	10.00	20.00	20.00	5	62.38
7	<a href="#">Crèche Les Marmottes</a>	389	87.525	60.684	148.209	381		56	1.85	0.00	15.00	20.00	4	40.85



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

➡ Cfr explications du calcul de score

	Phase 6.1	Phase 6.2	Phase 6.3	Phase 6.4	Phase 6.5
Etape 6 : Priorisation des bâtiments (§3 fiche 15 POLLEC)	Priorisation sur base des critères énergétiques	Calcul des scores	(Facultatif) Adaptation du poids des scores	Priorisation sur base des critères énergétiques ET non-énergétique	Réévaluation
Livrables	 Priorisation énergétique validée	 Scores calculés	 (Facultatif) Poids des catégories de score adaptés moyennant justification	 Priorisation énergétique ET non-énergétique validée  (Facultatif) ordre de priorité modifié moyennant note justificative	



## 📌 Livrables de l'étape

- Onglet « Paramètres » de l'outil WEB



Uniquement pour les POLLEC fiche 15 qui ont déjà calculé leur score

## 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Paramètres

Paramètres

Scores automatiques

Première année d'encodage des consommations 2018

Année de référence des consommations 2020 ⓘ

ENREGISTRER

Répartition des scores

Potentiel de rénovation - par défaut: 40 40

Réglementaire - par défaut: 10 10

Économique - par défaut: 20 20

Localisation - par défaut: 10 20

Consommations énergétiques - par défaut: 20 10

Pour quelle raison souhaitez-vous modifier la répartition des scores ?



## 📌 Livrables de l'étape

### 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

	Poids par défaut	Poids min	Poids max
Potentiel de rénovation énergétique	40	30	70
Réglementaire	10	5	40
Economique	20	5	40
Localisation	10	5	40
Consommation énergétique	20	5	30
TOTAL	100		

	Phase 6.1	Phase 6.2	Phase 6.3	Phase 6.4	Phase 6.5
Etape 6 : Priorisation des bâtiments (§3 fiche 15 POLLEC)	Priorisation sur base des critères énergétiques	Calcul des scores	(Facultatif) Adaptation du poids des scores	Priorisation sur base des critères énergétiques ET non-énergétique	Réévaluation
Livrables	 Priorisation énergétique validée	 Scores calculés	 (Facultatif) Poids des catégories de score adaptés moyennant justification	 Priorisation énergétique ET non-énergétique validée  (Facultatif) ordre de priorité modifié moyennant note justificative	



## 📌 Livrables de l'étape

- Onglet « Paramètres » de l'outil WEB

## 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

	Poids par défaut	Poids min	Poids max
Potentiel de rénovation énergétique	40	30	70
Réglementaire	10	5	40
Economique	20	5	40
Localisation	10	5	40
Consommation énergétique	20	5	30
TOTAL	100		

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Commune de Béluse > Paramètres

Paramètres

Scores automatiques

Première année d'encodage des consommations

Année de référence des consommations  ⓘ

ENREGISTRER

Répartition des scores

Potentiel de rénovation - par défaut: 40

Réglementaire - par défaut: 10

Économique - par défaut: 20

Localisation - par défaut: 10

Consommations énergétiques - par défaut: 20

Pour quelle raison souhaitez-vous modifier la répartition des scores ?



## 📌 Livrables de l'étape

### 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

Sur base du score total affiché dans le tableau du Cadastre Immo

	Phase 6.1	Phase 6.2	Phase 6.3	Phase 6.4	Phase 6.5
Etape 6 : Priorisation des bâtiments (§3 fiche 15 POLLEC)	Priorisation sur base des critères énergétiques	Calcul des scores	(Facultatif) Adaptation du poids des scores	Priorisation sur base des critères énergétiques ET non-énergétique	Réévaluation
Livrables	 Priorisation énergétique validée	 Scores calculés	 (Facultatif) Poids des catégories de score adaptés moyennant justification	 Priorisation énergétique ET non-énergétique validée  (Facultatif) ordre de priorité modifié moyennant note justificative	



## Livrables de l'étape

## 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

- Accord avec l'ordre du tableau du Cadastre Immo 



Scores totaux corrects si 100% des questions de score ont été complétées

Wallonie énergie SPW

Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter

Bonjour Carl Clérin ! 

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

[Ajouter bâtiment](#) | [Rechercher](#) :

#	Nom	Surface chauffée (m²)	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m²)	Objectif (kWh/m²)	Indice de priorité énergétique (MWh²/m²)	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommatt° É.	Score total
1	<a href="#">Hôtel de ville</a>	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
6	<a href="#">Collège des Capucins</a>	1450	135.568	239.080	374.648	258	110	96	7.38	10.00	20.00	20.00	5	62.38
25	<a href="#">Teste</a>	80	1.500	100	1.600	20	90	0	27.08	5.00	20.00	0.00	0	52.08
21	<a href="#">Crèche des Arlequins</a>	489	10.000	4.700	14.700	30		0	2.46	7.50	15.00	16.00	0.5	41.46
7	<a href="#">Crèche Les Marmottes</a>	389	87.525	60.684	148.209	381		56	1.85	0.00	15.00	20.00	4	40.85
4	<a href="#">Athénée Criord</a>	2230	729.210	140.490	869.700	390		339	3.69	5.00	0.00	20.00	9	37.69

OK



# Concrètement

## 📌 Livrables de l'étape

## 6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

- Facultatif : modification de l'ordre moyennant justification



	A	B	C	D
	Nom	Ordre de priorité selon le score total	Ordre de priorité modifié	Justification
1				
2	Crèche les Marmottes	7	1	Problème d'infiltrations d'eau en toiture
3	Hotel de ville	1	2	Score total le plus élevé
4	Collège des Capucins	2	3	Deuxième score total le + élevé
5	Local Eclaireurs	9	4	Travaux en réflexion pour doubler la surface du local
6	Ecole Bonne Fortune	3	5	Troisième score total le plus élevé
7	...	...	...	...
8	Crèche des Marmousets	25	25	
9				

Exemple sous format Excel



- 6. Priorisation des bâtiments

6.4. Priorisation sur base des critères énergétiques ET non-énergétiques (↑ top)

Ordre de priorité modifié (facultatif) ⓘ [charger un document](#)



# Concrètement

◊ Où en sommes-nous dans les étapes ?

1. Ressources en personnel (4 phases)

2. Enjeux et implication des décideurs  
(6 phases)

3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

4. Comptabilité et monitoring  
énergétique (8 phases)

5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

6. Priorisation des bâtiments (5  
phases)



# Concrètement

❖ Où en sommes-nous dans les étapes ?

1. Ressources en personnel (4 phases)

2. Enjeux et implication des décideurs (6 phases)

3. Cadastre des bâtiments (8 phases)

4. Comptabilité et monitoring énergétique (8 phases)

5. Besoins actuels et à venir (8 phases)

6. Priorisation des bâtiments (5 phases)

7. Audits et études de préféabilité (9 phases)

8. Investissements (6 phases)

9. Plan d'actions (3 phases)

10. Suivi (2 phases)



# Concrètement

◊ Dans le détail de l'étape

## 7. Audits et études de préféabilité (9 phases)

- **Objectif** = identifier les travaux énergétiques (y compris la ventilation) les plus pertinents à réaliser pour les bâtiments prioritaires



# Concrètement

◈ Dans le détail de l'étape

## 7. Audits et études de préféabilité (9 phases)

- **Objectif** = identifier les travaux énergétiques (y compris la ventilation) les plus pertinents à réaliser pour les bâtiments prioritaires
- Etudes permettant cette identification :
  - Audit = étude qui permet d'identifier et de chiffrer les travaux économiseurs d'énergie
  - Etude de (pré)féabilité = étude qui évalue l'intérêt économique, technique et énergétique d'une technologie particulière à installer dans le bâtiment en lieu et place d'un équipement plus classique (par exemple, l'installation d'une cogénération, d'une chaufferie au bois, ...)



# Concrètement

## 🔗 Livrables de l'étape

### 7. Audits et études de pré faisabilité (9 phases)

Avant de commander une/des étude(s), vérifier ce qu'il existe déjà pour un bâtiment :

- Audit énergétique
- Etude de (pré)faisabilité
- Certificat PEB
- Quickscan/précheck
- Etude TOTEM
- Inventaire amiante
- ...

	Phase 7.1
Etape 7 : Audits et études de (pré)faisabilité (§4 fiche 15 POLLEC)	Inventaires des études déjà réalisées (*)
Livrables	 Inventaire



## 🔗 Livrables de l'étape

### 7. Audits et études de pré faisabilité (9 phases)

Avant de commander une/des étude(s), vérifier ce qu'il existe déjà pour un bâtiment :

- Audit énergétique
- Etude de (pré)faisabilité
- Certificat PEB
- Quickscan/précheck
- Etude TOTEM
- Inventaire amiante
- ...

	Phase 7.1
Etape 7 : Audits et études de (pré)faisabilité (§4 fiche 15 POLLEC)	Inventaires des études déjà réalisées (*)
Livrables	 Inventaire



Obligation de viser les objectifs SRLT ! Il faudra donc recommander une étude si elle ne vise pas au minimum les objectifs SRLT (audit UREBA d'avant 2022 par exemple)



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 7. Audits et études de pré faisabilité (9 phases)

Ensuite, travail la réalisation d'études

	Phase 7.2	Phase 7.3	Phase 7.4	Phase 7.5	Phase 7.6	Phase 7.7
Etape 7 : Audits et études de (pré)faisabilité (§4 fiche 15 POLLEC)	Priorités de réalisation d'audits	Opportunités de travaux	Cahiers des charges type "Audit SRLT"	Lancement du marché	Réalisation d'audits	Commande d'études de (pré)faisabilité et rénovation
Livrables					 Rapports d'audit	



## 📌 Livrables de l'étape

## 7. Audits et études de pré faisabilité (9 phases)

- Choix sur base des études
- Valeur en kWh/m<sup>2</sup>.an en énergie finale par bâtiment

	Phase 7.8	Phase 7.9
Etape 7 : Audits et études de (pré)faisabilité (§4 fiche 15 POLLEC)	Objectifs de résultat de consommation	Réévaluation de la priorisation
Livrables	 Par bâtiment, objectif de résultat de consommation (kWh/m <sup>2</sup> .an)	



## 🔑 Livrables de l'étape

## 7. Audits et études de préféabilité (9 phases)

- A encoder dans la rubrique « Consommation énergétique de chaque bâtiment :

Wallonie énergie SPW

[Accueil](#) [Mon parc de bâtiments](#) [Mes documents](#) [Mon organisme](#) [Paramètres](#) [Support](#) [✚ Quitter](#)

Commune de Béluse > Exemple Guide [Version imprimable](#)

GÉNÉRAL **FONCTIONNEL** LOCALISAT\* RÉGLEMENTAIRE POTENTIEL DE RÉNOVAT\* SURCHAUFFE VÉTUSTÉ ÉCONOMIQUE **CONSOMMAT\* É.** SCORE BÂTIMENT

### Objectif

- Quel objectif, en kWh/m<sup>2</sup> par an, fixez-vous à terme pour ce bâtiment ?

objectif kWh/m<sup>2</sup>.an

### Choix des vecteurs énergétiques

- électricité basse tension
- électricité haute tension
- gaz naturel



## 🔗 Livrables de l'étape

## 7. Audits et études de préféabilité (9 phases)

- Comparaison possible entre l'année de référence et l'objectif choisi pour chaque bâtiment :

Wallonie énergie SPW Accueil Mon parc de bâtiments Mes documents Mon organisme Paramètres Support Quitter Bonjour Carl Clérin!

Commune de Béluse > Mon parc de bâtiments

Afficher 10 éléments

[Ajouter bâtiment](#) | [Rechercher](#)

#	Nom	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Conso norm. comb. (kWh)	Conso élec. (kWh)	Conso tot. (kWh)	Conso spécifique (kWh/m <sup>2</sup> )	Objectif (kWh/m <sup>2</sup> )	Indice de priorité énergétique (MWh <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> )	Score potentiel rénovat°	Score réglem.	Score éco	Score localisat°	Score consommat° É.	Score total
1	<a href="#">Hôtel de ville</a>	695	220.650	70.000	290.650	418	25	121	36.92	2.50	20.00	14.00	5.5	78.92
6	<a href="#">Collège des Capucins</a>	1450	135.568	239.080	374.648	258	110	96	7.38	10.00	20.00	20.00	5	62.38
25	<a href="#">Teste</a>	80	1.500	100	1.600	20	90	0	27.08	5.00	20.00	0.00	0	52.08
21	<a href="#">Crèche des Arlequins</a>	489	10.000	4.700	14.700	30		0	2.46	7.50	15.00	16.00	0.5	41.46
7	<a href="#">Crèche Les Marmottes</a>	389	87.525	60.684	148.209	381		56	1.85	0.00	15.00	20.00	4	40.85
4	<a href="#">Athénée Criord</a>	2230	729.210	140.490	869.700	390		339	3.69	5.00	0.00	20.00	9	37.69

Année réf. VS Choisi sur base des études énergétiques



# Concrètement

- Dans le détail de l'étape **8. Investissements (6 phases)**

Coût de rénovation = obstacle majeur pour l'organisme voulant mettre en application sa SIGLT

- **Objectif** = palier cette obstacle en évaluant dès que possible les coûts des travaux énergétiques et les moyens de financement
  - Estimation simple du coût d'une rénovation
  - Estimation affinée du coût d'une rénovation
  - Tableau d'investissements

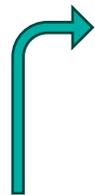


# Concrètement

## ◉ Dans le détail de l'étape **8. Investissements (6 phases)**

- Estimation simple des coûts à l'échelle de chaque bâtiment

- Rénovation légère (500 €/m<sup>2</sup>, HTVA), moyenne (1000 €/m<sup>2</sup>, HTVA), lourde (2000 €/m<sup>2</sup>, HTVA), très lourde (3000 €/m<sup>2</sup>, HTVA)
- Ne doit pas être réalisée si on dispose déjà de prix détaillés pour le bâtiment (passer à la phase 8.3)



	Phase 8.1	Phase 8.2	Phase 8.3	Phase 8.4	Phase 8.5	Phase 8.6
Etape 8 : Investissements (§5 fiche 15 POLLEC)	Sources documentaires des coûts (*)	Estimation simple des coûts totaux de rénovation (*)	Affinage des coût totaux de rénovation (*)	Identification de sources de financement (*)	Tableau d'investissements pluriannuel (*)	Mise à jour du tableau d'investissements
Livrables		 Estimations simples	 Estimations affinées	 Sources de financement compatibles	 Tableau d'investissements pluriannuel	 Version mise à jour du tableau d'investissements pluriannuel



# Concrètement

## ◉ Dans le détail de l'étape **8. Investissements (6 phases)**

- Estimation détaillée des coûts à l'échelle de chaque bâtiment

Sur base des audits, devis ou estimatifs d'un architecte

	Phase 8.1	Phase 8.2	Phase 8.3	Phase 8.4	Phase 8.5	Phase 8.6
Etape 8 : Investissements (\$5 fiche 15 POLLEC)	Sources documentaires des coûts (*)	Estimation simple des coûts totaux de rénovation (*)	Affinage des coût totaux de rénovation (*)	Identification de sources de financement (*)	Tableau d'investissements pluriannuel (*)	Mise à jour du tableau d'investissements
Livrables		 Estimations simples	 Estimations affinées	 Sources de financement compatibles	 Tableau d'investissements pluriannuel	 Version mise à jour du tableau d'investissements pluriannuel



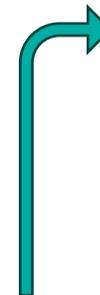
# Concrètement

• Dans le détail de l'étape

## 8. Investissements (6 phases)

• Sources de financement

- Fonds propres
- Demande de crédit
- Subventions UREBA ou autre
- Tiers investissement
- Argent issu de vente de bâtiments ou d'économie d'énergie
- ...



	Phase 8.1	Phase 8.2	Phase 8.3	Phase 8.4	Phase 8.5	Phase 8.6
Etape 8 : Investissements (\$5 fiche 15 POLLEC)	Sources documentaires des coûts (*)	Estimation simple des coûts totaux de rénovation (*)	Affinage des coût totaux de rénovation (*)	Identification de sources de financement (*)	Tableau d'investissements pluriannuel (*)	Mise à jour du tableau d'investissements
Livrables		 Estimations simples	 Estimations affinées	 Sources de financement compatibles	 Tableau d'investissements pluriannuel	 Version mise à jour du tableau d'investissements pluriannuel



# Concrètement

## 🔗 Dans le détail de l'étape **8. Investissements (6 phases)**

- Informations à encoder dans la fiche bâtiment « Economique » de chaque bâtiment

Commune de Béluse > Exemple Guide Version imprimable

GÉNÉRAL   FONCTIONNEL   LOCALISAT\*   RÉGLEMENTAIRE   POTENTIEL DE RÉNOVAT\*   SURCHAUFFE   VÉTUSTÉ   **ÉCONOMIQUE**   CONSOMMAT\* É.   SCORE BÂTIMENT

Filtres Uniquement les questions à score

**Critères économiques**

- Quel est le montant actuel (HTVA) de maintien en état du bâtiment (maintenance) ? (cas 2)  €
- En fonction des travaux à réaliser pour rendre le bâtiment conforme aux réglementations (y compris la ventilation) et neutre en carbone, en veillant à limiter la surchauffe, quelle est l'estimation simple du coût total de rénovation ? ★ (cas 1)
- Estimation simple du coût total de rénovation (cas 1)  €
- Estimation affinée du coût total de rénovation (cas 1)  €
- Le bâtiment est-il éligible pour des primes/subsides/appels à projet ? (cas 1)
- Quelles sont les primes/subsides/appels à projets accessibles pour ce bâtiment ? (cas 1)

2000 caractères restants



# Concrètement

🔍 Dans le détail de l'étape

## 8. Investissements (6 phases)

	Phase 8.1	Phase 8.2	Phase 8.3	Phase 8.4	Phase 8.5	Phase 8.6
Etape 8 : Investissements (\$5 fiche 15 POLLEC)	Sources documentaires des coûts (*)	Estimation simple des coûts totaux de rénovation (*)	Affinage des coût totaux de rénovation (*)	Identification de sources de financement (*)	Tableau d'investissements pluriannue (*)	Mise à jour du tableau d'investissements
Livrables		 Estimations simples	 Estimations affinées	 Sources de financement compatibles	 Tableau d'investissements pluriannuel	 Version mise à jour du tableau d'investissements pluriannuel



# Concrètement

## ◊ Dans le détail de l'étape **8. Investissements (6 phases)**

Pas de Template, à personnaliser selon vos besoins.

Reprend idéalement :

- La trésorerie
- Les emprunts octroyés
- Les aides octroyées/attendues
- Les montants des bâtiments revendus
- Les économies d'énergies
- Tout autre information utile pour l'organisme

	2025	2026	2028	2029	2032	2033	2035	2037	2038	2040
Consommation totale d'énergie finale du parc (kWh/m <sup>2</sup> .an)	132	126	119	108	100	74	61	53	53	50
Gain d'énergie (€)	0,00	0,00	13.050,00	25.700,00	53.253,00	77.742,00	124.413,00	99.442,00	193.713,00	322.855,00
Coût des travaux (€)	0,00 €	145.000,00	108.000,00	174.000,00	1.082.200,00	24.000,00	264.700,00	150.000,00	0,00	0,00
Trésorerie (€)	1.300.000,00	1.155.000,00	1.060.050,00	911.750,00	-117.197,00	-63.455,00	-203.742,00	-254.300,00	-60.587,00	262.268,00
Trésorerie avec prêts (€)	1.300.000,00	1.155.000,00	1.060.050,00	911.750,00	142.803,00	141.545,00	168.758,00	8.200,00	44.413,00	229.768,00

	Phase 8.1	Phase 8.2	Phase 8.3	Phase 8.4	Phase 8.5	Phase 8.6
Etape 8 : Investissements (§5 fiche 15 POLLEC)	Sources documentaires des coûts (*)	Estimation simple des coûts totaux de rénovation (*)	Affinage des coût totaux de rénovation (*)	Identification de sources de financement (*)	Tableau d'investissements pluriannue (*)	Mise à jour du tableau d'investissements
Livrables		 Estimations simples	 Estimations affinées	 Sources de financement compatibles	 Tableau d'investissements pluriannuel	 Version mise à jour du tableau d'investissements pluriannuel



## ◈ Dans le détail de l'étape **9. Plan d'actions (3 phases)**

### Objectif :

- SIGLT partielle = document attestant de la pertinence de procéder à des travaux de rénovation au regard des autres bâtiments du parc



- SIGLT complète = une ligne du temps affichant les phases de rénovation de chaque bâtiment. Il doit faire apparaître l'évolution du parc de bâtiments au travers des travaux envisagés (quoi quand), ainsi que les économies générées

⇒ Se base sur la priorisation du cadastre (étape 3 et 6), sur les résultats des audits (feuilles de routes) ou autres études (étape 7), et sur les études d'investissements (étape 8)

⇒ Toujours garder en tête les objectifs de la SRLT **OK SRLT ?**



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 9. Plan d'actions (3 phases)



Pas de Template fourni => se référer à la définition du plan d'actions donnée à la slide précédente

	Phase 9.1	Phase 9.2	Phase 9.3
Etape 9 : Plan d'actions (\$6 fiche 15 POLLEC)	Rédaction d'un plan d'actions (*)	Mise à jour du plan d'actions	Révision annuelle
Livrables	 Plan d'actions (allégé pour cas n°1)	 (Facultatif) Mise à jour du plan d'actions	 Mise à jour du plan d'actions



## 📌 Livrables de l'étape

### 9. Plan d'actions (3 phases)

- Exemple sous format tableau pour un parc de 4 bâtiments

	Situation initiale	Bâtiment 1 phase 1	Bâtiment 2 phase 1	Bâtiment 1 phase 2	Bâtiment 2 phase 2	Bâtiment 3 phase 1	Bâtiment 3 phase 2 Bâtiment 1 phase 3	Bâtiment 2 phase 3	Parc solaire	Bâtiment 4 phase 1
Echéances	2025	2026	2028	2029	2032	2033	2035	2037	2038	2040
Consommation totale d'énergie finale du parc (kWh/m <sup>2</sup> ·an)	132	126	119	108	100	74	61	53	53	50
Fraction d'énergie renouvelable du parc (%)	15	16	17	30	35	47	63	77	100	100
Emissions de CO <sub>2</sub> du parc (kg eq-CO <sub>2</sub> /an) <sup>15</sup>	61.440	58.647	55.389	41.398	35.593	26.339	12.359	6.675	0	0

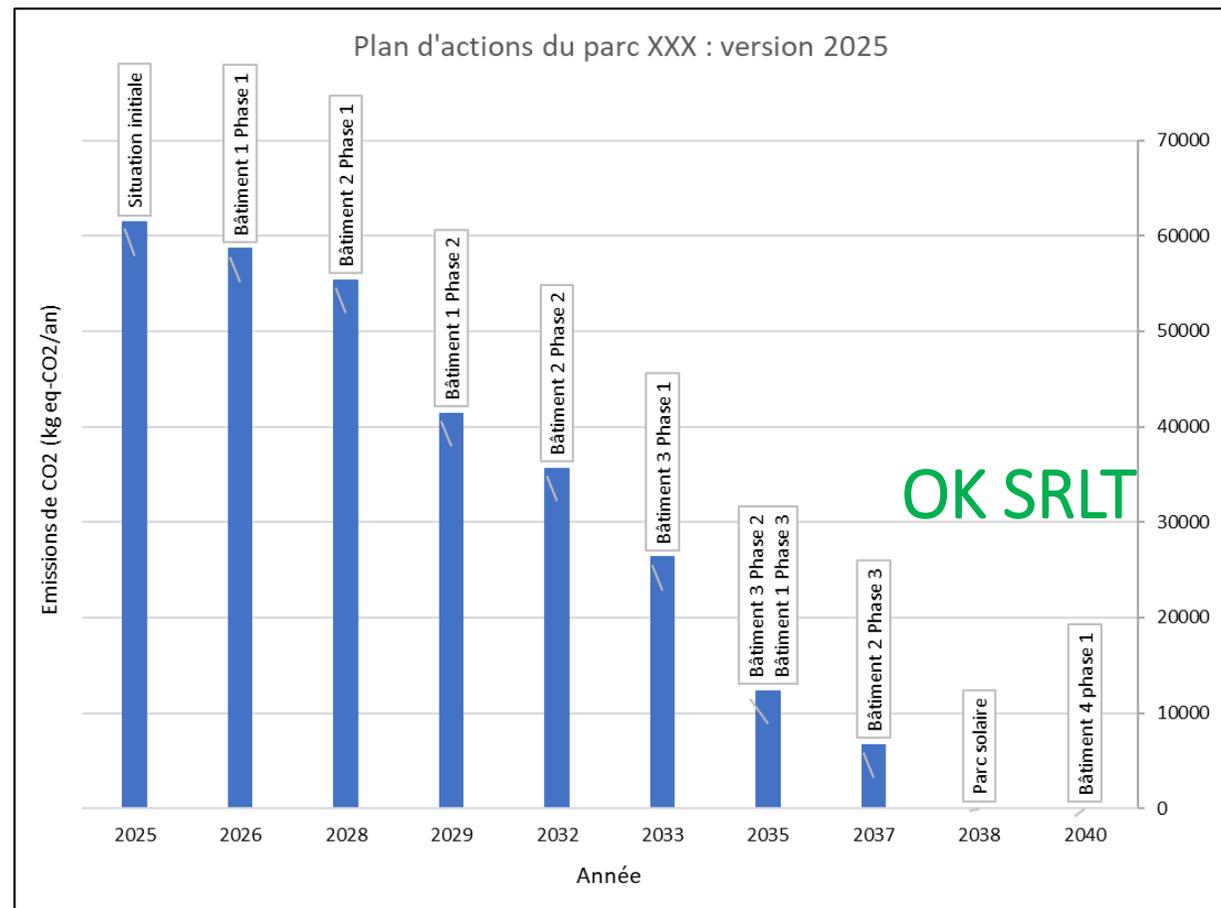
OK SRLT



## 📦 Livrables de l'étape

## 9. Plan d'actions (3 phases)

- Exemple sous format graphique pour un parc de 4 bâtiments





# Concrètement

## ◉ Dans le détail de l'étape **10. Suivi (2 phases)**

- **Objectif** = suivre annuellement les impacts des travaux de rénovation des bâtiments selon plusieurs indicateurs-clés, afin de mieux comprendre les résultats obtenus et d'ajuster les stratégies de rénovation si nécessaire.
- Exemple pour un organisme possédant 4 bâtiments et qui crée une SIGLT en 2028

Tableau de suivi	2028	2029	2030	...
Nombre de bâtiments rénovés (# et %)	0 (0%)	0 (0%)	1 (25%)	
Surface chauffée totale rénovée (m2 et %)	0 (0%)	0 (0%)	900 (30%)	
Conso. tot parc (kWh/m2.an)	153	153	120	
Fraction renouvelable (%)	25	25	46	
Emission GES (tonnesCO2/an)	30	30	17	

...OK SRLT ?



# Concrètement

📌 Livrables de l'étape

## 10. Suivi (2 phases)

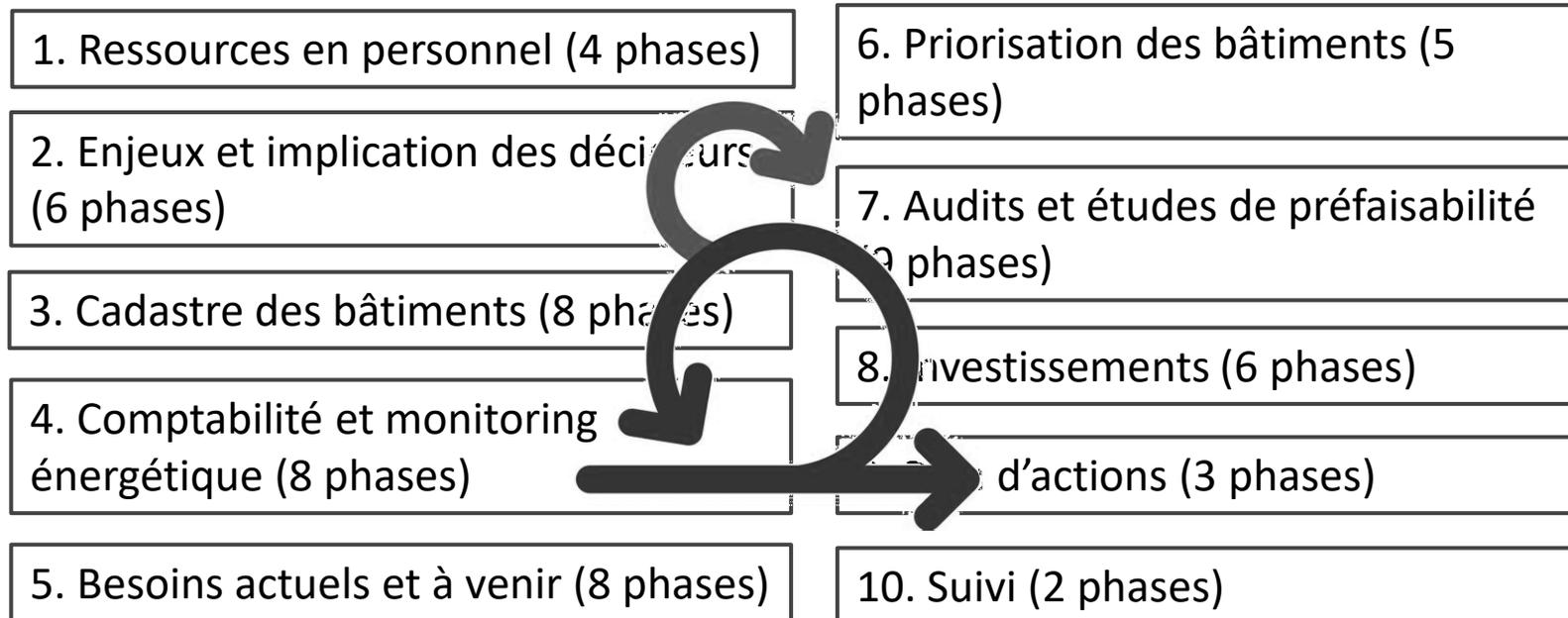
*(\*) Au minimum sur les bâtiments qui font ou ont fait l'objet d'une demande de subvention UREBA 2022*

	Phase 10.1	Phase 10.2
Etape 10 : Suivi (§8 fiche 15 POLLEC)	Elaboration d'un tableau de suivi (*)	Révision annuelle
Livrables	 Tableau de suivi	 Mise à jour du tableau de suivi



# Concrètement

- la SIGLT est un **outil évolutif** conçu pour gérer un parc sur le **long-terme**





# Evolution des outils

## Evolution possible de l'outil WEB

- Module d'import POLLEC => validé (en cours)
- Figurer une SIGLT à une date précise pour la mise en copie du dossier de demande de subvention UREBA par exemple
- Module d'export des données sous format Excel/csv pour exploitation hors outil

**Wallonie énergie SPW**

**Stratégie Immobilière Globale à Long Terme [v 1.3]**

Votre session a expiré. Merci de vous reconnecter.

E-mail

Mot de passe

SIGLT / Cas 2 UREBA / SIGLT

**CONNEXION**

[Mot de passe oublié ?](#)

Pas encore d'accès ? **DEMANDER UN ACCÈS**

**Une Strat' Immo, pourquoi ?**

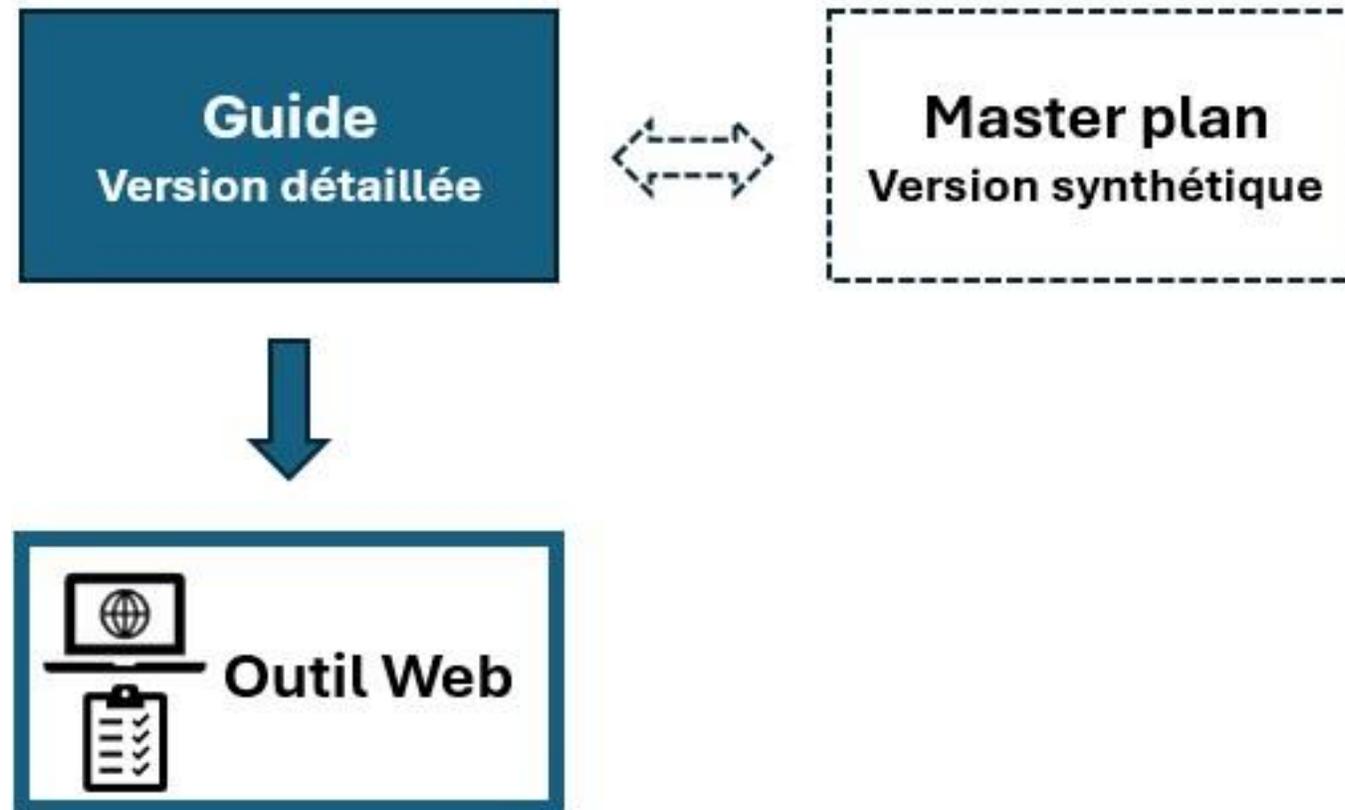
- ✦ Pour prioriser les rénovations au sein de son parc immobilier
- ✦ Pour développer une vision claire et cohérente des projets immobiliers à long terme
- ✦ Pour tendre vers la neutralité carbone de son parc immobilier
- ✦ Pour répondre aux objectifs européens et régionaux
- ✦ Pour se mettre en conformité avec la réglementation
- ✦ Pour planifier le budget de rénovation avec précision
- ✦ Pour garantir une gestion immobilière durable et responsable.

Développé dans le cadre du **URE** FACILITATEUR, en collaboration avec **ICEDD**



# Conclusion sur les outils

- ◊ Ces trois outils vous aident un maximum à élaborer votre SIGLT

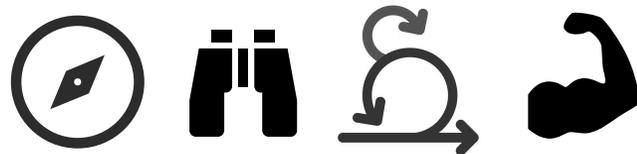


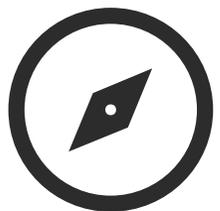


# Conclusion finale

◊ La SIGLT est un outil puissant à votre service et à ne pas négliger car il :

- Donne une **vision globale**
- S'inscrit dans une **vision long terme**
- Sert de base pour la **prise de décision**
- Est **évolutif**

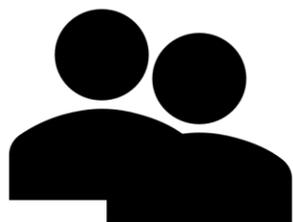




Merci pour votre attention !



Des questions ?





**ICEDD**

**Institut de Conseil et d'Etudes  
en Développement Durable**

4 Boulevard Frère Orban  
B-5000 Namur  
Tél : +32 81 250 480

[www.icedd.be](http://www.icedd.be)  
[icedd@icedd.be](mailto:icedd@icedd.be)



Déchets et ressources naturelles



Climat et transition énergétique



Mobilité et territoire



Bâtiment et industrie durables